



Cote d'Ivoire

Demandes d'Accord Élargi au Titre du Mécanisme Élargi de Crédit et d'un Accord au Titre de la Facilité Élargie de Crédit— Communiqué de Presse ; Rapport des Services du FMI et Déclaration de l'Administrateur pour la Cote d'Ivoire

Décembre 2016

Dans le cadre des demandes d'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit et d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse** contenant une déclaration de la Présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI et soumis à l'examen du Conseil d'administration le 12 décembre 2016, suite aux entretiens qui ont pris fin le 6 octobre 2016 avec les dirigeants de la Côte d'Ivoire sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent les accords du FMI. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 novembre 2016.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'Administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes*

Protocole d'accord technique*

Documents de développement économique

* Figurent aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international

Washington, D.C.



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 16/554
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
12 décembre 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve des accords d'un montant total de 658,9 millions de \$ EU au titre de la FEC et du MEC en faveur de la Côte d'Ivoire

Le 12 décembre 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé deux accords triennaux au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)¹ et du Mécanisme élargi de crédit (MEC)² en faveur de la Côte d'Ivoire, d'un montant total équivalant à 487,8 millions de DTS (environ 658,9 millions de \$EU, soit 75 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays.

Le programme vise à assurer la viabilité de la balance des paiements, à promouvoir une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté en investissant dans les infrastructures et les projets sociaux prioritaires. Il visera en outre à restreindre les dépenses courantes, à catalyser les financements officiels et privés et à accroître la résilience du pays face aux futurs chocs économiques.

La décision du Conseil d'administration permettra le décaissement immédiat de 69,686 millions de DTS (environ 94,1 millions de \$EU). Le reliquat sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

À la suite de l'examen de la demande de la Côte d'Ivoire par le Conseil d'administration, M. Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

¹ La FEC est une facilité de prêt qui vise à soutenir les programmes économiques sur le moyen-long terme des pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements.

² Le MEC a été créé pour apporter un concours à des pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

« La Côte d'Ivoire a connu un impressionnant redressement économique depuis 2012 et les perspectives restent bien orientées. Néanmoins, il faudra du temps pour faire reculer la pauvreté, développer le capital humain et combler les lacunes des infrastructures, et les goulots d'étranglement structurels sont problématiques. Dans ce contexte, le nouveau programme économique des autorités soutenu par la Facilité élargie de crédit et le Mécanisme élargi de crédit vise à juste titre à promouvoir une croissance inclusive et viable, la transformation structurelle de l'économie et la réduction de la pauvreté. Ce programme s'appuie sur les solides antécédents établis dans le cadre du précédent programme appuyé par le FMI de 2011 à 2015 et devrait catalyser des financements officiels et privés.

« Les autorités entendent maintenir la discipline budgétaire et renforcer les volants de ressources pour faire face aux futurs chocs, tout en ménageant des marges de manœuvre pour financer les infrastructures et les dépenses sociales. À cette fin, l'amélioration de l'administration de l'impôt et l'adoption de nouvelles mesures fiscales permettront d'accroître la mobilisation des recettes. Il sera aussi essentiel de restreindre les dépenses courantes et la gestion prudente de la dette et des finances publiques contribuera à assurer la viabilité de la dette. Le renforcement de la supervision des entreprises publiques et l'élargissement du périmètre budgétaire aux entités extrabudgétaires renforcera le contrôle de l'ensemble des activités publiques et en améliorera la transparence. Le renforcement du cadre juridique des partenariats public-privé et l'avancement de la réforme des entreprises publiques permettront d'atténuer les risques budgétaires

« Les mesures que les autorités prendront pour renforcer les banques publiques et leurs efforts de promotion de l'inclusion financière contribueront à la saine expansion du crédit et favoriseront une croissance économique tirée par le secteur privé.

« Il est crucial de continuer à améliorer le climat des affaires, notamment sur le plan du paiement des impôts, de l'obtention de permis et de la facilitation des échanges commerciaux. Les efforts continus des autorités pour améliorer la qualité et la diffusion des statistiques économiques soutiendront l'action publique et l'investissement privé. »

Annexe

Évolution économique récente

La Côte d'Ivoire a connu un impressionnant redressement depuis 2012. La normalisation politique, la politique d'accompagnement budgétaire facilitée par l'annulation d'une grande partie de la dette, les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la hausse des cours mondiaux du cacao ont favorisé un vif rebond de l'activité économique. Le PIB réel a augmenté de 9 % par an en moyenne entre 2012 et 2015, sous l'impulsion de l'investissement et de la consommation, ce qui a permis d'inverser en partie le recul du revenu par habitant qui a duré près d'une décennie.

La robuste reprise de l'activité économique depuis 2012 n'a pas complètement effacé les séquelles socioéconomiques des décennies de croissance molle et de recul des revenus, aggravées par l'état de conflit. Il subsiste de fortes disparités au sein du pays et sur le plan des niveaux d'instruction, d'emploi et de revenu. Dès lors, le Plan National de Développement (PND) pour 2016–20 vise à juste titre à promouvoir une croissance inclusive et viable, centrée sur la transformation structurelle et l'amélioration de la qualité de la vie.

La situation macroéconomique est restée florissante pendant la première moitié de l'année 2016, malgré l'impact de la sécheresse sur l'agriculture et le taux croissance du PIB réel devrait se situer à environ 8 % pour l'ensemble de l'année. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 4 % du PIB en 2016, du fait de la hausse des dépenses, notamment pour la sécurité, la santé et l'éducation. Les prévisions de croissance économique restent robustes à moyen terme, à un niveau moyen de 7,7 % par an sur la période 2017-19, grâce à la vigueur de la demande intérieure. L'inflation devrait rester inférieure à 3 %. En raison des importations liées aux investissements, le déficit extérieur courant devrait s'accroître et passer à environ 2,5 % du PIB.

Résumé du programme

Faisant fond sur les progrès accomplis dans le cadre du programme de 2012-15 (voir le Communiqué de presse n° 11/399), le nouveau programme triennal soutiendra les objectifs généraux du PND, et contribuera à assurer la viabilité de la balance des paiements, à promouvoir une croissance inclusive et à faire reculer la pauvreté.

Le programme économique des autorités vise à créer des marges de manœuvre budgétaire pour financer les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales et renforcer les réserves; maintenir la dette publique sur une trajectoire viable; faciliter la restructuration de la dette de la raffinerie de pétrole nationale et renforcer le suivi des dettes des entreprises publiques; remédier aux vulnérabilités des banques publiques; améliorer le climat des affaires; rehausser la qualité des statistiques économiques; et accroître la contribution de la Côte d'Ivoire au fonds régional de réserves de change.

Aux termes du programme, le déficit budgétaire de l'État convergerait vers la norme de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest de 3 % du PIB à l'horizon 2019, de manière à préserver la viabilité de la dette publique et à alimenter les réserves de change régionales. Des pratiques de gestion prudente des finances et de la dette publiques, accompagnées de réformes des entreprises publiques, assureraient la viabilité budgétaire et atténueraient les risques. La politique du secteur financier visera en priorité à réduire les vulnérabilités, y compris dans les banques publiques, et à favoriser l'inclusion financière. Les réformes structurelles amélioreront le climat des affaires. Des mesures d'amélioration de la

qualité et de la diffusion des statistiques économiques soutiendront les décisions gouvernementales et favoriseront les investissements.

Généralités

La Côte d'Ivoire, qui est devenue membre du FMI le 11 mars 1963, a une quote-part au FMI égale à 650,40 millions de DTS.

Pour plus d'informations concernant le FMI et la Côte d'Ivoire, voir :

<http://www.imf.org/external/country/civ/index.htm>

Côte d'Ivoire : indicateurs économiques : 2015–20

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Est.	Proj.	Proj.	Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu national						
PIB à prix constants	8,9	7,9	7,9	7,8	7,3	7,2
Déflateur du PIB	1,8	1,0	1,4	1,9	1,9	2,0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,2	1,0	1,5	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur (en francs CFA)						
Exportations de biens, f.à.b. en prix courants	8,0	3,3	12,2	10,8	10,0	9,9
Importations de biens, f.à.b. en prix courants	11,4	7,3	14,9	12,3	11,3	10,7
Volume des exportations	10,6	3,1	6,2	5,9	5,4	5,1
Volume des importations	13,8	10,2	8,8	10,7	10,2	9,3
Termes de l'échange (dégradation –)	3,8	2,8	0,1	3,1	3,3	3,3
Taux de change effectif nominal	-3,9
Taux de change effectif réel (dégradation –)	-4,4
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	18,9	11,7	11,3	11,3	9,9	10,4
Total des dépenses	21,8	16,7	9,5	9,8	8,2	9,6
(Variation en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période sauf indication contraire)						
Monnaie et crédit						
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	18,8	10,7	14,3	13,1	12,3	9,3
Avoirs extérieurs nets	3,2	0,3	4,7	4,7	3,3	1,0
Avoirs intérieurs nets	15,6	10,4	9,6	8,5	9,0	8,3
<i>Dont</i> : Administrations publiques	-0,7	1,7	1,4	2,4	2,0	1,8
Secteur privé	16,0	8,6	8,2	6,1	7,0	6,4
Crédit à l'économie (pourcentage)	29,6	14,7	13,4	10,1	11,9	11,0
(Pourcentage du PIB sauf indication contraire)						
Opérations de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	20,2	20,7	21,1	21,4	21,5	21,7
Total des recettes	18,8	19,1	19,6	19,8	19,8	20,1
Total des dépenses	23,1	24,7	24,8	24,8	24,5	24,5
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2,9	-4,0	-3,7	-3,4	-3,0	-2,8
Solde primaire de base ^{1/}	-0,4	-1,6	0,1	0,6	1,0	1,3
Investissement brut						
Administration centrale	6,4	7,5	7,8	8,3	8,2	8,4
Secteur non gouvernemental	11,4	11,9	12,4	12,9	13,0	13,0
Épargne intérieure brute						
Administration centrale	2,9	2,6	3,6	4,2	4,5	4,9
Secteur non gouvernemental	16,9	17,5	17,1	17,4	16,9	16,8

Épargne nationale brute	16,8	17,3	17,7	18,7	18,5	18,8
Administration centrale	3,6	3,0	4,2	4,9	5,2	5,6
Secteur non gouvernemental	13,2	14,3	13,5	13,7	13,3	13,2
Solde extérieur courant						
Solde courant (transferts officiels inclus)	-1,0	-2,0	-2,5	-2,5	-2,7	-2,6
Solde courant (transferts officiels exclus)	-2,4	-3,7	-4,0	-4,1	-4,3	-4,2
Solde global	0,3	-0,3	1,0	1,1	0,7	0,2
Dettes du secteur public						
Dettes de l'administration centrale brute	47,8	48,3	47,9	46,4	44,9	43,4
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	40,5	42,4	43,2	42,8	42,2	41,5
Dettes extérieures	29,8	28,9	28,2	27,4	26,6	25,7
Dettes extérieures (hors C2D)	22,5	23,0	23,5	23,8	23,9	23,8
Service de la dette extérieure exigible (milliards de FCFA)	412	477	523	616	702	764
Pourcentage des exportations de biens et services	5,6	6,3	6,1	6,5	6,8	6,7
Pourcentage des recettes gouvernementales	11,3	11,9	11,6	12,3	12,8	12,5
Pour mémoire :						
PIB nominal (milliards de FCFA)	19.368	21.102	23.069	25.344	27.736	30.324
Taux de change nominal (FCFA/\$EU, moyenne de la période)	591
PIB nominal aux prix du marché (milliards de \$EU)	32,8	35,9	39,7	43,8	48,2	53,1
Population (millions)	23,7	24,3	25,0	25,6	26,3	27,0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	817	867	924	990	1.056	1.125
PIB nominal par habitant (\$EU)	1.382	1.477	1.589	1.709	1.835	1.970
Croissance du PIB réel par habitant (pourcentage)	6,3	5,3	5,3	5,2	4,7	4,6
Taux de pauvreté (en pourcentage)	46,3

Sources : autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Défini comme le total des recettes, moins le total des dépenses, exclusion faite de tous les intérêts et des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

CÔTE D'IVOIRE

DEMANDES D'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

23 novembre 2016

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. La Côte d'Ivoire a connu un impressionnant redressement depuis 2012, avec un taux de croissance de 9 % en moyenne entre 2012 et 2015, accompagnée d'une politique prudente de gestion des finances publiques et de la dette, d'un accès plus facile aux marchés de capitaux et du retour des investissements directs étrangers. Le PIB par habitant reste cependant inférieur au pic de 1978, la pauvreté est encore relativement répandue et les indicateurs de développement humain ont été lents à s'améliorer. Le Plan national de développement (PND) 2016-20 établi par les autorités vise à consolider les bases d'une croissance robuste et inclusive et de la réduction de la pauvreté par le biais des investissements dans les infrastructures et les secteurs sociaux, ainsi qu'à promouvoir la transformation structurelle de l'économie dans le secteur privé.

Objectifs et modalités du programme. Dans le prolongement des progrès accomplis de 2012 à 2015, le nouveau programme triennal soutiendra les grands objectifs du PND et supprimera les obstacles à la viabilité de la balance des paiements, à une croissance largement partagée et à la réduction de la pauvreté. Il vise à créer une marge de manœuvre budgétaire en vue de financer les investissements dans l'agriculture et les dépenses sociales prioritaires, grâce à la mobilisation des recettes et à la compression des dépenses courantes, ainsi qu'à catalyser les concours officiels et privés et à accroître la résistance aux futurs chocs économiques. Il sera appuyé par les arrangements au titre du MEC et de la FEC, dont la combinaison donne accès à 487,80 millions de DTS (75 % de la quote-part).

Stratégie opérationnelle. Le déficit budgétaire de l'État devra converger vers la norme de l'UEMOA de 3 % du PIB à l'horizon 2019, de manière à préserver la viabilité de la dette publique et à alimenter les réserves de change régionales. Des pratiques de gestion prudente des finances et de la dette publiques, accompagnées de réformes des entreprises publiques, assureront la viabilité budgétaire et atténueront les risques. La politique du secteur financier visera en priorité à réduire les vulnérabilités, y compris dans les banques publiques, et à favoriser l'inclusion financière. Les réformes structurelles amélioreront le climat des affaires. Des mesures d'amélioration de la qualité et de la diffusion des statistiques économiques soutiendront les décisions gouvernementales et favoriseront les investissements.

Évaluation des services du FMI. Les services du FMI appuient la demande d'accords au titre de la FEC et du MEC présentée par les autorités. La lettre d'intention et le Mémoire de politique économique et financière énoncent les mesures qui s'imposent en vue de la réalisation des objectifs du programme. Les aléas liés à la mise en œuvre du programme sont gérables, dès lors que le gouvernement poursuit sur la lancée des solides antécédents établis dans le cadre du précédent programme appuyé par le FMI.

Approuvé par
Roger Nord (AFR) et
Peter Allum (SPR)

Les entretiens ont eu lieu à Abidjan du 24 juin au 7 juillet et du 21 au 27 septembre 2016, ainsi qu'à Washington du 6 au 9 octobre. La mission était composée de MM. Dhaneshwar Ghura (chef), Michael Gorbanyov, Philippe Palenfo et de M^{me} Mathilde Perinet (tous AFR), de M. Mesmin Koulet-Vickot (MCM), M. Alexandre Chailloux (SPR), M. Benoit Wiest (FAD), M^{me} Deirdre Daly (SEC), M. Alain Feler (Représentant résident du FMI) et de M^{me} Amina Coulibaly (Économiste locale). M. Regis N'Sonde (OED) a pris part aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes et abréviations	4
CONTEXTE GÉNÉRAL	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2017–19	10
A. Politique budgétaire : préserver la stabilité et créer des marges de manœuvre pour financer les investissements	11
B. Gestion des finances publiques : approfondissement des réformes	14
C. Stratégie de gestion de la dette : en assurer la viabilité	16
D. Secteur financier : réduire les vulnérabilités et promouvoir l'inclusion	18
E. Réformes structurelles : prime à la qualité	19
MODALITÉS DU PROGRAMME	22
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	23
ENCADRÉS	
1. Mesures de recouvrement fiscal	12
2. Avantages et inconvénients des PPP	16
GRAPHIQUES	
1. Croissance économique et développement humain, 1965–2016	5
2. Évolution économique récente, 2013–16	7
3. Perspectives à moyen terme, 2013–20	9
4. Évolution budgétaire, 2012–19	13
5. Marge JP Morgan EMBIG	17

TABLEAUX

1. Indicateurs économiques, 2013–20	26
2. Balance des paiements, 2013–20	27
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–19 (milliards de CFA)	28
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–19 (% du PIB)	29
4. Situation monétaire, 2013–19	30
5. Besoins de financement extérieur, 2013–19	31
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–16	32
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2016–25	33
8. Échéancier des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEC, 2016–19	34

ANNEXES

I. Dimensions de la pauvreté	35
II. Plan National de Développement 2016–20	37
III. Soutenir la croissance	39
IV. Matrice d'évaluation des risques	47

APPENDICE

I. Lettre d'intention	48
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière, 2016–19	51
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	75

Acronymes et abréviations

ASS	Afrique subsaharienne
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Économique
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	cadre des dépenses à moyen terme
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CME	Centre des moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CUT	Compte unique du Trésor
DAIF	Dispositif d'aide à l'inclusion financière
DGBF	Direction générale du budget et des finances
DGD	Direction générale des douanes
DGTCP	Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
EGIP	Evaluation de la gestion des investissements publics
EPN	Établissements publics nationaux
FEC	Facilité élargie de crédit
FIN	Financement intérieur net
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
ICM	Indice de compétitivité mondial
IDE	Investissements directs étrangers
IPIH	Indice de production industrielle harmonisé
IRRSF	Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier
MEC	Mécanisme élargi de crédit
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
MSFP	Manuel de statistiques de finances publiques
PAT	Protocole d'accord technique
PATP	Projet d'assistance technique pluriannuel
PDSF	Programme de développement du secteur financier
PEM	Perspectives de l'économie mondiale
PINA	Programme d'investissement national dans l'agriculture
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SGGD-a	Système général de diffusion des données amélioré
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. L'économie de la Côte d'Ivoire a connu un impressionnant redressement depuis 2012.

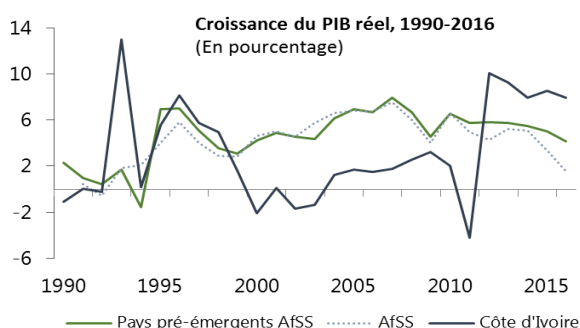
La normalisation politique, la politique budgétaire favorable à la croissance facilitée par l'annulation d'une grande partie de la dette, les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la hausse des cours mondiaux du cacao ont favorisé un vif rebond de l'activité économique. Le PIB réel a augmenté de 9 % par an en moyenne entre 2012 et 2015, sous l'impulsion de l'investissement et de la consommation, ce qui a permis d'inverser en partie le recul du revenu par habitant qui a duré près d'une décennie.

2. La robuste reprise de l'activité économique depuis 2012 n'a pas complètement effacé les séquelles socioéconomiques des décennies de croissance molle et de recul des revenus, aggravées par l'état de conflit.

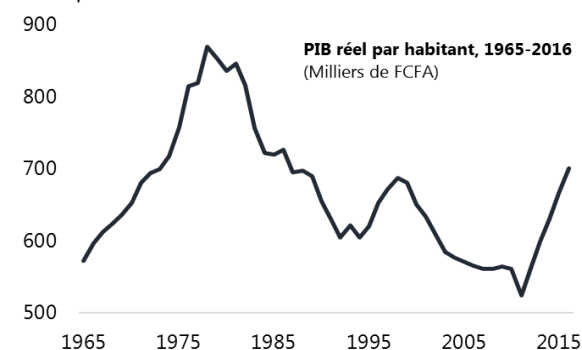
En 2015, le PIB réel par habitant se situait à 77 % de son pic de 1978, et en dépit des récents progrès, la pauvreté reste encore très répandue, avec un taux de 46,3 %, contre 35 % en 1995. De plus, il subsiste de fortes disparités au sein du pays et sur le plan des niveaux d'instruction, d'emploi et de revenu (Annexe I). La Côte d'Ivoire est en outre à la traîne de ses pairs sur le plan des indicateurs de développement humain.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : croissance économique et développement humain, 1965–2016

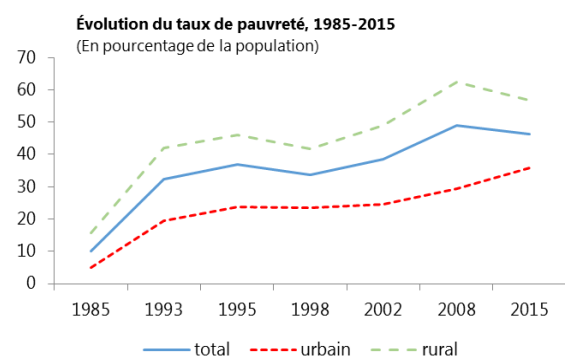
La croissance s'est accélérée entre 2012 et 2016...



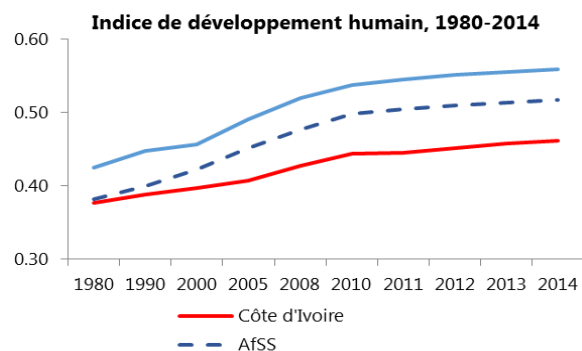
... mais le PIB par habitant est encore inférieur à son pic historique.



La croissance n'a pas encore fait reculer la pauvreté...



...et le capital humain est à la traîne par rapport aux pays pairs.



Sources : autorités ivoiriennes; PNUD et estimations des services du FMI.

3. L'élection présidentielle paisible de l'an dernier a favorisé la poursuite de l'expansion économique. Le Président Ouattara a été réélu pour un second mandat de 5 ans en octobre 2015. Une nouvelle constitution adoptée par référendum le 30 octobre 2016 a encore conforté la stabilité de la situation politique. Elle a notamment créé le poste de Vice-président et un Sénat, et amendé une disposition concernant la nationalité ivoirienne des candidats à la présidence. Les élections législatives doivent avoir lieu le 18 décembre 2016.

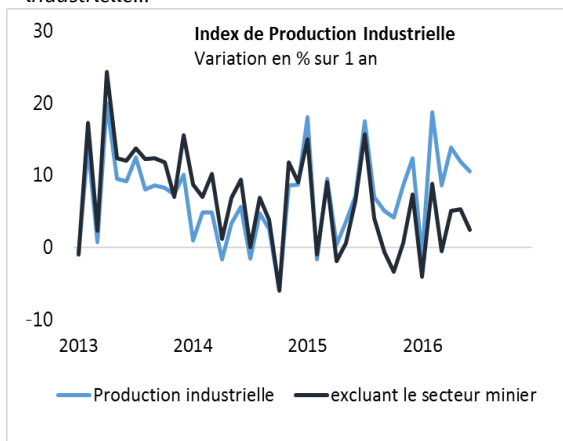
4. Le gouvernement a adopté un nouveau Plan National de Développement (PND) pour 2016–20 (Annexe II). Le PND vise à améliorer la qualité de la gouvernance et des institutions, promouvoir le développement du capital humain et le bien-être social et accélérer l'industrialisation de l'économie. Il repose sur une stratégie de développement des infrastructures, l'encouragement d'une transformation plus profonde de la production agricole et le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale. Le PND vise à promouvoir une croissance robuste et inclusive, et a pour objectif ambitieux de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2020.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

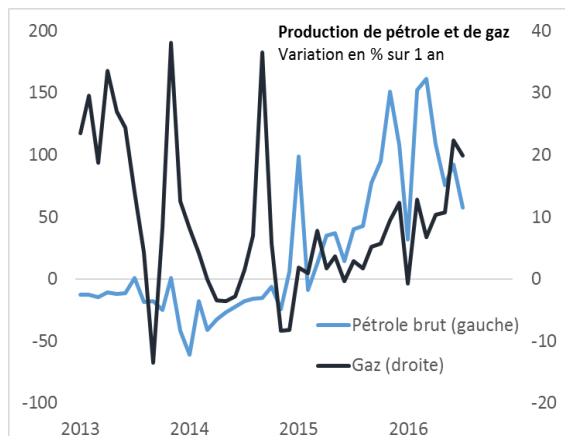
5. Après les avancées de 2015, la situation économique et budgétaire est restée florissante en 2016. La vigueur de l'investissement et de la consommation privée a contribué à une progression de la croissance du PIB réel estimée à environ 9 % en 2015 (Tableau 1). En 2016, l'essor des industries extractives et la hausse de la demande intérieure ont soutenu l'activité dans les secteurs commerciaux, ce qui devrait entretenir une croissance d'environ 8 % du PIB réel, en dépit du fait que l'on s'attend à une stagnation de la production agricole à cause des faibles précipitations. Malgré une hausse temporaire due à la sécheresse, l'inflation est restée modérée au cours des trois premiers trimestres de 2016 aux environs de 1 % en moyenne. En raison de l'accroissement du volume des importations liées aux investissements et de la diminution des exportations de cacao due à la sécheresse, le déficit extérieur devrait passer à 2 % du PIB, malgré l'amélioration des termes de l'échange (Tableau 2). Le déficit budgétaire ayant atteint 2,5 % du PIB annuel au cours des 8 premiers mois de 2016, l'exécution du budget est restée dans la bonne voie au regard des objectifs annuels.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : évolution économique récente, 2013-16

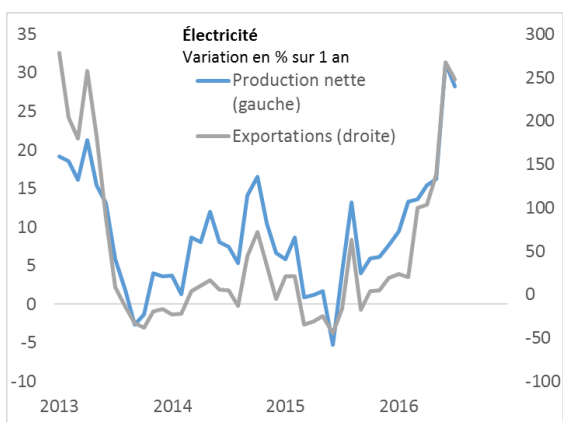
La croissance vigoureuse de la production industrielle...



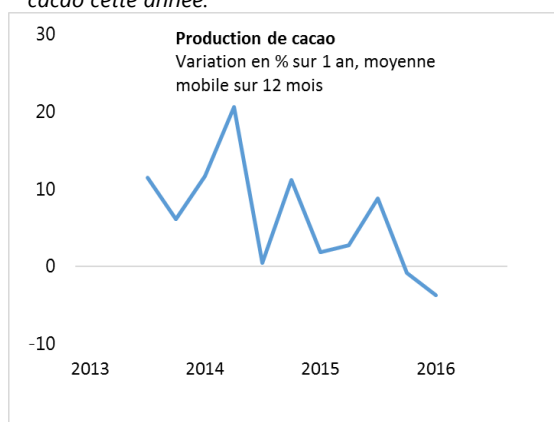
... est soutenue par l'essor des industries extractives ...



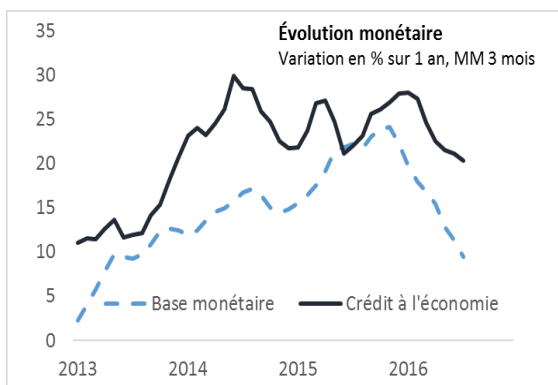
... et la hausse de la production d'électricité...



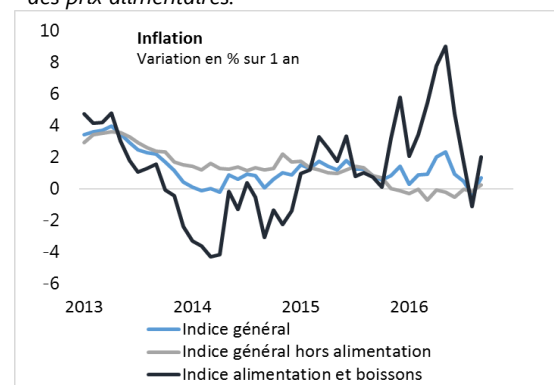
... malgré la sécheresse qui affecte la production de cacao cette année.



Le crédit à l'économie continue à se développer ...



... et l'inflation est modérée en dépit des fluctuations des prix alimentaires.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

6. Les perspectives macroéconomiques restent favorables, mais des goulets d'étranglement structurels font obstacle à une croissance vigoureuse. Les cours élevés du cacao, l'accès à des concours financiers extérieurs pour les investissements publics et privés, la stabilité politique et la volonté de réforme des autorités sont de bon augure pour la croissance à court terme. Mais pour soutenir un rythme de croissance élevé à moyen terme, il faudra tirer pleinement parti de la hausse des investissements dans les infrastructures et l'éducation et de la mise en œuvre de réformes propices au développement de l'offre. Inévitablement, il faudra du temps pour combler les déficits infrastructurels et reconstituer le capital humain, négligé pendant la période de sous-investissement durant les années de guerre civile (Annexe III).

7. Le PND des autorités vise un taux de croissance moyen proche de 9 % sur la période 2016–20 (Annexe II). La croissance devrait être alimentée par la hausse de la consommation et de l'investissement, en particulier du fait des projets dans les secteurs des transports et de la production d'électricité qui sont en partie financés par des partenariats public-privé (PPP). L'inflation resterait inférieure au plafond de 3 % de l'UEMOA. Le déficit extérieur courant se creuserait en raison de l'accroissement de la demande intérieure et serait pour une large part financé par des IDE et des emprunts extérieurs.

8. Le scénario de référence du programme tient compte des mesures de soutien du PND, mais aussi des goulets d'étranglement structurels et des limites des capacités d'exécution :

- L'essor de la production minière et la croissance continue des secteurs secondaire et tertiaire devraient favoriser une expansion robuste du PIB de près de 8 % en 2017. Par la suite, la rythme de croissance moyen serait d'environ 7½ % en 2018–19, grâce au soutien de la consommation privée et de l'investissement et au développement continu des infrastructures.
- Dans l'hypothèse d'une pluviosité normale et de prix alimentaires stables, l'inflation serait de l'ordre de 2 % sur la période 2016–19.
- Le déficit extérieur courant serait en moyenne d'environ 2½ % sur la période 2016–19, du fait des importations d'équipements et de biens intermédiaires pour les projets d'infrastructures liés au PND.

Côte d'Ivoire : indicateurs économiques, 2015–19 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

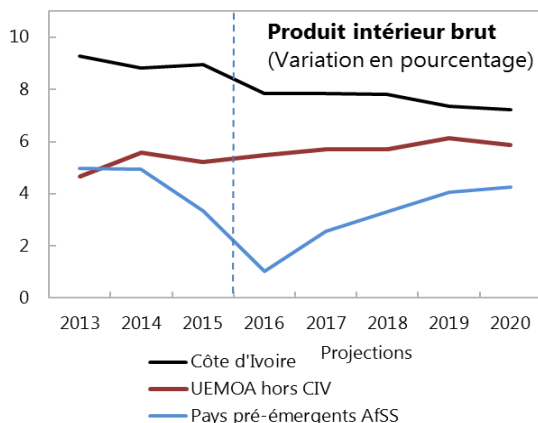
	2015	2016	2017	2018	2019
	Est.	Projections			
Croissance du PIB, %	8.9	7.9	7.9	7.8	7.3
Inflation, %	1.2	1.0	1.5	2.0	2.0
Solde des transactions courantes	-1.0	-2.0	-2.5	-2.5	-2.7
Total des recettes et dons	20.2	20.7	21.1	21.4	21.5
Recettes fiscales non affectées	15.3	15.7	16.1	16.3	16.5
Dépenses courantes	16.6	17.3	16.9	16.5	16.3
Dépenses d'équipement	6.4	7.5	7.8	8.3	8.2
Solde budgétaire (dons compris)	-2.9	-4.0	-3.7	-3.4	-3.0
Dette publique	47.8	48.3	47.9	46.4	44.9
PIB nominal (millions FCFA)	19,368	21,102	23,069	25,344	27,736

Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

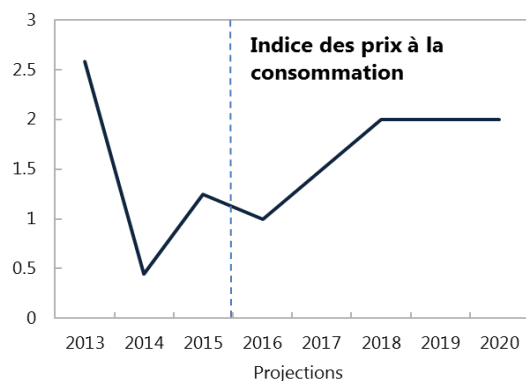
Graphique 3. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2013–20

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

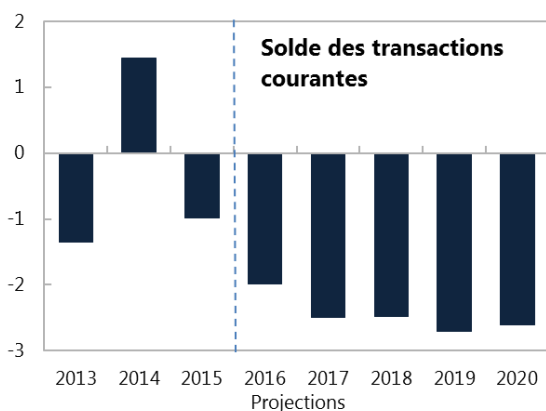
La croissance devrait rester robuste ...



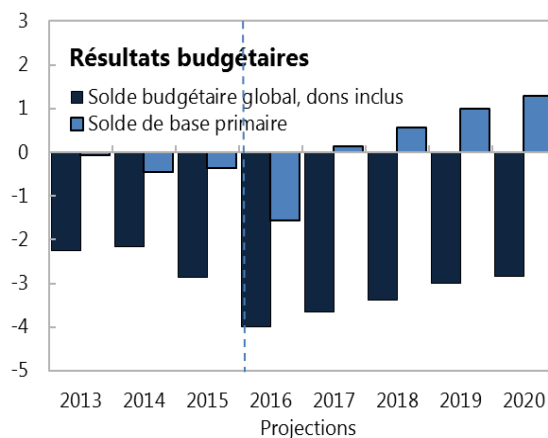
... sur fond d'inflation faible et stable ...



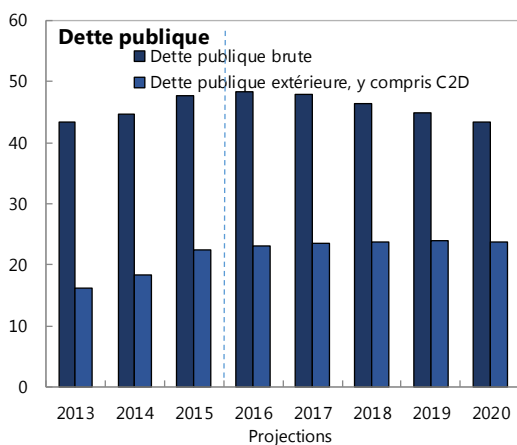
... et d'un petit déficit extérieur courant.



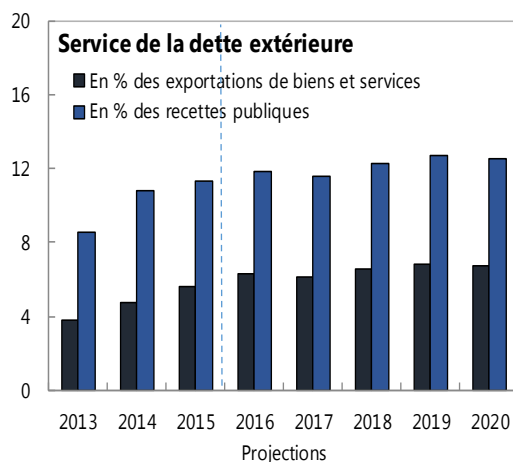
Le déficit budgétaire se rapprochera de la norme de l'UEMOA ...



... stabilisant la dette publique ...



... et maintenant le service de la dette sous contrôle.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

9. Les risques sont orientés à la baisse, mais restent gérables (Annexe IV).

- Les conditions plus strictes et variables sur les marchés de capitaux mondiaux pourraient accroître le coût financier des investissements publics et privés. Le retournement de la coopération mondiale dus à la montée du populisme et du nationalisme dans quelques grands pays pourrait affecter l'aide internationale et restreindre les débouchés commerciaux. Un ralentissement plus marqué que prévu de la croissance globale, notamment dans les pays émergents pourrait avoir un impact négatif sur la demande d'exportations et les prix ainsi que sur les flux d'IDE.
- Des conditions météorologiques défavorables pourraient affecter négativement la production agricole, les exportations et les recettes budgétaires. Des retards en ce qui concerne la résolution des difficultés financières de la raffinerie de pétrole nationale, des banques publiques et de l'institution de microfinance privée pourraient jouer au détriment du secteur de l'énergie et du secteur bancaire et nécessiter un surcroît de dépenses budgétaires. La poursuite des protestations provoquées par les efforts de recouvrement des coûts dans le secteur énergétique pourrait grever le budget¹. La menace d'attaques terroristes dans la région et l'impatience de la population, qui réclame une amélioration tangible du niveau de vie, s'ajoutent aux risques planant sur la croissance économique².
- Sur le plan positif, la réaction plus positive que prévu du secteur privé aux efforts déployés par les autorités pour améliorer le climat des affaires pourrait favoriser une accélération de la croissance.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE POUR 2017–19

10. Les autorités ont sollicité l'appui du FMI pour soutenir leurs efforts de développement et de réduction de la pauvreté, pour répondre aux besoins continus de balance des paiements et réduire les obstacles structurels afin de favoriser une croissance durable et inclusive. Les objectifs prioritaires du programme économique appuyé par le FMI sont les suivants : (i) créer des marges de manœuvre budgétaires pour financer les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales et renforcer les réserves; (ii) maintenir la dette publique sur une trajectoire viable; (iii) faciliter la restructuration de la dette de la raffinerie de pétrole nationale et renforcer le suivi des dettes des entreprises publiques; (iv) remédier aux vulnérabilités des banques publiques; (v) améliorer le climat des affaires; (vi) rehausser la qualité des statistiques économiques; et (vii) augmenter la contribution de la Côte d'Ivoire au fonds régional de réserves de change.

¹ Les protestations pacifiques face à l'augmentation des factures d'électricité d'avril 2016 ont été suivies en juillet de nouvelles manifestations qui ont dégénéré en violences, nécessitant l'intervention des forces de sécurité.

² La Côte d'Ivoire a subi en mars 2016 une attaque terroriste dans une station balnéaire proche d'Abidjan qui a fait plusieurs victimes.

11. Le programme économique s'appuie sur les réalisations et les enseignements des deux précédents programmes appuyés par le FMI. Le rapport d'évaluation des deux précédents accords au titre du FRPC et de la FEC montre qu'ils ont contribué à la réduction des déséquilibres macroéconomiques, à la normalisation des relations avec les créanciers extérieurs et au retour de l'économie sur une ferme trajectoire de croissance³. Il offre aussi des enseignements en vue de la conception du nouveau programme de la Côte d'Ivoire, y compris la nécessité d'inclure les entités publiques dans la surveillance budgétaire, de mieux prendre en compte le degré de pertinence macroéconomique, l'impératif de parcimonie et le niveau des capacités dans l'établissement des conditionnalités, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques économiques.

A. Politique budgétaire : préserver la stabilité et créer des marges de manœuvre pour financer les investissements

12. Le déficit budgétaire global a été modéré au cours des 4 dernières années, mais préserver la stabilité des finances publiques tout en remédiant au déficit d'infrastructures, en faisant reculer la pauvreté tout en faisant face aux menaces sécuritaires et aux risques mondiaux et internes présente un certain nombre de défis. Un des volets du PND 2016–20 consiste à continuer à combler le déficit infrastructurel, conséquence du sous-investissement des années 2000 (Annexe II). Il vise aussi à faire reculer la pauvreté et à améliorer la redistribution des fruits de la croissance en créant des marges de manœuvre budgétaires pour accélérer l'expansion des programmes sociaux naissants, tels que la couverture médicale universelle, la scolarisation universelle des garçons et filles de 6 à 16 ans et l'électrification des zones rurales (Annexe I). Par ailleurs, en réponse à l'attaque terroriste de mars dernier, les autorités accroissent l'enveloppe des dépenses de sécurité, ce qui leur semble indispensable pour la réussite du PND et la stabilité de la sous-région.

13. Le programme économique prévoit une marge de manœuvre pour accroître le déficit budgétaire afin de financer les investissements et les dépenses sécuritaires (Tableaux 3a et 3b). Il prévoit de porter le déficit du budget 2016 à 4 % du PIB, contre 2,9 % du PIB en 2015 (MPEF ¶122). Ce déficit plus élevé tient à l'augmentation des investissements publics financés sur ressources internes, conformément aux objectifs du PND. Il prévoit aussi une enveloppe supplémentaire de dépenses courantes pour les programmes de santé et d'éducation et maintient une enveloppe adéquate de dépenses de sécurité. Le gouvernement va dans le même temps rationaliser les subventions et transferts courants et gardera le contrôle de la masse salariale. Du côté des recettes, les améliorations de l'administration fiscale devraient accroître (de 0,4 % du PIB) les recettes non

³ Voir Annexe III de "Côte d'Ivoire : consultations de 2016 au titre de l'article IV-Communiqué de presse, Rapport des services du FMI et Déclaration de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire," Fonds monétaire international, Rapport du FMI n° 16/147, Juin 2016.

affectées. De plus, l'intégration d'opérations précédemment hors budget dans les comptes budgétaires accroîtrait l'enveloppe de recettes et dépenses affectées⁴ (de 0,9 % du PIB).

14. L'orientation à moyen terme de la politique budgétaire a pour objectif de ramener le déficit à la norme communautaire à l'horizon 2019, tout en accroissant les investissements publics. Les autorités se sont engagées à ramener le déficit à la norme de l'UEMOA, soit 3 % du PIB, d'ici à 2019. Dans un premier temps, le programme prévoit de réduire le déficit budgétaire à 3,7 % du PIB en 2017. Cela est nécessaire pour préserver la viabilité de la dette publique et assurer la stabilité macroéconomique et financière régionale. Parallèlement, les autorités comptent poursuivre l'accroissement des investissements dans les infrastructures et dans d'autres projets dans le cadre du PND. Pour parvenir à ce double objectif, les autorités tablent sur une augmentation continue des recettes à moyen-terme, tandis que les dépenses courantes resteraient maîtrisées.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : mesures de recouvrement fiscal

Mesures de recouvrement fiscal appliquées depuis 2012 :

- *Administration fiscale* : création de centres des moyennes entreprises (CME) pour améliorer le suivi des contribuables et améliorer la collecte de la TVA ; mise en place d'un système de remboursement de la TVA ; simplification des procédures en instituant un formulaire de déclaration unique et en apportant des améliorations au système informatique pour informatiser gestion du cadastre et des audits fiscaux ;
- *Administration douanière* : simplification des formalités pour les agents économiques et procédures de dédouanement accélérées grâce à l'automatisation et à des améliorations institutionnelles, notamment l'emploi de scanners mobiles et de points de contrôle informatisés.
- *Dépenses fiscales* : un rapport sur les dépenses fiscales a été annexé à la loi de finances 2016.

Mesures en cours d'application pour améliorer l'efficacité de l'administration fiscalo-douanière :

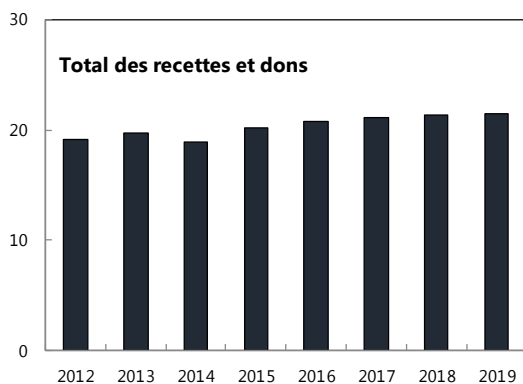
- *Élargissement de l'assiette* : création de nouveaux CME et modification du seuil d'imposition pour améliorer l'efficacité ; affinage du calcul des dépenses fiscales.
- *Rationalisation des procédures* : amélioration des fonctions informatisées et passage à la déclaration et au paiement en ligne.
- *Administration douanière* : adoption d'un nouveau code des douanes ; renforcement de l'analyse des risques et de la lutte contre la fraude.

⁴ Recettes affectées à l'entité publique qui les perçoit, tels que les permis et les frais d'inscription scolaire ou d'hospitalisation et/ou à des dépenses relevant de politiques sociales ou économiques spécifiques (santé, éducation, formation, culture ou environnement).

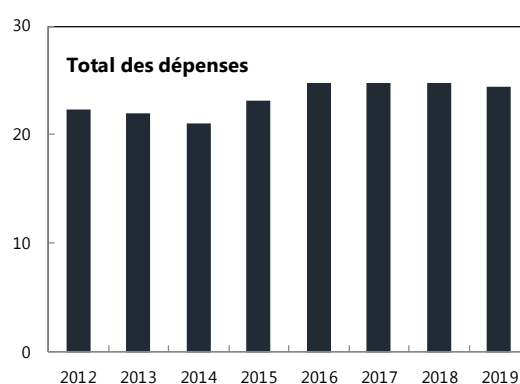
Graphique 4. Côte d'Ivoire : évolution et projections budgétaires, 2012-19

(en % du PIB, sauf indication contraire)

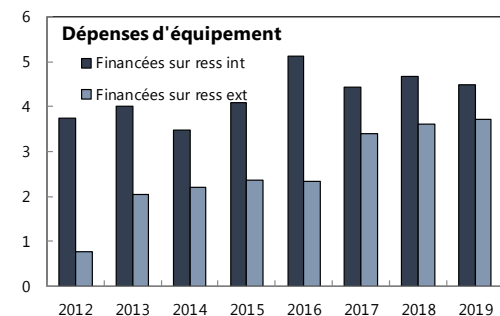
L'accroissement du recouvrement fiscal ...



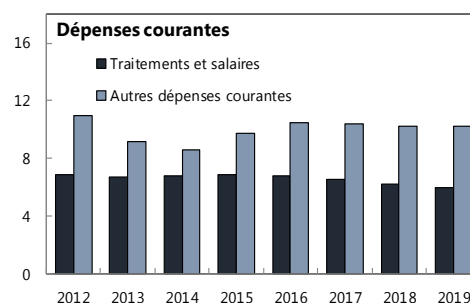
... et la maîtrise des dépenses ...



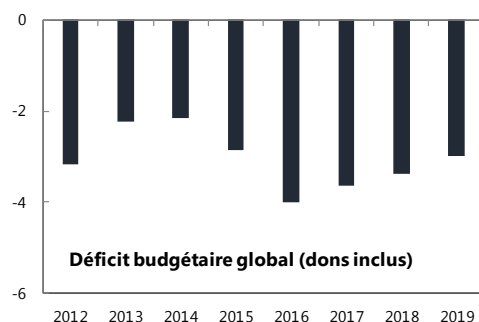
... créeront une marge pour les dépenses d'investissement ...



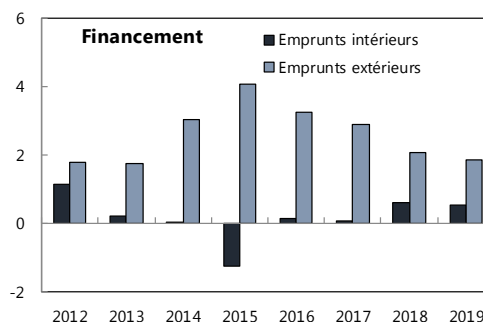
... tout en stabilisant le total des dépenses...



... et en réduisant peu à peu le déficit...



... financé essentiellement par l'emprunt extérieur.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

15. La mobilisation de recettes intérieures supplémentaires est un élément-clé de la stratégie d'aménagement de marges de manœuvre pour financer les investissements et les autres dépenses prioritaires. Les recettes fiscales (non préaffectées) devraient croître de 1,2 point de PIB entre 2015 et 2019. Pour accroître les recettes, il faudra prendre de nouvelles mesures fiscales et améliorer l'administration de l'impôt. Malgré une croissance impressionnante ces dernières années, les ratios de mobilisation des recettes restent bas en Côte d'Ivoire par rapport aux normes régionales. Les améliorations administratives prévues, telles que l'ouverture de deux nouveaux

Centres des Moyennes Entreprises (CME) à Abidjan d'ici à la mi- 2017 (MPEF encadré 3), devraient accroître le recouvrement des recettes non affectées de 0,4 % du PIB en 2016 et de 0,2 % du PIB de plus en 2017. Ces améliorations doivent cependant aller de pair avec de nouvelles mesures de politiques fiscales pour accroître le taux de recouvrement en 2018–19. Pour le budget 2018, les services du FMI ont conseillé aux autorités de rationaliser les exonérations et de supprimer les niches fiscales de la TVA et du code des investissements, et d'élargir l'assiette de la TVA aux secteurs qui en sont actuellement dispensés, tels que l'agriculture et les transports. Ces travaux devraient s'inspirer des conclusions de l'évaluation des bienfaits économiques et du coût budgétaire du code des investissements qui sera achevée à la mi-2017 (MPEF ¶31). En 2019, des mesures structurelles supplémentaires devraient être envisagées, notamment la taxation de l'immobilier et du secteur financier.

16. L'intégration dans le budget des entités et opérations extrabudgétaires va améliorer les recettes fiscales et la transparence des finances publiques. Y compris dans le budget central, la majoration spéciale du prix des carburants au bénéfice de la raffinerie nationale SIR ajoutera 0,2 % du PIB aux recettes et subvention à partir de 2017 (MPEF ¶27). La pleine intégration dans le budget des entités gouvernementales extrabudgétaires dans le contexte du passage aux normes du MSFP 2001 ajouterait de manière neutre leurs opérations aux recettes et dépenses (MPEF ¶39).

17. La maîtrise des dépenses courantes contribuera aussi fortement à créer des marges de manœuvre pour financer les infrastructures et les autres dépenses prioritaires. La maîtrise de la masse salariale, la rationalisation des transferts courants et la réduction des dépenses liées à la sécurité abaisseraient la charge des dépenses courantes à moyen terme (MPEF ¶¶25–26). Le processus de réconciliation nationale post-conflit devrait permettre de diminuer d'environ ½ % du PIB les dépenses de sécurité d'urgence en 2017–18. La mise en œuvre systématique de la stratégie nationale visant à réduire le ratio masse salariale/revenu à la norme régionale de 35 % des recettes budgétaires devrait permettre une économie d'environ ¼ % du PIB par an à compter de 2017. Elle se fera par l'unification de la grille des salaires de la fonction publique et la limitation des nouvelles embauches, des augmentations salariales et des promotions (par exemple en allongeant la durée moyenne dans le grade avant une promotion). La rationalisation des subventions et transferts en maintiendrait le niveau stable sur la période du programme, malgré l'intégration des subventions de la SIR dans le budget. Tout en rationalisant les dépenses courantes, le gouvernement entend maintenir les dépenses de lutte contre la pauvreté à un niveau élevé d'environ 9½ % du PIB en 2016–17.

B. Gestion des finances publiques (GFP) : approfondissement des réformes

18. Les progrès accomplis dans les principaux domaines de la GFP seront consolidés au cours de la période d'application du nouveau programme. Durant le précédent programme appuyé par le FMI (2012–15), les autorités avaient réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des directives de GFP de l'UEMOA. Elles ont renforcé le cadre juridique de la GFP, en adoptant une nouvelle loi organique et un code de transparence en 2014 et en établissant un cadre budgétaire triennal à moyen terme évolutif depuis 2014. Sur la base de ces bons résultats, la

budgetisation de programmes va commencer à titre expérimental dans cinq ministères. Les autorités vont également améliorer la documentation budgétaire qui accompagne la loi de finances, en particulier dans le domaine de la déclaration des risques budgétaires (y compris les PPP) et des résultats des entreprises publiques (MPEF ¶136).

19. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités entendent renforcer le suivi des risques budgétaires relatifs aux entreprises publiques et aux PPP (MPEF ¶127 et 29).

- Les autorités vont établir des contrats de performance entre le gouvernement et 10 entreprises publiques dans un premier temps, et en suivront l'exécution avant d'étendre le dispositif aux autres entreprises publiques en 2017. Le suivi de la dette publique sera étendu par l'inclusion, à la fin-juin 2017, du service de la dette de 12 entreprises publiques dans une base de données dédiée. La transmission systématique des rapports officiels des Conseils d'administration sera améliorée de manière à ce que le ministère du budget soit informé dans les meilleurs délais en cas de dérapages, cependant que les comités d'audit récemment mis en place continueront leurs activités de surveillance.
- Avec l'aide de la Banque mondiale, les autorités travaillent à l'élaboration d'un texte de loi renforçant le cadre légal et institutionnel des PPP, qui prendra appui sur une directive de l'UEMOA à ce sujet, actuellement en cours de préparation. Au cours de la période à venir, l'assistance technique sera consacrée (i) au lancement d'une Évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) portant sur les pratiques et les capacités institutionnelles de gestion de ces investissements et (ii) à tester avec les autorités un modèle d'évaluation budgétaire des PPP mis au point par le FMI et la Banque mondiale afin d'inventorier et surveiller les risques budgétaires liés aux projets de PPP.

20. L'intégration des systèmes d'information budgétaire et de trésorerie et l'adoption d'un compte unique du Trésor (CUT) accroîtront la transparence des procédures de dépenses et de la gestion de trésorerie the budget. La mise en place progressive du système d'information budgétaire sera complétée par une interface avec le Trésor de manière à améliorer le reporting et la transparence budgétaire. Le recours à des procédures de dépenses non orthodoxes — qui permettent un décaissement rapide, mais nuisent à la qualité des rapports financiers — sera réduit au minimum. En ce qui concerne le compte unique du Trésor (CUT) les autorités vont (i) effectuer un nouvel inventaire des comptes bancaires ouverts auprès des banques commerciales et (ii) rendre le CUT progressivement opérationnel d'ici à la fin- 2018 (MPEF ¶140).

Encadré 2. Côte d'Ivoire : avantages et inconvénients des PPP

Bien qu'il n'y ait actuellement qu'un petit nombre de PPP mis en œuvre en Côte d'Ivoire, les autorités cherchent à développer le secteur privé à l'aide de PPP, principalement au moyen de projets financés sur le modèle de l'utilisateur-payeur, dans le contexte du PND. La liste des projets prévus figure sur le site internet du gouvernement (www.ppp.gouv.ci) et s'accompagne d'informations plus détaillées (coût estimatif, état d'avancement, et date de démarrage prévue). L'expérience montre qu'il peut y avoir des délais importants entre l'objectif visé et la date effective du démarrage du projet. Par exemple, la construction du métro d'Abidjan — qui est encore au stade des études de faisabilité et de négociation des modalités de financement — est censée commencer au début-2020, avec un retard de 3 ans par rapport à l'objectif initial.

Parce que la Côte d'Ivoire a, d'une part, un déficit d'infrastructures et, d'autre part, des ressources financières limitées, les PPP offrent des opportunités et pourraient avoir un puissant effet de catalyse en vue de la réalisation des objectifs du PND. Ils comportent cependant des risques budgétaires qu'il convient d'évaluer. Pour les infrastructures économiques financées selon le principe de l'utilisateur-payeur, l'État peut fournir la garantie explicite d'un revenu minimum à l'exploitant privé. Comme la garantie ne serait déclenchée que si le revenu minimum n'est pas assuré, le principal problème consiste à éviter des projections exagérément optimistes pour des paramètres tels que le volume de trafic ou la tarification appropriée. Les projets peuvent aussi receler des engagements conditionnels implicites, par exemple si un contractant privé a des difficultés financières, alors que l'État est déterminé à poursuivre le projet, en raison de son importance économique et sociale. Si l'un ou l'un et l'autre de ces risques se matérialisent, il y aurait des conséquences budgétaires : un exemple récent est celui de l'appel en garantie pour le troisième pont en 2015, en raison d'un trafic insuffisant par rapport aux hypothèses contractuelles (l'équivalent de 0,07 % du PIB).

En Côte d'Ivoire, pour circonscrire convenablement ces risques, il est surtout important de renforcer le cadre légal et institutionnel pour (i) mieux évaluer le risque budgétaire lié à chaque projet de PPP ; et (ii) améliorer les procédures de planification, d'évaluation, d'approbation et de suivi des projets de PPP pour chacune des institutions ayant affaire aux investissements publics.

C. Stratégie de gestion de la dette : en assurer la viabilité

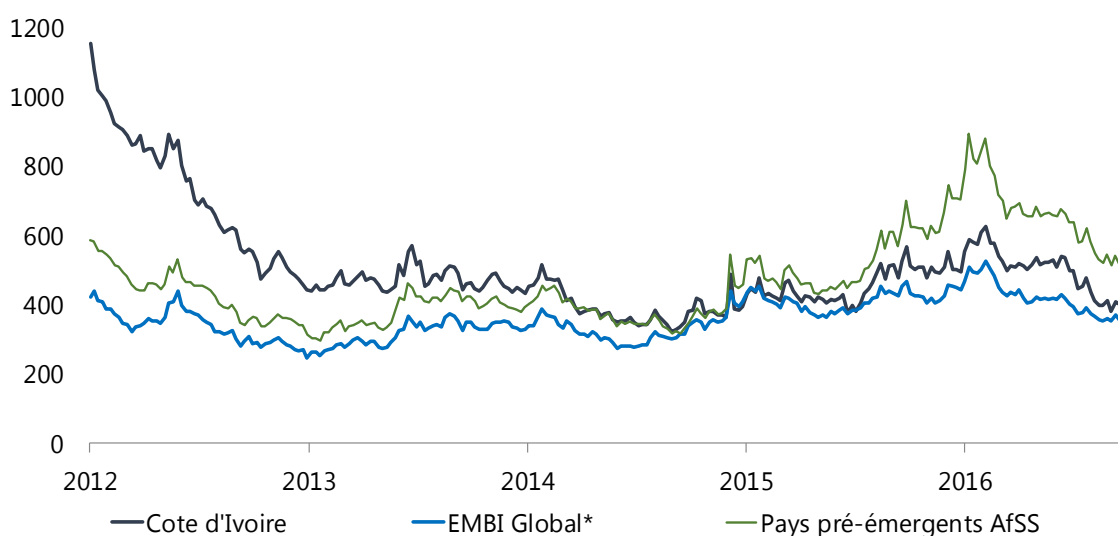
21. Il sera essentiel de stabiliser la dette publique à son niveau actuel pour en assurer la viabilité. La dette publique de la Côte d'Ivoire a atteint 48 % du PIB à la fin-2015, après trois années d'accumulation continue. Cependant, un montant d'environ 7 % du total est exigible, mais rétrocédé au pays sous forme de dons dans le cadre d'un Contrat dette et développement (C2D). Le risque modéré de surendettement de la Côte d'Ivoire indique que la dette publique est pour une large part viable, car tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure sont inférieurs à leurs seuils respectifs dans le scénario de référence (AVD, Annexe V). Cette évaluation tient compte des projections selon lesquelles le ratio dette totale/PIB (hors C2D) va se stabiliser à moyen terme à un niveau légèrement supérieur au seuil indicatif de 38 %⁵, puis descendre en-dessous de ce seuil à

⁵ Ce seuil bas (par rapport aux pays comparables de la région) tient à l'indice ÉPIN relativement faible de la Côte d'Ivoire, qui s'est amélioré, mais à partir de la base très basse post-conflit de 2011.

long terme. Sur fond de croissance robuste du PIB à l'heure actuelle et à l'avenir, cette trajectoire s'accorde *grosso modo* avec une réduction du déficit budgétaire de 3 % du PIB à l'horizon 2019, à laquelle le gouvernement s'est engagé dans le cadre du programme, et à son maintien en-dessous de ce seuil à plus long terme.

22. Le mode de fixation du plafond de la dette extérieure dans le cadre du nouveau programme donnera quelque souplesse pour la gestion de la dette et le choix des sources de financement. Conformément à la politique du FMI concernant les plafonds d'endettement pour les programmes dans les pays à faible revenu ayant un risque modéré de surendettement, pour chaque date de revue, le programme fixe une limite pour la valeur actuelle nette de la dette extérieure (tant concessionnelle que non-concessionnelle) contractée ou garantie par l'État (PAT ¶¶13–19). Ces limites garantissent que les plans d'emprunt de l'État s'accordent tout à fait avec le maintien de la viabilité de la dette extérieure. Dans les limites approuvées, le gouvernement a la possibilité de choisir entre des emprunts concessionnels et non concessionnels et des instruments de dette pour arriver au montage financier optimal. Cela donne aussi une marge de manœuvre dans la gestion des opérations de dette, notamment celles qui sont nécessaires pour lisser les pics de remboursement au milieu des années 2020, lorsque les euro-obligations émises en 2014–15 devront être remboursées.

Graphique 5. Côte d'Ivoire : marge JP Morgan EMBIG



Sources : Bloomberg et calculs des services du FMI.

Note : * Indice mondial des pays émergents ; ** moyenne de 15 pays d'Afrique subsaharienne.

23. Dans l'intervalle, le gouvernement diversifie ses sources de financement du déficit et renforce les capacités de gestion de la dette. En 2014 et 2015, il a placé avec succès deux émissions euro-obligataires totalisant 1,75 milliard de \$ EU. Les taux d'intérêt actuels de ces titres sur le marché se comparent favorablement à ceux d'autres pays « frontières » d'Afrique. Sur le

marché régional, il a diversifié la gamme de ses instruments de dette en plaçant des bons Sukuk totalisant 150 milliards de FCFA en 2015 et une autre tranche du même montant en août 2016. L'achèvement de la réorganisation de la Direction de la dette publique en « Front, Middle et Back office » permettra de centraliser les opérations de gestion de la dette (MPEF ¶110). Cela facilitera aussi la mise en œuvre des initiatives visant à renforcer la gestion de la dette publique, y compris la création d'un réseau courtiers primaires pour les émissions intérieures et la centralisation des opérations de gestion de trésorerie.

D. Secteur financier : réduire les vulnérabilités et promouvoir l'inclusion

24. Le système bancaire demeure généralement robuste et alimente une rapide expansion du crédit qui répond aux besoins de l'économie en pleine croissance. Le crédit bancaire est principalement financé par les dépôts intérieurs et les réserves excédentaires à la BCEAO restent abondantes. Après une progression exceptionnellement forte de 30 % en 2015, l'expansion du crédit devrait revenir à un rythme plus soutenable de 10–14 % sur la période 2016–19, ce qui correspondrait et contribuerait à la croissance annuelle du PIB de 7–8 % prévue (Tableau 4). Le ralentissement de l'expansion du crédit — dont le rythme soutenable favoriserait la croissance économique tirée par le secteur privé — tient en partie aux contraintes des réserves relativement basses de capitaux et à la réglementation régionale concernant le relèvement des ratios minimum de fonds propres des banques. À la mi-2016, le ratio de fonds propres du système bancaire se situait à 8,6 %, juste un peu au-dessus du minimum réglementaire de 8 %. Bien que la plupart des banques se soient déjà conformées au nouveau ratio minimum de 10 milliards de FCFA avant la date butoir de mi-2017, il est nécessaire de vérifier plus strictement le niveau des fonds propres de quelques établissements faibles. La nécessité de renforcer les fonds propres est d'autant plus urgente qu'il est prévu de passer des normes de Bâle I à celles de Bâle II/III. Dans l'intervalle, la part des créances improductives reste élevée (près de 11 % à la fin-juin 2016), encore que les deux tiers soient couvertes par des provisions (Tableau 6).

25. Conformément aux objectifs du PND, le gouvernement encourage le développement du secteur financier et l'inclusion. Seuls 15 % des adultes ont un compte auprès d'une institution financière et l'accès des femmes aux services financiers est particulièrement peu développé, de même que dans les zones rurales. En coopération avec la Banque mondiale, le gouvernement travaille à la création d'un *Observatoire* de protection des consommateurs et une agence nationale de promotion de l'inclusion financière. L'*Observatoire* aura trois objectifs : (i) promouvoir la transparence et la comparabilité des services et produits financiers ; (ii) recevoir les plaintes des consommateurs et fournir un mécanisme de médiation et (iii) améliorer l'éducation financière. Il gèrera un comparateur des principaux services et produits et son champ d'activité couvrira les banques, les institutions de microfinance, les opérateurs mobiles et les compagnies d'assurance.

26. Les autorités prennent des mesures de restructuration des banques publiques. Deux des quatre établissements en difficultés — une banque d'épargne (CNCE) et une banque d'investissement (BNI) — sont considérées par le gouvernement comme systématiquement importantes (MPEF ¶146).

- La CNCE est sous administration temporaire depuis la mi-2015. Compte tenu de son importance pour l'inclusion financière, en particulier dans les zones rurales isolées, le gouvernement a décidé en mars 2016 de la restructurer plutôt que de la mettre en liquidation. Un plan de recapitalisation, récemment soumis à la Commission bancaire régionale, comprend un ensemble d'efforts de la part de la banque elle-même (vente de terrains et recouvrement des créances improductives) et une recapitalisation financée par le budget central. La Commission a considéré qu'il serait possible de préciser les coûts de restructuration. Le gouvernement a engagé un consultant pour faciliter les efforts de restructuration.
- Pour améliorer la situation de liquidité de la BNI, les autorités vont convertir la dette publique non transférable qu'elle détient en titres négociables d'ici à la fin-2016.
- Le gouvernement détient une part du capital de deux petites banques publiques qui sont vouées à la privatisation. Un consultant externe a évalué les actifs de ces établissements et accompagne le processus de privatisation.

27. Le gouvernement est en pourparlers avec la Banque mondiale à propos de l'éventualité d'une aide stratégique et financière à l'institution de microcrédit UNACOOPEC.

C'est une grande coopérative de réseaux de microfinance qui compte près de 670.000 membres et un fonds de dépôts de 93 milliards de FCFA, la plupart étant des dépôts de faible montant. Des prêts imprudents, des pertes d'exploitations et une gestion lacunaire ont englouti son capital, et elle est sous administration judiciaire depuis 2013. Pour remettre sur pied l'UNACOOPEC, il faudrait la restructurer et la recapitaliser (MPEF 147).

E. Réformes structurelles : prime à la qualité

Réforme des entreprises publiques

28. Les autorités ont adopté une stratégie en vue de rétablir la viabilité financière de la compagnie nationale de raffinage (SIR) et ont commencé à la mettre en œuvre. L'audit réalisé début-2016 a estimé les dettes de la SIR envers les banques locales et les impayés envers les fournisseurs à de 368 milliards de FCFA (environ 1,8 % du PIB). Sur la base de cet audit, les autorités ont adopté un plan de restructuration. Une fois exécuté, ce plan facilitera une opération de restructuration de la dette de la SIR grâce à l'octroi d'une garantie. La restructuration de la dette éliminera les dettes à court terme en grande partie supportées par les fournisseurs de pétrole brut, améliorera les conditions de paiement et rétablira un résultat financier net positif. Le système de soutien à la marge de 25 FCFA par litre dont bénéficie la compagnie continuera à assurer sa viabilité. Conformément aux sains principes de gestion des finances publiques, le gouvernement consolidera ce soutien dans le budget à compter de 2017 et en transférera le produit sous forme de subventions à la compagnie. Dans le cadre du nouveau plan d'opération, des efforts en cours pour réduire les coûts fixes viseront à produire des économies, dans le prolongement de la réduction des coûts de 6 % réalisée en 2015.

29. Les autorités ont conscience de la nécessité d'accélérer la restructuration et la surveillance des autres entreprises publiques qui peuvent représenter un risque potentiel pour les finances publiques (MPEF ¶127).

- Les autorités suivront de près la mise en œuvre du plan de restructuration de la compagnie pétrolière nationale, PETROCI, qui vise à restaurer sa rentabilité.
- Le nouveau plan opérationnel de la compagnie aérienne Air Côte d'Ivoire qui doit être adopté d'ici la fin-2016 doit fixer un calendrier en vue du rétablissement de la rentabilité à moyen terme. D'ici là, le gouvernement surveillera attentivement la situation financière de la compagnie, qui va avoir de gros besoins de financement dans le proche avenir, pour renouveler sa flotte.
- Pour ce qui est de la société publique de transports, SOTRA, la mise en œuvre du nouveau plan de restructuration, qui inclut l'achat de nouveaux autobus et l'exploitation de nouvelles lignes devraient assainir la situation financière de la société.

Amélioration du climat des affaires

30. Dans le droit fil des récentes améliorations du climat des affaires et des indicateurs de corruption, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour se rapprocher des plus performants (Annexe III). Au cours des quatre dernières années, la Côte d'Ivoire a gagné 40 places sur l'Indice de compétitivité mondiale (ICM), 35 places au classement de l'enquête « Doing Business » de la Banque mondiale et 6 places sur l'indice de promotion des échanges du Forum économique mondial. Néanmoins, la Côte d'Ivoire est encore assez mal classée d'après ces indices et a reculé de trois places au dernier classement Doing Business, avec des notes particulièrement basses dans les domaines du paiement des impôts et de la délivrance des permis de construire. De même, la position de la Côte d'Ivoire d'après les indices de corruption est encore inférieure aux moyennes régionales, malgré quelques progrès au cours des quatre dernières années.

31. Les réformes structurelles prévues dans le PND vont promouvoir la transformation structurelle et rehausser la productivité. Les autorités se sont donné pour objectif ambitieux de faire de la Côte d'Ivoire un des 50 pays les plus attractifs où faire des affaires dans le monde. Les réformes retenues dans le PND sont idéalement centrées sur les domaines où la Côte d'Ivoire ne brille guère. Les réformes prévues en 2016–17 incluent des mesures qui visent à faciliter le processus d'obtention et de gestion des permis de construire, de réduire les délais et les coûts liés à l'exécution des contrats, de faciliter les échanges transfrontaliers et de simplifier les procédures de création d'entreprise. Parallèlement, d'autres mesures seront prises pour lutter contre la corruption dans le secteur public, notamment au travers des actions de la Haute autorité à la bonne gouvernance (MPEF ¶¶41–42).

Réformes du secteur de l'énergie

32. Les services du FMI saluent les travaux en cours pour accroître l'offre d'énergie électrique tout en réduisant l'utilisation du gazole lourd sous vide (GLV) et en assurant

l'entretien adéquat du réseau de transport. Conformément aux objectifs du PND, l'offre d'électricité devrait augmenter de 23 % d'ici à 2017 par rapport à 2015, principalement du fait des nouvelles phases des projets de centrales Azito et Ciprel et du projet hydro-électrique du barrage de Soubré. Dans le cadre de sa stratégie de diversification, le gouvernement entend lancer de nouveaux projets dans le secteur du charbon et celui des énergies renouvelables. Un grand projet mis en chantier parallèlement pour remettre en état les sous-stations électriques et les lignes de transport devrait devenir opérationnel en 2018 (MPEF Encadré 4).

33. Les autorités ont conscience de la nécessité de garantir la viabilité du secteur énergétique. Face aux protestations publiques, les autorités ont décidé d'annuler l'augmentation des prix de l'électricité de janvier 2016, et ont différé à la mi-2017 tout nouvel ajustement des prix. D'après leur analyse, le niveau des prix actuel ne menace pas la viabilité financière de la compagnie CI-Energies qui produit l'électricité, ni l'équilibre du secteur de l'électricité de manière générale. Le solde d'exploitation de CI-Energy était négatif en 2015, mais encore meilleur que prévu, grâce à la plus grande disponibilité de gaz naturel, qui a permis de réduire la consommation de GLV. Les autorités savent qu'il faudrait ajuster progressivement les prix pour les porter au niveau de recouvrement des coûts, afin de réduire les risques pour le budget de l'État et de rehausser l'attrait du secteur en vue de nouveaux investissements à l'avenir.

Amélioration des statistiques

34. Malgré quelques progrès récents, l'établissement et la diffusion des statistiques économiques laissent beaucoup à désirer. Avec une assistance technique du FMI, les autorités ont bien amélioré les statistiques de la comptabilité nationale. Les comptes nationaux de 2014 ont récemment été finalisés et publiés, de même que les comptes provisoires de 2015. Cependant, le système de statistiques annuelles a besoin d'être perfectionné et les statistiques trimestrielles du PIB ne sont produites qu'en interne et ne sont pas encore rendues publiques, en partie à cause de gros écarts par rapport aux chiffres annuels. Il y a aussi des insuffisances dans les statistiques de finances publiques et de balance des paiements, ainsi qu'au niveau des données de base de certains secteurs.

35. Les autorités se sont engagées à continuer à améliorer la qualité et la ponctualité des statistiques économiques. Avec l'assistance du FMI et d'autres partenaires, il est prévu d'achever la transition au Système de comptabilité nationale 2008 avec une nouvelle année de base, ce qui réalignerait les statistiques du PIB sur la structure actuelle de l'économie. Les autorités vont continuer à travailler au rapprochement des comptes nationaux trimestriels et annuels, ce qui devrait permettre la publication du PIB trimestriel. Elles entendent aussi perfectionner les statistiques agricoles et mettre en œuvre le Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) (MPEF 1149–50).

36. Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités ont l'intention de faire passer leurs statistiques budgétaires aux normes du MSFP 2001. Le calendrier de passage au MSFP 2001 en Côte d'Ivoire avait été fixé en 2014 par un décret présidentiel transposant une directive de l'UEMOA datant de 2009. Cependant, la transition a été retardée à cause de problèmes de disponibilité des données et de capacités techniques. Pour accélérer le processus, les autorités

ont opté pour une stratégie en trois étapes (MPEF 139) : (i) les opérations budgétaires de l'administration centrale passeront au système MSFP 2001 d'ici à la fin-2016; (ii) les entités extra-budgétaires seront intégrées à la mi-2017; et, enfin, les autres entités publiques seront intégrées dans les comptes des finances publiques à la fin-2018.

MODALITÉS DU PROGRAMME

37. Conditionnalité. Le programme fera l'objet de revues semestrielles (Tableau 8) des critères de performance quantitatifs (CP), des repères indicatifs (RI), et des repères structurels (RS) (MPEF Tableaux 1–2). Les CP se rapportent au solde budgétaire global, au financement intérieur net, aux nouveaux emprunts extérieurs et à la non-accumulation d'arriérés de paiements. Les RI se rapportent au plafond des dépenses sur avances de trésorerie, au plancher des recettes fiscales, aux dépenses de lutte contre la pauvreté, à l'apurement des arriérés et au solde budgétaire de base. Les CP et les RI sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT).

38. Le programme est entièrement financé. Les besoins de financement doivent être couverts par la combinaison de dons et du soutien du FMI. Le déficit de financement prévu pour le reste de 2016 et 2017 (environ 1,5 % du PIB) sera couvert par une aide budgétaire de la Banque mondiale (environ 123 milliards de FCFA), de l'UE (environ 34 milliards de FCFA), et par les décaissements du FMI au titre de la FEC et du MEC, avec une limite d'accès de 487,8 millions de DTS (75 % de la quote-part), dont 162,60 millions de DTS (25 % de la quote-part) au titre de la FEC et 325,20 millions de DTS (50 % de la quote-part) au titre du MEC (Tableau 8)⁶. Il y a des bonnes raisons de penser que le financement sera suffisant pendant toute la période du programme.

39. Les risques de dérapage du programme sont gérables, sous réserve que le pays poursuive une politique avisée, que la conjoncture internationale reste stable, et que la capacité de remboursement du FMI soit adéquate. Cela reflète les bons antécédents établis au cours du programme 2012–15 et les engagements sur le nouveau programme donnés par le Président et le gouvernement. Les risques pourraient augmenter en cas de revers économique ou de dégradation de la conjoncture mondiale (Annexe IV). En pareil cas, pour maintenir le programme sur les rails, il faudrait adapter sans délai un ajustement proactif des politiques macroéconomiques en consultation avec les services du FMI. La capacité de remboursement du FMI est adéquate, comme le confirme le risque modéré de surendettement du pays, le niveau adéquat des réserves internationales de la BCEAO et les perspectives de croissance favorables.

40. Évaluation des sauvegardes. L'analyse de la BCEAO, banque centrale de l'UEMOA, effectuée en 2013 a permis de constater que la situation continue à être fermement contrôlée. Toutes les recommandations faisant suite à l'évaluation ont été mises en œuvre. Elles portaient sur

⁶ Avec RNB par habitant de 1.410 \$ EU pour l'exercice 2015, supérieur au seuil opérationnel de l'AID (1.185 \$EU), la Côte d'Ivoire est considérée comme un pays où il y a présomption de mélange, car elle est admissible aux concours tant concessionnels que non concessionnels du FMI.

le renforcement de l'audit externe, moyennant l'engagement d'un cabinet international formé aux normes IAS pour les audits des exercices 2015–17, le renforcement des capacités du comité d'audit avec l'aide d'un expert pour superviser les processus d'audit et de communication financière, et l'adoption des normes IFRS à compter de l'exercice 2015.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

41. L'économie de la Côte d'Ivoire a connu un impressionnant redressement depuis 2012.

La normalisation politique, une politique budgétaire favorable à la croissance et la hausse des cours mondiaux du cacao ont favorisé une croissance de 9 % par an en moyenne entre 2012 et 2015. Le PIB par habitant reste cependant inférieur à son pic historique. La pauvreté est encore relativement répandue et les indicateurs de développement humain sont à la traîne de ceux des pays comparables. Dans ce contexte, le nouveau Plan national de développement établi par les autorités vise à juste titre à promouvoir une croissance inclusive et viable, fondée sur la transformation structurelle et l'amélioration de la qualité de la vie.

42. Les perspectives économiques restent favorables, mais des goulets d'étranglement structurels font obstacle à la poursuite d'une croissance vigoureuse.

La croissance bénéficiera des investissements publics et privés dans le cadre du PND, surtout dans les secteurs des transports et de l'énergie. Mais, même avec une montée en puissance des investissements dans les infrastructures et le capital humain, il faudra du temps pour combler les déficits considérables après deux décennies de sous-investissement et de négligences. Les risques sont orientés à la baisse mais sont gérables et se rapportent surtout à l'évolution négative des prix à l'exportation, au durcissement des conditions de financement des investissements et à une météorologie défavorable.

43. Un nouveau programme appuyé par le FMI contribuera aux objectifs de croissance des autorités en les aidant à surmonter les obstacles à la viabilité de la balance des paiements et à la croissance inclusive.

En répondant aux besoins prolongés de balance des paiements, le programme peut réduire les risques pesant sur le financement extérieur et contribuer à catalyser l'aide officielle au développement et les financements privés. Les politiques de gestion prudente de la dette et des finances publiques aideront à reconstituer des marges de manœuvre et à assurer la viabilité de la dette. Les objectifs de dépenses en matière de lutte contre la pauvreté prévus dans le programme contribueront à réduire la misère et à promouvoir un partage plus équitable des fruits de la croissance économique.

44. La politique budgétaire doit être axée sur la création de marges de manœuvre pour les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales tout en renforçant les réserves.

Les autorités doivent accroître la mobilisation des recettes en améliorant l'administration de l'impôt et en adoptant de nouvelles mesures fiscales. Cela inclut la rationalisation des exonérations et la suppression des niches fiscales du code des investissements à compter de 2018. D'autres mesures pourraient viser à élargir l'assiette de l'impôt, à simplifier les procédures fiscales, à renforcer l'administration des douanes et à relever les taxes d'accises. Il faudra également restreindre les dépenses courantes. Les autorités sont encouragées à élargir le périmètre du budget

pour y intégrer les entités extrabudgétaires, de manière à affermir le contrôle parlementaire de l'ensemble des activités de l'État afin d'améliorer la transparence.

45. Des pratiques prudentes de gestion de la dette et des finances publiques, ainsi que la réforme des entreprises publiques contribueront à assurer la viabilité de la dette et à atténuer les risques budgétaires. Les services du FMI recommandent que les autorités affermissent la surveillance des entreprises publiques et des PPP au moyen de contrats d'objectifs et d'un suivi plus précis. Le renforcement de l'encadrement des PPP et de la gestion des investissements publics garantira la mise en œuvre efficace des projets dans le cadre du PND, à l'appui de la croissance. L'intégration des systèmes d'information du budget et de la trésorerie et l'adoption du CUT accroîtront la transparence des dépenses et de la gestion de trésorerie. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts et veiller à ce que la dette reste à un niveau gérable. Les services du FMI prennent bonne note des plans établis par les autorités en vue de renforcer progressivement le suivi de la dette et du service de la dette des entreprises publiques. Ils recommandent la mise en œuvre effective de la stratégie de rétablissement de la viabilité financière de la plus grande raffinerie de pétrole nationale (SIR). Les autorités devraient en outre renforcer la surveillance des autres entreprises publiques qui posent des risques pour le budget, y compris PETROCI, Air Côte d'Ivoire et SOTRA.

46. Des mesures visant à circonscrire les risques émanant des banques publiques et à promouvoir l'inclusion financière aideront le secteur financier à soutenir les objectifs de croissance. Les efforts en cours pour restructurer les banques publiques et les institutions microfinancières déficitaires devraient contribuer à réduire les vulnérabilités. La banque centrale régionale a récemment ouvert son guichet de refinancement aux prêts bancaires aux PME et les efforts de promotion de l'éducation financière devraient améliorer l'accès aux services financiers.

47. Pour favoriser la transformation de l'économie, il faudra améliorer encore le climat des affaires. Sur la base des récents progrès dans ce domaine, les autorités devraient viser à rattrapper les pays les plus performants en centrant leurs efforts sur les domaines où la Côte d'Ivoire continue à être mal classée, y compris le règlement des impôts, l'obtention de permis et la facilitation des échanges commerciaux. Il sera aussi essentiel d'assurer la fourniture ininterrompue de l'électricité pour soutenir la croissance. À cet égard, les travaux en cours pour accroître les capacités de production des centrales électriques et la qualité du réseau de transport sont les bienvenus. Enfin, les autorités devraient aussi assurer la viabilité financière du secteur de l'électricité pour attirer les investissements dans le secteur privé.

48. La poursuite des efforts d'amélioration de la qualité et de la diffusion des statistiques économiques facilitera la prise de décisions et l'investissement privé. Les services du FMI invitent instamment les autorités à combler les lacunes des informations relatives à plusieurs secteurs économiques, en particulier l'agriculture de subsistance, les BTP et les services, à améliorer la préparation des statistiques de la comptabilité nationale sur la base d'enquêtes récentes et à améliorer la diffusion des données économiques, y compris celles du PIB trimestriel. Le projet des autorités de faire passer les statistiques de finances publiques aux normes du MSFP 2001 et d'intégrer toutes les entités publiques dans le périmètre du budget est bienvenu.

49. Les services du FMI appuient la demande de programmes au titre de la FEC et du MEC, avec un niveau d'accès de 487,8 millions de DTS (75 % de la quote-part). La Lettre d'intention et le Mémoire de politique économique et financière décrit les mesures appropriées au vu des objectifs du programme. La capacité de remboursement du FMI est adéquate et les risques de dérapage de l'exécution du programme sont gérables, compte tenu des solides antécédents établis au cours du précédent programme appuyé par le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : indicateurs économiques, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Proj.	Proj.	Projections		
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national								
PIB à prix constants	9.3	8.8	8.9	7.9	7.9	7.8	7.3	7.2
Déflateur du PIB	3.4	3.9	1.8	1.0	1.4	1.9	1.9	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.6	0.4	1.2	1.0	1.5	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur (base FCFA)								
Exportations, f.o.b., à prix courants	-3.8	7.7	8.0	3.3	12.2	10.8	10.0	9.9
Importations, f.o.b., à prix courants	-3.2	0.5	11.4	7.3	14.9	12.3	11.3	10.7
Volume des exportations	-1.7	0.2	10.6	3.1	6.2	5.9	5.4	5.1
Volume des importations	4.5	-12.1	13.8	10.2	8.8	10.7	10.2	9.3
Termes de l'échange (détérioration -)	3.6	6.3	3.8	2.8	0.1	3.1	3.3	3.3
Taux de change effectif nominal	4.2	2.6	-3.9
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	4.5	1.0	-4.4
Opérations de l'administration centrale								
Total des recettes et dons	16.0	8.4	18.9	11.7	11.3	11.3	9.9	10.4
Total des dépenses	10.9	8.4	21.8	16.7	9.5	9.8	8.2	9.6
(Variations en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	11.6	16.1	18.8	10.7	14.3	13.1	12.3	9.3
Avoirs extérieurs nets	0.1	4.1	3.2	0.3	4.7	4.7	3.3	1.0
Avoir intérieurs nets	11.5	12.0	15.6	10.4	9.6	8.5	9.0	8.3
dont: public	3.5	3.4	-0.7	1.7	1.4	2.4	2.0	1.8
dont: privé	10.6	11.2	16.0	8.6	8.2	6.1	7.0	6.4
Crédit à l'économie (%)	22.6	21.7	29.6	14.7	13.4	10.1	11.9	11.0
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Opérations de l'administration centrale								
Total des recettes et dons	19.7	18.9	20.2	20.7	21.1	21.4	21.5	21.7
Total des recettes	18.4	17.1	18.8	19.1	19.6	19.8	19.8	20.1
Total des dépenses	21.9	21.0	23.1	24.7	24.8	24.8	24.5	24.5
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2.2	-2.2	-2.9	-4.0	-3.7	-3.4	-3.0	-2.8
Solde primaire de base ^{1/}	-0.1	-0.5	-0.4	-1.6	0.1	0.6	1.0	1.3
Investissement brut	18.1	17.1	17.8	19.3	20.2	21.2	21.2	21.4
Administration centrale	6.0	5.7	6.4	7.5	7.8	8.3	8.2	8.4
Secteur non public	12.0	11.4	11.4	11.9	12.4	12.9	13.0	13.0
Epargne intérieure brute	21.0	22.0	19.8	20.1	20.7	21.6	21.4	21.7
Administration centrale	3.1	2.3	2.9	2.6	3.6	4.2	4.5	4.9
Secteur non public	17.8	19.6	16.9	17.5	17.1	17.4	16.9	16.8
Epargne nationale brute	16.7	18.6	16.8	17.3	17.7	18.7	18.5	18.8
Administration centrale	3.8	3.5	3.6	3.0	4.2	4.9	5.2	5.6
Secteur non public	12.9	15.0	13.2	14.3	13.5	13.7	13.3	13.2
Solde du secteur extérieur								
Solde des transactions courantes (transferts officiels inclus)	-1.4	1.4	-1.0	-2.0	-2.5	-2.5	-2.7	-2.6
Solde des transactions courantes (transferts officiels exclus)	-2.7	-0.3	-2.4	-3.7	-4.0	-4.1	-4.3	-4.2
Solde global	0.4	0.4	0.3	-0.3	1.0	1.1	0.7	0.2
Dettes du secteur public								
Dettes de l'administration centrale, brute	43.3	44.8	47.8	48.3	47.9	46.4	44.9	43.4
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	33.4	36.2	40.5	42.4	43.2	42.8	42.2	41.5
Dettes extérieures	26.2	26.8	29.8	28.9	28.2	27.4	26.6	25.7
Dettes extérieures, hors C2D	16.3	18.3	22.5	23.0	23.5	23.8	23.9	23.8
Service de la dette extérieure exigible (milliards de FCFA)	243	324	412	477	523	616	702	764
Pourcentage des exportations de biens et services	3.8	4.7	5.6	6.3	6.1	6.5	6.8	6.7
Pourcentage des recettes publiques	8.6	10.8	11.3	11.9	11.6	12.3	12.8	12.5
Pour mémoire:								
PIB nominal (milliards de FCFA)	15,449	17,461	19,368	21,102	23,069	25,344	27,736	30,324
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	494	494	591
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	31.3	35.4	32.8	35.9	39.7	43.8	48.2	53.1
Population (million)	22.5	23.1	23.7	24.3	25.0	25.6	26.3	27.0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	686	756	817	867	924	990	1,056	1,125
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,389	1,531	1,382	1,477	1,589	1,709	1,835	1,970
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	6.7	6.2	6.3	5.3	5.3	5.2	4.7	4.6
Taux de pauvreté (%)	46.3

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections du FML

^{1/} Total des recettes moins total des dépenses, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2013–20
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
			Est.	Projections				
Solde des transactions courantes	-209	252	-192	-426	-574	-636	-747	-781
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-410	-52	-474	-779	-917	-1,033	-1,199	-1,262
Balance commerciale	1,479	1,915	1,912	1,771	1,843	1,948	2,050	2,197
Exportations, f.o.b.	5,951	6,411	6,922	7,150	8,021	8,885	9,774	10,744
<i>dont</i> : cacao	1,932	2,289	3,031	2,980	3,027	3,067	3,150	3,231
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,693	1,544	1,119	1,223	1,479	1,602	1,697	1,813
Importations, f.o.b.	4,472	4,496	5,010	5,378	6,178	6,936	7,724	8,546
<i>dont</i> : pétrole brut	1,445	1,293	897	889	1,115	1,247	1,359	1,490
Services (net)	-1,026	-1,068	-1,517	-1,604	-1,719	-1,837	-1,997	-2,092
Revenu primaire (net)	-445	-449	-549	-599	-661	-726	-795	-867
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	99	94	152	170	210	229	252	267
Revenu secondaire (net)	-217	-146	-37	5	-38	-21	-5	-19
Administration publique	65	124	282	353	343	397	453	481
Autres secteurs	-282	-270	-320	-348	-381	-418	-458	-500
Compte de capital et compte d'opérations financières	238	-150	243	357	801	904	937	837
Compte d'opérations financières	143	-288	114	229	674	778	812	713
Investissements directs étrangers	204	209	251	622	761	887	1,026	1,213
Investissements de portefeuille (net)	86	463	47	21	23	25	28	30
Acquisition d'avoirs financiers	-1	14	1	1	1	1	1	1
Souscription d'engagements	88	449	45	20	22	25	27	29
Autres investissements (net)	-148	-960	-184	-414	-110	-134	-242	-530
Officiel, net	68	369	669	99	277	338	339	400
Prêts projets	220	249	328	388	586	667	725	834
Autres prêts	0	357	585	0	0	0	0	0
Amortissements dus de l'administration publique	-144	-226	-231	-276	-296	-316	-373	-421
Acquisition nette d'actifs financiers	-7	-12	-13	-13	-13	-13	-13	-13
Non officiel, net	-216	-1,329	-853	-513	-387	-472	-581	-930
Erreurs et omissions	37	-27	0	0	0	0	0	0
Solde global	65	75	51	-70	227	268	190	56
Financement	-65	-75	-51	70	-227	-268	-190	-56
Avoirs de réserve, y compris position de réserve au FMI	-65	-75	-51	-76	-410	-458	-379	-132
Compte des opérations	-138	-159	-96	-42	-346	-375	-294	-56
FMI (net)	72	83	45	-34	-63	-82	-85	-76
Décaissements	72	87	73
Remboursements	0	-3	-29	-34	-63	-82	-85	-76
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	145.7	183.0	189.4	188.6	75.2
Financement prévu 2011-14 (hors FMI)	88.5	69.2	75.9	75.4	...
Ecart résiduel, dont	57.2	113.8	113.5	113.2	...
FMI-FEC	19.1	37.9	37.8	37.7	...
FMI-MEC	38.2	75.8	75.7	75.5	...
Pour mémoire:								
Solde global (% du PIB)	0.4	0.4	0.3	-0.3	1.0	1.1	0.7	0.2
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-1.4	1.4	-1.0	-2.0	-2.5	-2.5	-2.7	-2.6
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-2.7	-0.3	-2.4	-3.7	-4.0	-4.1	-4.3	-4.2
Balance commerciale (% du PIB)	9.6	11.0	9.9	8.4	8.0	7.7	7.4	7.2
Réserves officielles brutes (stock - fin de période)	1,300	1,559	1,791	1,811	2,208	2,653	3,008	3,132
(mois d'importation de biens et services)	2.7	2.8	3.0	2.9	3.2	3.4	3.5	3.3
(pourcentage de la monnaie au sens large)	11.9	11.0	9.7	10.0	10.9	11.7	12.2	12.5
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	27.8	30.5	34.7
(pourcentage de la monnaie au sens large)	51.8	46.2	41.1
(mois d'importations de biens et services de l'UEMOA)	4.7	4.6	4.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	15,449	17,461	19,368	21,102	23,069	25,344	27,736	30,324
Taux de change (FCFA/US\$), moyenne	493.9	493.6	591.2
Taux de change (FCFA/US\$), fin de période	475.6	540.3	602.5

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale, qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Table 3a. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–19
(milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Est.	Est.	Prog.	Prog.	Projections	
Recettes totales et dons	3,039.5	3,293.4	3,916.8	4,375.8	4,868.1	5,417.6	5,954.3
Recettes totales	2,838.0	2,989.4	3,634.6	4,022.6	4,525.0	5,020.1	5,501.6
Recettes fiscales ^{1/}	2,408.6	2,573.3	2,954.9	3,518.0	3,908.0	4,344.2	4,809.7
Recettes non affectées	2,408.6	2,573.3	2,954.9	3,318.2	3,711.8	4,133.4	4,581.5
Impôts directs	765.5	741.1	788.4	861.5	972.5	1,116.1	1,220.2
Impôts indirects ^{2/}	1,643.1	1,832.2	2,166.5	2,456.7	2,739.3	3,017.3	3,361.3
Recettes affectées ^{1/}	199.8	196.2	210.9	228.3
Recettes non fiscales	429.5	416.1	679.8	504.6	617.0	675.9	691.9
Dons	201.5	304.0	282.2	353.2	343.1	397.5	452.6
<i>dont</i> : Dons projets	96.2	137.0	128.6	105.6	195.5	248.9	304.0
Dépenses totales ^{3/}	3,385.6	3,669.5	4,469.8	5,215.3	5,710.3	6,272.5	6,784.2
Dépenses courantes	2,451.4	2,677.8	3,222.7	3,643.2	3,904.4	4,173.7	4,508.8
Salaires et traitements	1,038.9	1,183.3	1,331.6	1,434.0	1,508.1	1,582.8	1,667.5
Prestations de sécurité sociale	252.2	258.4	255.4	275.6	305.6	336.0	368.0
Subventions et autres transferts courants ^{2/}	325.0	304.1	414.7	357.9	421.4	463.3	507.5
Autres dépenses courantes	545.2	656.1	814.8	933.5	1,030.3	1,127.9	1,235.7
Dépenses affectées ^{3/}	183.3	162.8	179.0	195.9
Dépenses liées à la crise	75.4	62.2	108.7	108.3	41.8	5.0	5.0
Intérêts dus	214.8	213.6	297.5	350.6	434.4	479.7	529.2
Dettes intérieure	115.6	119.5	145.3	180.8	224.5	250.3	277.2
Dettes extérieure	99.1	94.2	152.2	169.8	209.9	229.4	252.0
Dépenses d'investissement	934.2	994.2	1,247.3	1,572.1	1,805.8	2,098.8	2,275.4
Financées sur ressources intérieures	618.0	608.0	790.9	1,082.4	1,024.2	1,183.1	1,246.6
Financées sur ressources extérieures	316.2	386.1	456.3	489.6	781.6	915.7	1,028.8
<i>dont</i> : Financées sur prêts projets	219.9	249.1	327.7	384.0	586.2	666.8	724.8
Solde primaire de base	-11.6	-80.4	-68.1	-327.5	30.8	142.9	275.4
Solde global, y/c dons	-346.1	-376.1	-553.0	-839.5	-842.2	-855.0	-830.0
Solde global, n/c dons	-547.5	-680.1	-835.2	-1,192.7	-1,185.3	-1,252.4	-1,282.6
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	39.7	-162.4	1.5	-25.0	-25.0	-25.0	-25.0
Solde global (base caisse)	-306.3	-538.5	-551.5	-864.5	-867.2	-880.0	-855.0
Financement	306.3	538.5	551.5	864.5	867.2	880.0	855.0
Financement intérieur	24.3	9.0	-241.6	31.8	15.8	159.5	151.1
Financement bancaire (net)	134.2	131.9	-151.3	75.5	2.3	113.8	106.3
Financement non bancaire (net)	-109.9	-122.9	-90.3	-43.6	13.4	45.7	44.8
Financement extérieur	273.9	529.4	793.0	687.0	668.5	531.0	515.3
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.0	145.7	183.0	189.4	188.6
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	88.5	69.2	75.9	75.4
Ecart résiduel:	57.2	113.8	113.5	113.2
<i>dont</i> : FMI-FEC ^{4/}	19.1	37.9	37.8	37.7
<i>dont</i> : FMI-MEC ^{4/}	38.2	75.8	75.7	75.5
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB nominal	15,449	17,461	19,368	21,102	23,069	25,344	27,736
Dettes extérieures (administration centrale)	4,045	4,683	5,772	6,104	6,504	6,952	7,385
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	1,337	1,622	1,770	1,998	2,217	2,435	2,634

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Y compris les impôts affectés à partir de 2016.

^{2/} A partir de 2017, comprend le soutien à la marge sur le prix du carburant pour la raffinerie de pétrole nationale SIR.

^{3/} Y compris les dépenses affectées à partir de 2016.

^{4/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire: opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–19
(% du PIB, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
				Est.	Prog.	Prog.	Projections
Recettes totales et dons	19.7	18.9	20.2	20.7	21.1	21.4	21.5
Recettes totales 1/	18.4	17.1	18.8	19.1	19.6	19.8	19.8
Recettes fiscales	15.6	14.7	15.3	16.7	16.9	17.1	17.3
Recettes non affectées	15.6	14.7	15.3	15.7	16.1	16.3	16.5
Impôts directs	5.0	4.2	4.1	4.1	4.2	4.4	4.4
Impôts indirects 2/	10.6	10.5	11.2	11.6	11.9	11.9	12.1
Recettes affectées 1/	0.9	0.9	0.8	0.8
Recettes non fiscales	2.8	2.4	3.5	2.4	2.7	2.7	2.5
Dons	1.3	1.7	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6
Projets	0.6	0.8	0.7	0.5	0.8	1.0	1.1
Dépenses totales 3/	21.9	21.0	23.1	24.7	24.8	24.8	24.5
Dépenses courantes	15.9	15.3	16.6	17.3	16.9	16.5	16.3
Salaires et traitements	6.7	6.8	6.9	6.8	6.5	6.2	6.0
Prestations de sécurité sociale	1.6	1.5	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Subventions et autres transferts courants 2/	2.1	1.7	2.1	1.7	1.8	1.8	1.8
Autres dépenses courantes	3.5	3.8	4.2	4.4	4.5	4.5	4.5
Dépenses affectées 3/	0.9	0.7	0.7	0.7
Dépenses liées à la crise	0.5	0.4	0.6	0.5	0.2	0.0	0.0
Intérêts dus	1.4	1.2	1.5	1.7	1.9	1.9	1.9
Dettes intérieure	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	1.0
Dettes extérieure	0.6	0.5	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9
Dépenses d'investissement	6.0	5.7	6.4	7.5	7.8	8.3	8.2
Financées sur ressources intérieures	4.0	3.5	4.1	5.1	4.4	4.7	4.5
Financées sur ressources extérieures	2.0	2.2	2.4	2.3	3.4	3.6	3.7
dont: Financées sur prêts projets	1.4	1.4	1.7	1.8	2.5	2.6	2.6
Solde primaire de base	-0.1	-0.5	-0.4	-1.6	0.1	0.6	1.0
Solde global, y/c dons	-2.2	-2.2	-2.9	-4.0	-3.7	-3.4	-3.0
Solde global, n/c/ dons	-3.5	-3.9	-4.3	-5.7	-5.1	-4.9	-4.6
Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette)	0.3	-0.9	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse)	-2.0	-3.1	-2.8	-4.1	-3.8	-3.5	-3.1
Financement	2.0	3.1	2.8	4.1	3.8	3.5	3.1
Financement intérieur	0.2	0.1	-1.2	0.2	0.1	0.6	0.5
Financement bancaire (net)	0.9	0.8	-0.8	0.4	0.0	0.4	0.4
Financement non bancaire (net)	-0.7	-0.7	-0.5	-0.2	0.1	0.2	0.2
Financement extérieur	1.8	3.0	4.1	3.3	2.9	2.1	1.9
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.0	0.0	0.7	0.8	0.7	0.7
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	0.4	0.3	0.3	0.3
Ecart résiduel	0.3	0.5	0.4	0.4
dont: FMI-FEC 4/	0.1	0.2	0.1	0.1
dont: FMI-MEC 4/	0.2	0.3	0.3	0.3
Pour mémoire:							
Dettes extérieure (administration centrale)	26.2	26.8	29.8	28.9	28.2	27.4	26.6
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	8.7	9.3	9.1	9.5	9.6	9.6	9.5

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Y compris les impôts affectés à partir de 2016.

^{2/} A partir de 2017, comprend le soutien à la marge sur le prix du carburant pour la raffinerie de pétrole nationale SIR.

^{3/} Y compris les dépenses affectées à partir de 2016.

^{4/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation monétaire, 2013–19

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
				Projections			
	(Milliards de francs CFA)						
Avoirs extérieurs nets	1,559	1,785	1,989	2,010	2,406	2,851	3,206
Banque centrale	1,300	1,559	1,791	1,811	2,208	2,653	3,008
Banques	259	226	198	198	198	198	198
Avoirs intérieurs nets	3,922	4,579	5,573	6,360	7,161	7,973	8,951
Crédits nets à l'État	1,307	1,490	1,445	1,576	1,691	1,917	2,134
Banque centrale	646	591	494	489	511	514	513
Banques	661	900	951	1,087	1,180	1,403	1,621
Crédits à l'économie	2,831	3,446	4,467	5,122	5,808	6,395	7,156
Crédits de campagnes	186	276	390	378	381	386	396
Autres crédits (y/c les obligations cautio)	2,644	3,171	4,077	4,744	5,427	6,009	6,761
Autres postes (net) (avoirs = +)	-215	-358	-339	-339	-339	-339	-339
Masse monétaire	5,481	6,364	7,562	8,369	9,567	10,824	12,157
Circulation fiduciaire hors banques	1,748	1,878	2,137	2,366	2,704	3,060	3,437
Dépôts	3,679	4,424	5,333	5,903	6,747	7,634	8,575
Autres dépôts	54	62	91	101	115	130	146
Pour mémoire:							
Vitesse de circulation de la monnaie	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.3
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	0.1	4.1	3.2	0.3	4.7	4.7	3.3
Avoirs intérieurs nets	11.5	12.0	15.6	10.4	9.6	8.5	9.0
Crédits nets à l'État	3.5	3.4	-0.7	1.7	1.4	2.4	2.0
Banque centrale	0.3	-1.0	-1.5	-0.1	0.3	0.0	0.0
Banques	3.3	4.4	0.8	1.8	1.1	2.3	2.0
Crédits à l'économie	10.6	11.2	16.0	8.6	8.2	6.1	7.0
Masse monétaire	11.6	16.1	18.8	10.7	14.3	13.1	12.3
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)						
Avoirs extérieurs nets	0.2	14.5	11.4	1.0	19.7	18.5	12.5
Avoirs intérieurs nets	16.9	16.7	21.7	14.1	12.6	11.3	12.3
Crédits nets à l'État	15.3	14.1	-3.0	9.1	7.3	13.3	11.3
Banque centrale	2.2	-8.5	-16.4	-0.9	4.4	0.5	-0.1
Banques	31.8	36.1	5.7	14.3	8.6	18.9	15.5
Crédits à l'économie	22.6	21.7	29.6	14.7	13.4	10.1	11.9
Masse monétaire	11.6	16.1	18.8	10.7	14.3	13.1	12.3
Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.							

Tableau 5. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2013–19
(milliards de francs CFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			Est.	Projections			
Besoins de financement extérieur	-588	-1,136	-1,397	-1,014	-1,239	-1,380	-1,538
Déficit des transactions courantes (hors transferts officiels)	-410	-52	-474	-779	-917	-1,033	-1,199
Amortissement et acquisition nette d'actifs financiers ^{1/}	-152	-238	-244	-289	-309	-329	-386
Remboursements au FMI	0	-3	-29	-34	-63	-82	-85
Capitaux privés, net	112	-684	-555	130	397	440	426
Variation des réserves officielles sans FMI (=augmentation)	-138	-159	-96	-42	-346	-375	-294
Financement disponible	588	1,136	1,397	869	1,056	1,190	1,350
Transferts en capital	95	139	129	128	127	126	125
Financement de projets	220	249	328	388	586	667	725
Eurobond	0	357	585	0	0	0	0
Décaissements FMI	72	87	73	0	0	0	0
Transferts officiels	201	304	282	353	343	397	500
Ecart de financement	0	0	0	-146	-183	-189	-189
Financement attendu	88.5	69.2	75.9	75.4
Banque mondiale	73.4	50.0	57.8	57.3
BAfD	0.0	0.0	0.0	0.0
UE	15.1	19.2	18.1	18.1
Ecart résiduel 1/	57.2	113.8	113.5	113.2
Financement FMI-FEC	19.1	37.9	37.8	37.7
Financement FMI-MEC	38.2	75.8	75.7	75.5

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et projections du FMI.

1/ Certains chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas égal à la somme des composantes.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–16
(en pourcentage)

	2013	2014	2015	2016 Juin
Adéquation des fonds propres				
Capital aux avoirs pondérés par le risque	9.2	10.1	8.2	8.6
Normes de fonds propres				
Total des crédits/total des actifs	55.4	53.7	55.7	54.0
Concentrations: crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	306.2	293.1	387.9	359.6
Crédits en souffrance bruts /total des crédits	12.3	11.3	10.6	11.1
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	73.6	77.1	68.6	66.9
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	3.6	2.9	3.8	4.2
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49.0	28.2	47.0	48.8
Résultats et rentabilité				
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.2
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	17.4
Traitements et salaires/revenu bancaire net	28.9
Liquidité				
Actifs liquides/total des actifs	37.1	49.8	52.0	52.6
Actifs liquides/total des dépôts	50.0	67.5	71.0	71.1
Total des crédits/total des dépôts	82.0	72.8	76.1	78.7

Source: BCEAO.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2016–25

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant										
(Millions DTS)										
Principal	19.5	85.2	109.6	113.2	112.8	120.3	81.3	56.9	37.4	14.6
Commissions et intérêts ^{1/}	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et nouveau ^{2/}										
(Millions DTS)										
Principal	19.5	85.2	109.6	113.2	112.8	131.9	115.4	115.8	117.2	101.4
Commissions et intérêts ^{1/}	0.0	0.2	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3
Total des obligations sur la base du crédit existant et nouveau ^{2/}										
Millions de DTS	19.5	85.4	109.9	113.7	113.4	132.5	115.9	116.2	117.5	101.6
Milliards de FCFA	16.1	69.7	89.6	92.3	91.7	107.2	93.8	94.1	95.2	82.3
Pourcentage des recettes publiques	0.4	1.4	1.7	1.6	1.4	1.5	1.2	1.1	1.0	0.8
Pourcentage des exportations de biens et services	0.2	0.8	0.9	0.9	0.8	0.9	0.7	0.6	0.6	0.5
Pourcentage du service de la dette ^{3/}	3.7	14.1	16.8	16.4	17.1	19.4	15.4	13.7	12.2	9.3
Pourcentage du PIB	0.1	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Pourcentage de la quote-part	3.0	13.1	16.9	17.5	17.4	20.4	17.8	17.9	18.1	15.6
Encours des crédits du FMI										
Millions de DTS	801.1	855.2	885.0	911.2	798.4	666.4	551.1	435.3	318.2	216.8
Milliards de francs CFA	657.9	698.1	720.9	740.3	645.7	539.5	446.1	352.4	257.6	175.5
Pourcentage des recettes totales	15.0	14.3	13.3	12.4	9.8	7.5	5.7	4.1	2.8	1.7
Pourcentage des exportations de biens et services	8.7	8.2	7.6	7.1	5.7	4.3	3.2	2.3	1.6	1.0
Pourcentage du service de la dette	151.5	141.2	135.2	131.8	120.2	97.4	73.0	51.1	33.1	19.9
Pourcentage du PIB	3.1	3.0	2.8	2.7	2.1	1.6	1.2	0.9	0.6	0.4
Pourcentage de la quote-part	123.2	131.5	136.1	140.1	122.8	102.5	84.7	66.9	48.9	33.3
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	69.7	139.4	139.4	139.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	19.5	85.2	109.6	113.2	112.8	131.9	115.4	115.8	117.2	101.4
Pour mémoire:										
PIB nominal (milliards de FCFA)	21,102	23,069	25,344	27,736	30,324	33,062	35,914	38,961	42,269	45,879
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	7,603	8,540	9,442	10,356	11,350	12,580	13,866	15,066	16,458	17,955
Recettes publiques (milliards de FCFA)	4,376	4,868	5,418	5,954	6,573	7,151	7,782	8,517	9,330	10,226
Service de la dette (milliards de FCFA)	434	494	533	562	537	554	611	689	778	881
FCFA/DTS (moyenne de la période)	821	816	815	812	809	810	810	810	810	810

Sources: estimations et prévisions du FMI.

1/ Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'allègement des intérêts pour les prêts concessionnels qui a été mis en place le 7 janvier 2010. Les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2018 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour FEC/FCC/FCE et 0/0,25/0,25 % par an, respectivement, pour 2021 et au-delà.

2/ Y compris les décaissements proposés au titre du nouveau FEC/MEDC.

3/ Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 8. Côte d'Ivoire : échéancier des décaissements et des revues au titre des accords FEC/MEC, 2016–19

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote-part		
		Total	FEC	MEC	Total	FEC	MEC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEC par le Conseil d'administration	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	69.684	23.226	46.458	10.714	3.571	7.143
		487.800	162.600	325.200	75.000	25.000	50.000
La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS							

Annexe I. Dimensions de la pauvreté¹

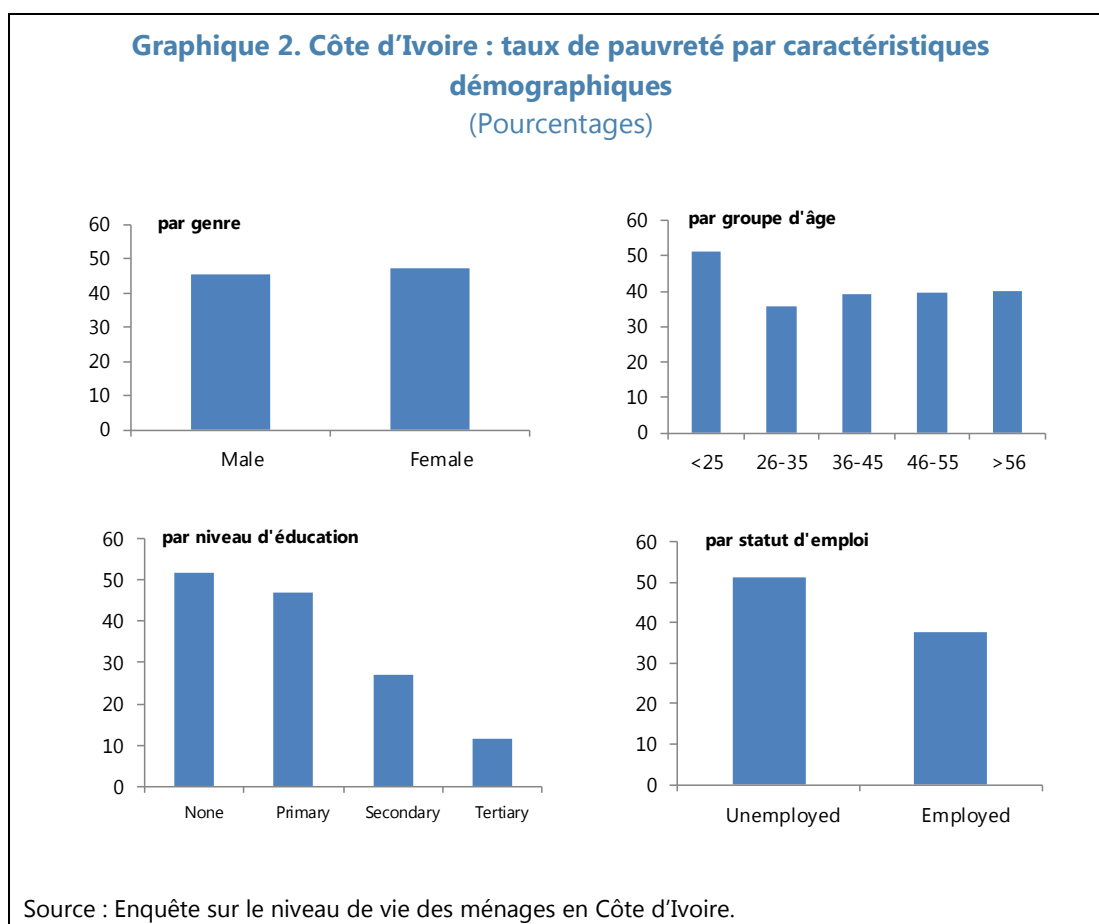
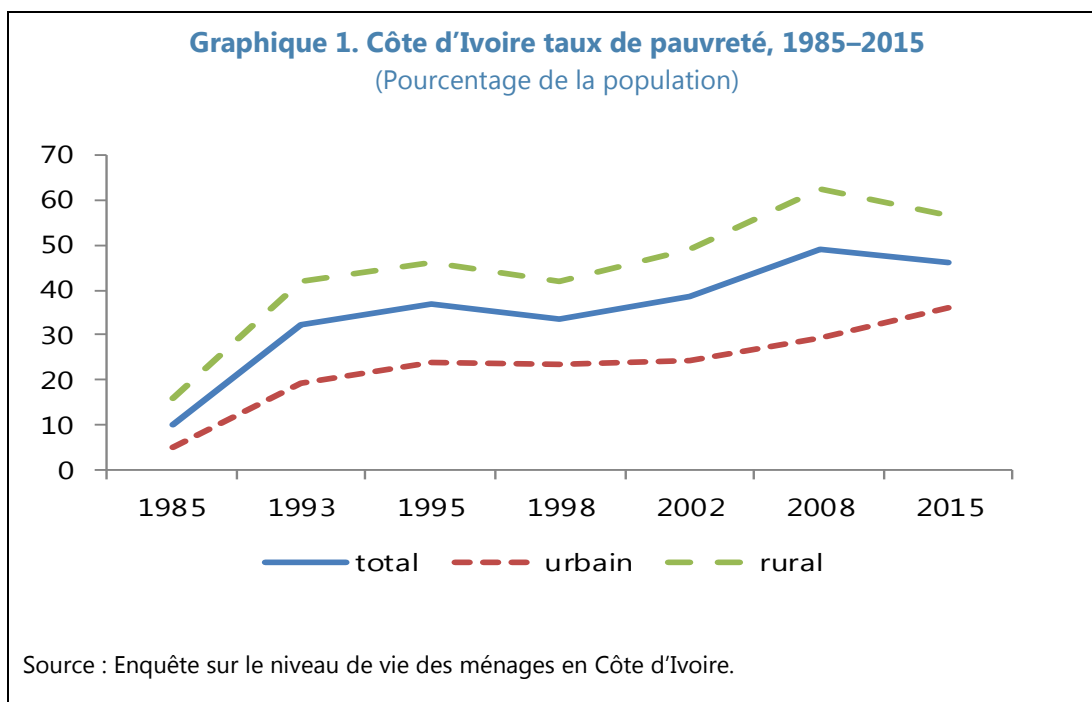
1. L'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2015 montre que le taux de pauvreté a légèrement diminué pour atteindre 46,3 % (contre 48,9 % en 2008). Cependant, comme le montre le graphique 1, la pauvreté a suivi une courbe ascendante depuis la première enquête, qui date de 1985. Le taux de pauvreté a touché un sommet en 2008, durant une période marquée par un conflit civil au cours duquel les outils de production ont été détruits et les populations civiles ont été déplacées.

2. La baisse de la pauvreté en zones rurales (56,8 % en 2015 contre 62,5 % en 2008) a beaucoup contribué à la récente diminution globale de la pauvreté. Dans les zones urbaines, par contre, elle a fortement augmenté (35,9 % en 2015 contre 29,5 % en 2008). La pauvreté reste cependant principalement un phénomène rural. Sur le plan géographique, la pauvreté est plus répandue dans le Nord, et la ville d'Abidjan, au Sud du pays, a le taux de pauvreté le plus bas.

3. La grosse majorité des emplois (environ 92 %) est concentrée dans le secteur informel en Côte d'Ivoire. Le secteur formel ne représente donc qu'environ 8 % des emplois. La pauvreté est surtout prévalente dans le secteur informel (37,3 %, contre 15,6 % dans le secteur formel). Le chômage est plutôt un phénomène urbain : le taux de chômage global est actuellement de 6,9 %, mais n'atteint guère que 3 % en milieu rural. Les jeunes sont sur-représentés dans les statistiques du chômage, qui touche 9,6 % des 14–35 ans, contre 3,2 % des plus de 36 ans).

4. Le rapport décrit aussi les résultats d'une enquête approfondie auprès d'un échantillon de la population au sujet de leur perception de la pauvreté. Environ 51 % des personnes interrogées ont déclaré que la réduction de la pauvreté ne leur semblait pas être un impératif prioritaire. Les répondants étaient par contre optimistes quant à l'avenir, 78 % d'entre eux pensant que le nouveau gouvernement ferait reculer la pauvreté. Près de 88 % des personnes interrogées pensaient que la corruption est une des causes majeures de la pauvreté.

¹ Cette annexe résume l'Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire de 2015. L'Institut de statistiques ivoirien a mené entre janvier et mars 2015 une enquête auprès de 12.900 ménages au sujet de leur niveau de vie, en ciblant particulièrement la pauvreté. Le rapport d'enquête définit la pauvreté en termes relatifs et non absolus. En 1985, le seuil de pauvreté relative était fixé à 75.000 FCFA par an — si bien que 10 % environ des habitants population étaient classés comme « pauvres ». Après correction de l'inflation, le seuil de pauvreté de 2015 a été fixé à 269.075 FCFA par an. Les précédentes enquêtes avaient été effectuées en 1985, 1993, 1995, 1998, 2002 et 2008.

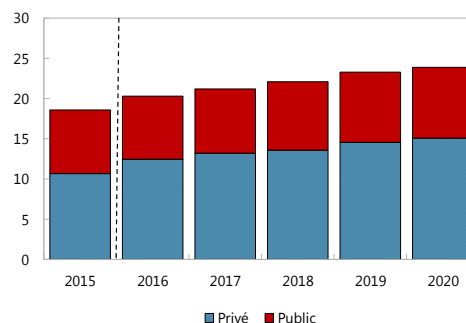


Annexe II. Plan national de développement 2016–20

1. Dans le cadre du Plan national de développement (PND) 2016–20 récemment mis en place, les autorités comptent faire entrer la Côte d'Ivoire dans le club des pays émergents à l'horizon 2020.

Ce plan fait suite à celui de 2012–15, et est axé sur la transformation structurelle de l'économie, le secteur privé y jouant un rôle essentiel de financement et par le canal des projets PPP. Il vise en particulier à accroître la productivité du secteur agricole et à promouvoir l'industrie manufacturière. Il a aussi pour but d'améliorer la qualité de la vie, de faire en sorte que l'essor économique crée des emplois pour les jeunes de plus en plus nombreux, améliore l'équilibre hommes-femmes et tienne compte du changement climatique. Le programme ambitieux vise un taux de croissance de 8,8 % sur la période 2016-20.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : investissements planifiés dans le cadre du Plan national de développement 2016–20 (% du PIB)

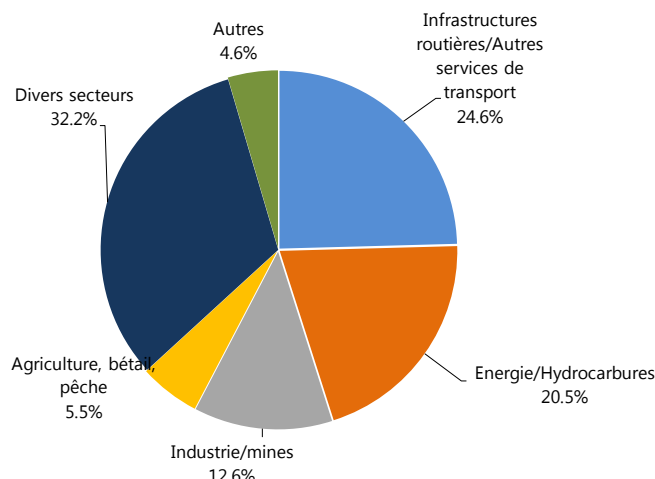


Source : autorités ivoiriennes.

2. En vue des objectifs du PND, les autorités prévoient une augmentation significative des investissements, qui seront tirés par le secteur privé.

Elles tablent sur un montant total d'investissements de 50 milliards de \$EU (près de 1,5 fois le PIB), dont 62 % en provenance du secteur privé. Elles prévoient que l'investissement privé va se développer au cours de la période, et atteindre environ 15 % du PIB à l'horizon 2020, contre 10,7 % en 2015. L'investissement public va aussi augmenter, passant à 8,8 % en 2020, contre 7,9 % en 2015. De gros investissements sont prévus dans les secteurs des routes et infrastructures, de l'énergie et des industries extractives, ainsi que dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : répartition des investissements–Plan national de développement 2016–20



Source : autorités ivoiriennes.

Note : divers secteurs : éducation, santé, budgétisation, défense.

3. Le PND définit plusieurs volets stratégiques précisant les mesures à prendre :

- Renforcement de la qualité de la gouvernance et des institutions : modernisation et amélioration de l'administration publique, renforcement des mesures de sécurité et de l'engagement démocratique ;

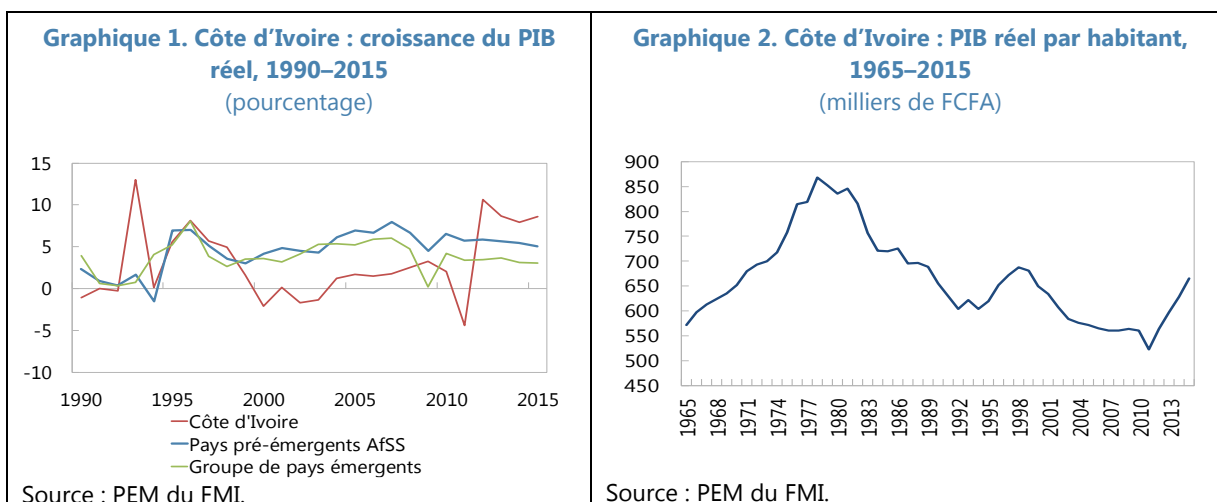
- Accélération de la mise en valeur du capital humain et du bien-être social : amélioration de la qualité de l'enseignement, pour veiller à ce que les qualifications correspondent aux besoins du marché du travail ; et amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé ;
- Accélération de la transformation structurelle de l'économie grâce à l'industrialisation : amélioration du climat des affaires et de l'accès des PME au crédit, et mesures spécifiques pour accroître la productivité des secteurs clés (agriculture, énergie, industrie minière et tourisme) ;
- Développement des infrastructures dans l'ensemble du pays, dans le respect de l'environnement : accroissement de l'infrastructure routière, des capacités hydroélectriques et amélioration des services postaux et des télécommunications.
- Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale : participation accrue au processus d'intégration régionale et promotion des produits et services ivoiriens à l'étranger.

4. Les autorités ont aussi prévu d'autres mesures susceptibles de faciliter la mise en œuvre du PND : (i) maintien de la stabilité macroéconomique; (ii) publication d'un rapport sur les déficiences du système fiscal pour rehausser la compétitivité de la Côte d'Ivoire; (iii) poursuite de la réforme de l'administration fiscale en vue de réduire les exonérations et d'élargir l'assiette de l'impôt; (iv) mise en œuvre de réformes de la gestion des finances publiques; (v) mise au point d'un système d'identification des entreprises; (vi) amélioration de la qualité des statistiques économiques, concernant notamment les IDE et les ressources foncières et naturelles; (vii) mise en service de la centrale de crédit et (viii) création de titres négociables grâce à une gestion foncière fiable.

Annexe III. Promouvoir la croissance

La Côte d'Ivoire a connu une croissance impressionnante au cours des quatre dernières années. Bien que, historiquement, les épisodes semblables de croissance accélérée ne soient pas rares parmi les pays africains, il s'est en général avéré plus difficile de rester sur cette lancée à long terme. Afin de garder le cap de la croissance à moyen terme, la Côte d'Ivoire devra remédier aux goulots d'étranglement liés au climat des affaires et au contexte institutionnel, ainsi qu'aux déficiences des infrastructures et du capital humain. Le PND vise à bon escient à lever ces obstacles.

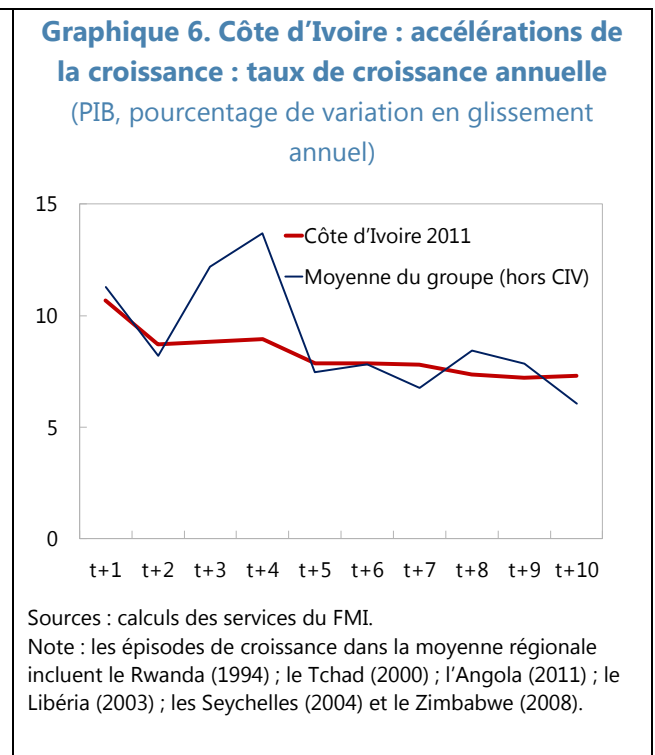
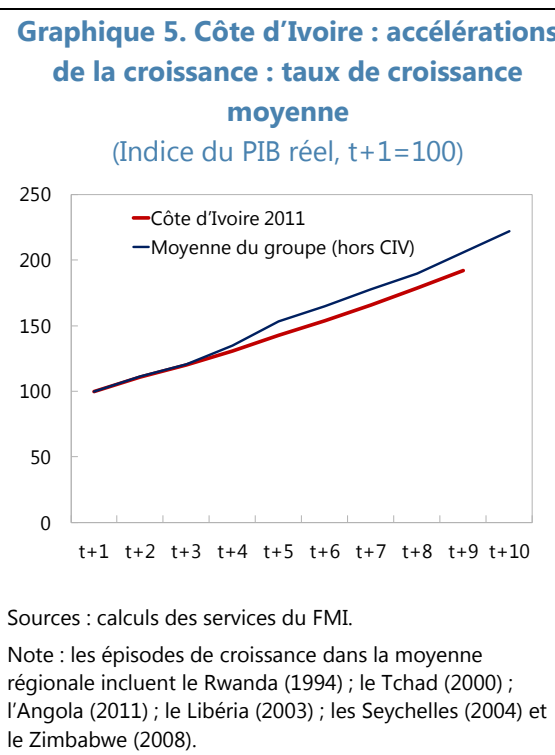
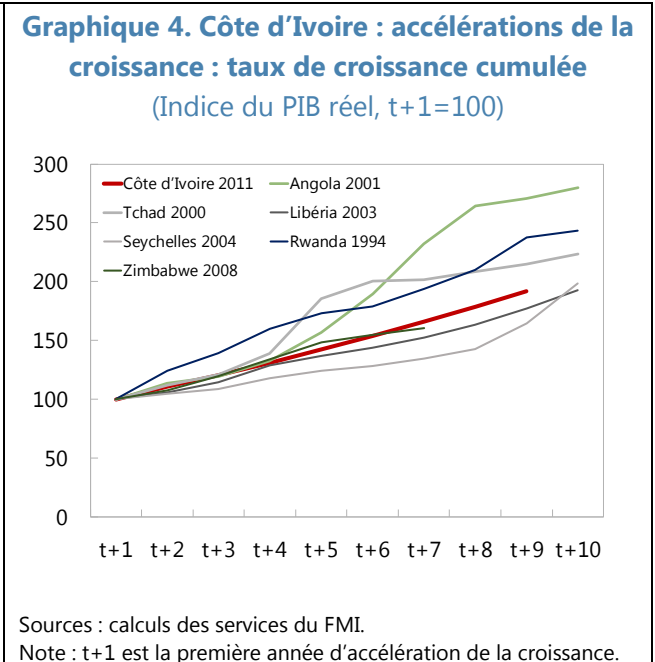
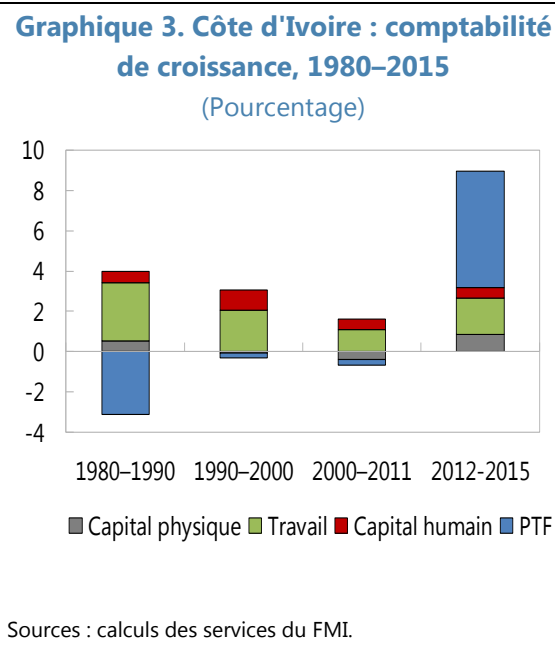
1. La Côte d'Ivoire a connu une croissance impressionnante au cours des quatre dernières années, qui contraste avec la période précédente, marquée par une situation de conflit et de stagnation économique. Le PIB réel a progressé en moyenne de 8,9 % sur la période 2012–15 sous la poussée de l'investissement et de la consommation, inversant une décennie de recul du revenu par habitant et dépassant le rythme de croissance des marchés frontières d'Afrique subsaharienne et de divers pays émergents comparables¹ (Graphique 1 et 2). Cependant, au cours de la période précédente, le taux de croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire avait été en moyenne de 2,1 % seulement, soit bien inférieur à ceux des marchés frontières d'Afrique subsaharienne (4,6 %) et des pays émergents comparables (3,8 %).



2. La reprise de l'activité après le conflit et les mesures énergiques déployées par le gouvernement ont contribué à la croissance économique. Pour l'essentiel, la croissance que la Côte d'Ivoire a connue de 2012 à 2015 s'explique par le résultat de la comptabilité de croissance (Graphique 3). Cela correspond sans doute à un rattrapage de la demande refoulée et à l'augmentation de l'utilisation des capacités ainsi qu'à l'amélioration de la productivité. Les initiatives qui ont le plus contribué aux gains de productivité ont consisté à remédier aux déficiences des infrastructures dans des domaines cruciaux tels que l'énergie et les transports, à

¹ Les marchés frontières d'Afrique subsaharienne sont les suivants : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie et Zambie. Les pays émergents retenus sont ceux qui sont considérés comme étant encore à un stade précoce, sur la base de leur revenu par habitant : Philippines, Maroc, Sri Lanka, Égypte, Guatemala, Indonésie, Arménia, Swaziland, El Salvador, Géorgie, Paraguay, Tunisie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Jordanie, ERY de Macédoine, Jamaïque, Algérie, Équateur et Thaïlande.

accroître la productivité agricole et les rendements grâce au Programme d'investissement national dans l'agriculture (PINA), et à l'amélioration du climat des affaires et de l'accès à l'éducation.

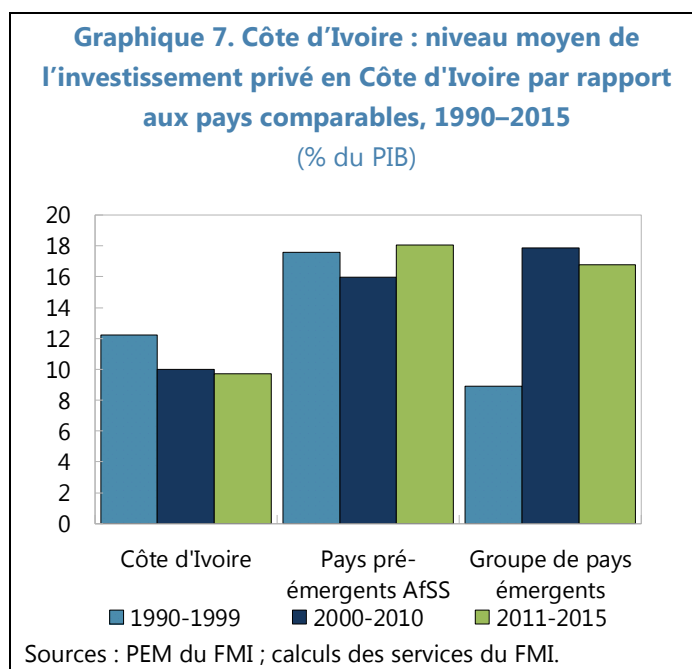


3. Les épisodes semblables de croissance accélérée ne sont pas rares parmi les pays africains, mais il s'est en général avéré difficile de rester sur cette lancée à long terme.

Bien que les données se rapportant à divers pays et diverses années varient considérablement, les taux estimatifs de croissance du PIB de la Côte d'Ivoire sur le moyen terme (2016–20) sont proches des moyennes des taux de croissance des autres pays africains qui ont connu des épisodes de croissance accélérée au cours des 25 dernières années (Graphique 4 et 5). Cependant, les taux de croissance moyens dénotent un ralentissement progressif du rythme d'expansion économique sur la durée, ce qui correspond aux projections de croissance de la Côte d'Ivoire calculées par les services du FMI (Graphique 6).

4. L'accroissement de la productivité et de l'investissement privé vont contribuer à soutenir les progrès vigoureux de la Côte d'Ivoire, mais il sera nécessaire de remédier aux goulots d'étranglement structurels.

L'évolution des autres pays africains en croissance rapide montre que l'accroissement de la productivité et un niveau d'investissement élevés sont essentiels pour maintenir l'essor vigoureux de la croissance sur le long terme². En dépit de la forte croissance de la Côte d'Ivoire, l'investissement privé n'a pas augmenté et reste bien inférieur à celui des marchés frontières d'Afrique subsaharienne et des pays émergents comparables (graphique 7).



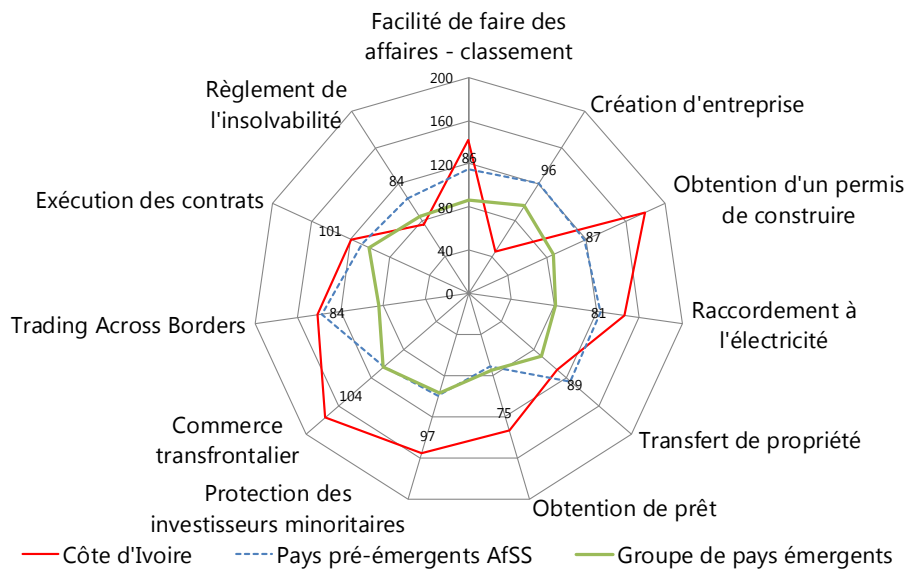
La suppression des goulots d'étranglement aurait pour effet non seulement de rehausser la productivité, mais aussi d'encourager l'investissement privé, en améliorant le rendement de l'activité économique. Les obstacles majeurs sont le mauvais climat des affaires, la médiocrité de la gouvernance et les déficiences du capital humain.

5. L'amélioration du climat des affaires renforcerait la compétitivité et faciliterait la transformation structurelle et le commerce. La Côte d'Ivoire est à la 142^{ème} place (sur 190) sur l'indice Doing Business de la Banque mondiale pour 2017 (Graphique 8). Bien que cela représente une avancée considérable par rapport à sa 177^{ème} place en 2014, la Côte d'Ivoire a perdu trois places entre les classements de 2016 et 2017 et elle reste à la traîne de ses pairs, en particulier pour la facilité de paiement des impôts, l'obtention de permis et le raccordement à l'électricité. La Côte d'Ivoire est à la 117^{ème} place (sur 138) sur l'indice de facilitation des échanges

² Voir le chapitre 2 des « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne », Fonds monétaire international, Washington, Octobre 2013.

du Forum économique mondial (Graphiques 9 et 10), car le commerce est handicapé par des facteurs tels que la lourdeur des procédures d'importations, les droits de douane et les difficultés d'accès aux crédits commerciaux. La qualité de la logistique commerciale s'est aussi dégradée ces dernières années. D'après l'indice de qualité logistique de la Banque mondiale, qui classe les pays sur la base d'une enquête mondiale auprès des transitaires et des transporteurs sur le bon fonctionnement logistique, la Côte d'Ivoire se classe à la 95^{ème} place sur 160.

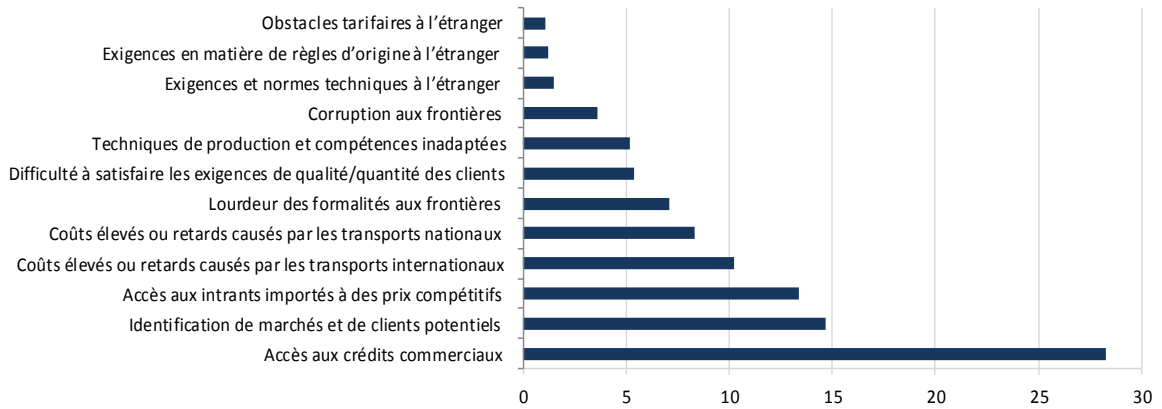
Graphique 8. Côte d'Ivoire : classement Facilité de faire des affaires, 2017



Source : indicateurs Doing Business de la Banque mondiale.
 Note : plus on s'éloigne du centre, plus le classement est bas.

Graphique 9. Côte d'Ivoire : facteurs les plus problématiques pour les exportations

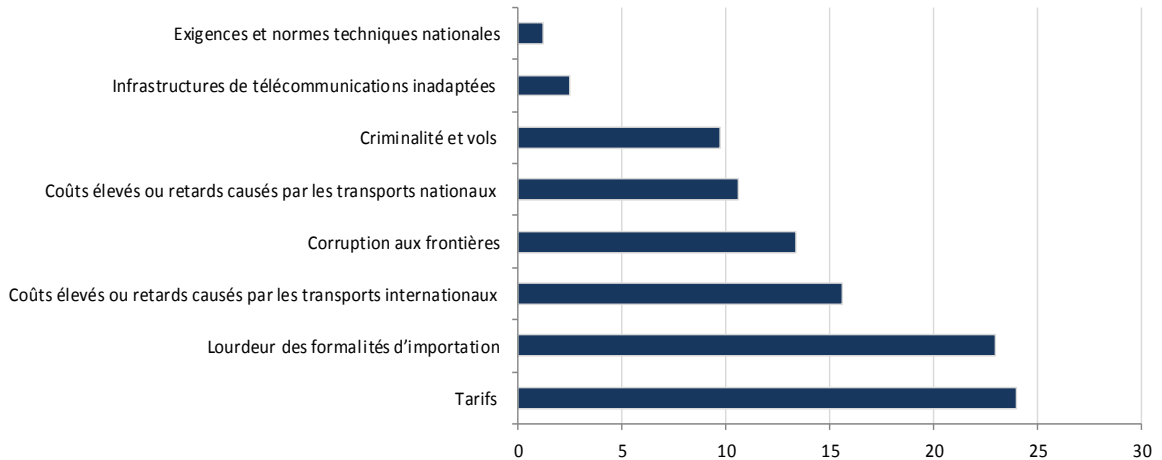
(Pourcentage des réponses)



Source : Forum économique mondial, Rapport sur la facilitation des échanges, 2014.

Graphique 10. Côte d'Ivoire : facteurs les plus problématiques pour les importations

(Pourcentage des réponses)



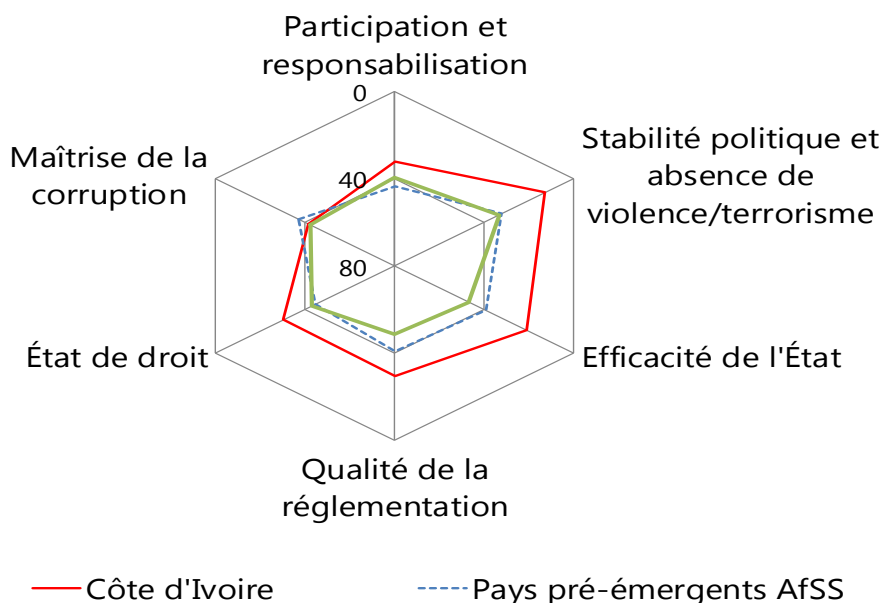
Source : Forum économique mondial, Rapport sur la facilitation des échanges, 2014.

6. Nonobstant les progrès récents, la gouvernance a besoin d'être encore améliorée :

- Bien que la Côte d'Ivoire ait fait preuve de la plus importante amélioration de la gouvernance au cours des quatre dernières années, elle se situe dans la moitié inférieure de l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA). Elle est parmi les 10 pays qui ont le plus progressé dans toutes les catégories. La Côte d'Ivoire obtient un score de 48,3 (sur 100) au classement de la gouvernance globale d'après l'IIGA, en-dessous de la moyenne de l'Afrique (50,1 %) et de la moyenne régionale de l'Afrique de l'Ouest (52,4 %).³
- Le niveau de corruption perçue est élevé, la Côte d'Ivoire se situant à la 107^{ème} place (sur 175) sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International 2015.
- La Côte d'Ivoire est loin derrière les pays comparables sur l'indice des indicateurs mondiaux de la gouvernance (IMG) de la Banque mondiale Graphique 11), et est au bas du classement dans des domaines tels que l'efficacité gouvernementale et la qualité de la réglementation.

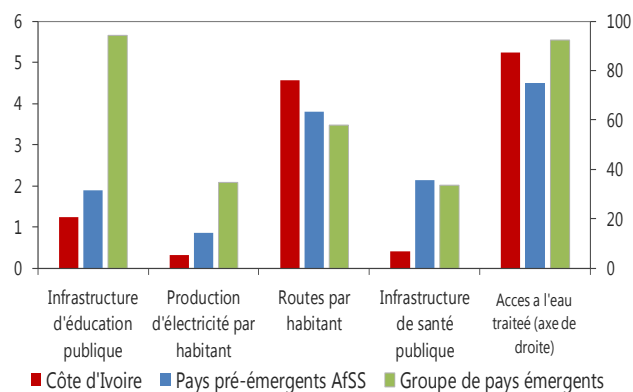
³ Plus le score est élevé, meilleure est la gouvernance.

Graphique 11. Côte d'Ivoire et pays comparables : indicateurs de gouvernance



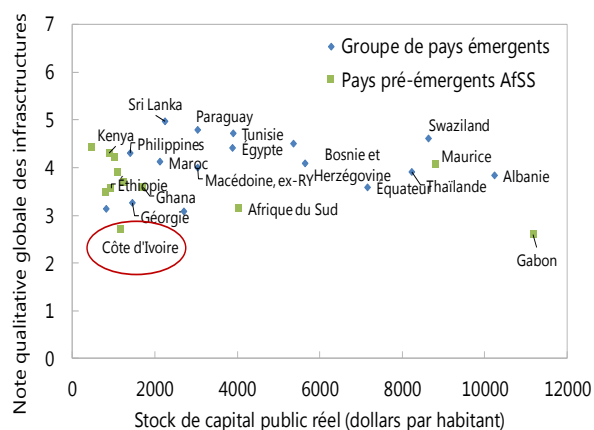
Source : indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale.
 Note : plus on s'éloigne du centre, plus le classement est bas.

Graphique 12. Côte d'Ivoire : mesures de l'accès aux infrastructures
 (Année la plus récente)



*Les unités varient selon l'échelle. Axe de gauche : l'infrastructure d'instruction publique est mesurée par le nombre de professeurs du secondaire pour 1000 habitants; la production d'électricité par habitant en milliers de kWh par personne; les routes par habitant en km pour 1000 personnes et l'infrastructure de santé publique en lits d'hôpital pour 1000 personnes. Axe de droite : accès à de l'eau traitée en pourcentage de la population.
 Sources : indicateurs du développement de la Banque mondiale, PEM et estimations des services du FMI.

Graphique 13. Côte d'Ivoire : note qualitative globale des infrastructures
 (Valeur indicielle 1=pire 7=meilleure)



Source : indicateurs de compétitivité du Forum économique mondial.

7. L'amélioration des infrastructures et du capital humain va promouvoir le développement du secteur privé et réduire les frais généraux opérationnels. La Côte d'Ivoire est à la traîne des pays comparables en ce qui concerne tant la quantité que la qualité perçue des infrastructures (Graphiques 12 et 13). Pour ce qui est du capital humain, le taux de scolarisation moyen est resté stationnaire au cours des 20 dernières années et il est inférieur aux taux moyens des marchés frontières et des pays émergents. Le taux de scolarisation dans le primaire est faible (77 %) et ceux du secondaire et du tertiaire sont 39 % et 9 %, respectivement. Une récente étude-diagnostic de la croissance de la Millennium Challenge Corporation fait aussi état d'obstacles à la croissance liés aux infrastructures, aux bas niveaux de qualification d'après les taux d'alphabétisation et les résultats des tests, et au coût élevé de transport des biens et personnes, dû à la dégradation du système de transport et à la configuration géographique du pays⁴.

8. De nouvelles améliorations de l'efficacité des investissements contribueront aux efforts que les autorités déploient pour remédier aux déficiences des infrastructures. Bien que les investissements publics de la Côte d'Ivoire soient inférieurs à ceux des pays comparables, ils ont sensiblement augmenté ces dernières années car les autorités ont pris des mesures pour combler le déficit infrastructurel. Mais la qualité des infrastructures est faible, même par comparaison avec les pays qui ont un stock de capital public similaire, ce qui tient sans doute aux dégâts que les infrastructures ont subis au cours des 12 années précédant 2012, marquées par des tensions socio-politiques et des conflits. Il faudra du temps pour combler les lacunes, mais le processus serait facilité par une plus grande efficacité des investissements. Une récente étude de l'UEMOA indique que l'efficacité des investissements de la région est encore inférieure à celle des pays comparables, et que la qualité des institutions est un facteur crucial⁵. Une estimation sur données de panel montre qu'une amélioration d'un point de l'indice des IMG produit une hausse de 4 % du niveau d'efficacité. Le score de la Côte d'Ivoire est particulièrement faible dans ce domaine (Graphique 11), ce qui souligne la nécessité de renforcer les institutions pour encourager les investisseurs privés à promouvoir la croissance.

9. Les mesures envisagées dans le cadre du PND devraient contribuer à remédier à ces goulots d'étranglement et à promouvoir une croissance durable. Les autorités entendent continuer à améliorer le climat des affaires en renforçant le système judiciaire et la gestion des terres, en facilitant le paiement des impôts, l'obtention de prêts et l'accès des PME au crédit. Les efforts de renforcement de la qualité de la gouvernance et des institutions comprennent la modernisation et l'amélioration de l'administration publique et de l'engagement démocratique. Le plan vise à accélérer le développement du capital humain à la fois en améliorant la qualité de l'éducation et en veillant à ce que les compétences correspondent aux besoins du marché du travail. Plus de 30 % des investissements du PND sont préaffectés au développement des infrastructures (routes, hydro-électricité) et à l'amélioration des services postaux et des télécommunications.

⁴ Les autres contraintes sont le manque de terrains industriels et la faiblesse de l'administration fiscale.

⁵ Voir West African Economic and Monetary Union Selected Issues (7 mars 2015; SM/16/57).

Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques (MER)¹

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de matérialisation	Riposte recommandée
Montée du populisme et du nationalisme dans les grands pays	Élevée	Moyen/élevé Le retournement de la coopération pourrait réduire l'aide internationale et les débouchés à l'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges régionaux, reconstituer les réserves budgétaires en mobilisant les recettes et élaborer des plans prudents d'investissements publics.
Forte hausse des primes de risque mondiales et recherche de sécurité	Moyenne	Moyen/élevé Des conditions de financement plus strictes ou volatiles pourraient accroître le coût du PND 2016-2020.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base des investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver une marge de manœuvre budgétaire anticyclique. Améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des réserves de capitaux anticycliques.
Ralentissement considérable de la croissance de la Chine	Faible/moyenne	Élevé Pourrait réduire les investissements financés par la Chine.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base des investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver une marge de manœuvre budgétaire anticyclique. Améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des réserves de capitaux anticycliques.
Ralentissement considérable de la croissance d'autres grands pays émergents /marchés frontières	Moyenne	Moyen/élevé Impact négatif sur la croissance des exportations.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base des investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver une marge de manœuvre budgétaire anticyclique. Améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des réserves de capitaux anticycliques.
Croissance structurellement faible dans les pays avancés et émergents clés	Élevée/moyenne	Moyen/élevé Impact négatif sur la croissance du fait de la diminution des flux d'IDE.	Améliorer le climat des affaires pour diversifier la base des investisseurs et les marchés d'exportation. Préserver une marge de manœuvre budgétaire anticyclique. Améliorer la résilience du secteur bancaire en constituant des réserves de capitaux anticycliques.
Mauvaises conditions météorologiques	Élevée/moyenne	Élevé Impact négatif sur la production et les exportations agricoles, baisse des recettes fiscales du cacao, hausse nécessaire des subventions et baisse du niveau de vie.	Assouplir modérément la politique budgétaire pour atténuer l'impact sur les plus démunis en ciblant les dépenses. Surveiller les effets secondaires de l'inflation.
Difficultés financières des banques et entreprises publiques	Moyenne	Faible/moyen Impact négatif sur le budget et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises déficitaires ; suivi renforcé des entreprises publiques ; recapitalisation et restructuration des banques en difficulté.

^{1/} La matrice d'évaluation des risques montre l'impact matériel que les événements peuvent avoir sur le scénario de référence (le plus probable, de l'avis des services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés correspond à l'évaluation subjective des services du FMI ("faible" = moins de 10 %, "moyenne" = entre 10 et 30 %, et "élevée" = entre 30 et 50 %). La matrice indique les sources de risques possibles selon les services du FMI et le niveau de préoccupation global évoqué lors des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne sont pas mutuellement exclusifs peuvent se matérialiser et interagir conjointement.

Ministère auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Economie et des Finances

LE MINISTRE



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

N°...6210.../MPMEF/DGE/DPPSE/SPEF/AC

Abidjan, le 21 novembre 2016

A

**Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International**

WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. La mise en œuvre du PND 2012–15, avec l'appui du FMI, a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des performances impressionnantes. Le taux de croissance du PIB s'est établi à 9%, en moyenne sur la période, ce qui la hisse au rang des pays ayant les plus forts taux de croissance au monde. Ces bons résultats économiques ont été réalisés avec un déficit budgétaire et une inflation maîtrisés. En outre, l'environnement des affaires et la compétitivité globale de l'économie se sont considérablement améliorés, au regard des performances enregistrées par la Côte d'Ivoire dans les rapports Doing business de la Banque Mondiale et Global Competitiveness report du Forum Economique Mondial. La mise en œuvre d'importantes réformes structurelles a facilité l'accès de la Côte d'Ivoire au marché financier international. En seulement quatre ans, plus de deux millions d'emplois ont été créés, les infrastructures économiques et sociales renforcées et le taux de pauvreté réduit d'environ 3 points. Au plan politique, la Côte d'Ivoire consolide son repositionnement sur l'échiquier international grâce au renforcement de la gouvernance, à sa stabilité intérieure et à la préservation de la cohésion sociale couronnés par le retour de la Banque Africaine de Développement, l'ouverture du siège de l'Organisation internationale du cacao (ICCO) et la tenue des élections démocratiques, libres et transparentes en octobre 2015. Par ailleurs, l'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans les domaines de la politique macroéconomique, de la bonne gouvernance et de la transparence.

2. En appui à l'exécution du PND 2012–15, la Côte d'Ivoire avait conclu un Accord avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) au mois de novembre 2011, qui a pris fin en décembre 2015. La mise en œuvre réussie de ce programme a contribué notamment à (i) la solidité

du cadre macroéconomique après les déséquilibres externe et interne induits par la crise postélectorale, (ii) la réduction de la pauvreté, (iii) l'annulation et la restructuration de la dette, et la normalisation des relations avec les créanciers, (iv) l'amélioration du climat des affaires, (v) l'apurement des arriérés intérieurs, (vi) l'amélioration de l'équilibre financier du secteur électricité, (vii) la garantie d'un revenu adéquat aux producteurs de café et de cacao et (viii) le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette.

3. Dans cette dynamique, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau Plan National de Développement (PND 2016–20), qui doit conduire le pays à l'émergence à l'horizon 2020 et permettre de réduire la pauvreté de moitié. Ce plan constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale. Il place notamment au centre de ses priorités : (i) le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) la transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur l'accélération de l'industrialisation, notamment en matière agroalimentaire, (iii) la consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et (iv) la meilleure redistribution des fruits de la croissance, en vue de réduire de moitié le taux de pauvreté. Les objectifs de croissance visés à travers le PND, sont de 9,3% en 2016 puis 8,9% en 2017 et un taux moyen d'environ 8,5% entre 2018 et 2020. Ils privilégient une croissance inclusive, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du genre et de l'environnement. En outre, un effort particulier sera fait afin d'améliorer la qualité du système éducatif et le rendre accessible à tous, en adéquation avec les besoins du marché du travail. Enfin, un accent sera mis sur l'amélioration de la qualité des services de santé, tout en s'assurant de leur accessibilité par tous, au travers de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

4. En vue d'atteindre les objectifs du PND, le programme économique et financier triennal du Gouvernement, s'articulera autour des piliers suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers le maintien de la soutenabilité de la dette (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique.

5. Le Mémoire de Politiques Économique et Financière (MPEF) ci-joint décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du précédent programme économique et financier sur la période 2012–15, et fixe d'autre part les objectifs et les politiques du Gouvernement à court et moyen terme. En appui à sa stratégie, la Côte d'Ivoire sollicite l'accompagnement du FMI à travers un accord pour soutenir la mise en œuvre du programme économique et financier du Gouvernement pour la période 2016-2019 ainsi que l'établissement de critères de réalisation quantitatifs et de mesures structurelles jusqu'en décembre 2017. Pour ce nouveau programme, le Gouvernement sollicite des arrangements avec le FMI au titre de **la Facilité Elargie de Crédit couplée au Mécanisme Elargi de Crédit (FEC et MEDC)** pour un montant total équivalent à 487,8 millions de DTS. Par ailleurs, le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans le MPEF ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Dans ce cadre, le Gouvernement consultera le FMI avant l'adoption desdites mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le mémorandum conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

6. Les Autorités Ivoiriennes consentent à communiquer au FMI, les informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates convenues entre les deux parties. Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site Internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

_____/s/_____
**Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de
l'Economie et des Finances**

Adama KONE

Pièces jointes :

- *Mémoire de Politiques Economiques et Financières*
- *Protocole d'Accord Technique*

Pièce jointe I: Mémoire de Politiques Économiques et Financières 2016–19

Le 21 novembre 2016

CONTEXTE

1. L'exécution du Plan National de Développement (PND) 2012–15 a été, à bien des égards, un franc succès et les résultats selon la communauté internationale ont été impressionnants au cours des quatre dernières années. Nous avons réussi à remettre notre économie sur la voie d'une croissance forte et durable avec le plein soutien de nos partenaires au développement. Nous avons rejoint le groupe de tête des pays à forte croissance dans le monde, avec un taux moyen de croissance du PIB réel d'environ 9%. Nous avons créé, en seulement quatre ans, plus de deux millions d'emplois. Nous avons également augmenté les revenus de la grande majorité des Ivoiriens dans les campagnes et dans les villes tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Ces résultats économiques nous ont permis de renforcer nos infrastructures économiques et sociales qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des ivoiriens. La stabilité macroéconomique a été retrouvée, avec la maîtrise des équilibres budgétaire et extérieur. En outre, l'environnement des affaires s'est considérablement amélioré. Selon le rapport 2016 du Forum Économique Mondial, la Côte d'Ivoire est l'une des économies les plus compétitives en Afrique. Elle a progressé de vingt-cinq places au classement 2015–16 de l'Indice de Compétitivité Globale après une progression de onze places au classement précédent. En outre, concernant la gouvernance, le rapport 2016 de l'Institut Mo Ibrahim situe la Côte d'Ivoire parmi les dix pays ayant fait le plus de progrès sur les cinq (05) dernières années. Enfin, l'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme Compact du Millénaire Challenge Corporation (MCC) atteste des progrès accomplis dans les domaines de la politique macroéconomique, de la bonne gouvernance et de la transparence. Des acquis ont été également enregistrés dans le développement du capital humain, avec la réalisation d'importants investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition. Au plan politique, les réformes menées ont permis de rétablir l'État de droit et les libertés civiles.

2. L'environnement socio-politique continue de s'améliorer. Les élections présidentielles du 25 octobre 2015, ouvertes, libres et transparentes se sont déroulées dans un environnement apaisé. Le Gouvernement compte consolider ce climat avec la tenue des élections législatives en 2016. Par ailleurs, un référendum constitutionnel a eu lieu le 30 octobre 2016. La nouvelle Constitution vise à renforcer notamment la cohésion sociale et la stabilité politique.

3. Des efforts restent à faire pour consolider notre chemin vers l'émergence à l'horizon 2020 et réduire de moitié le taux de pauvreté. Dans cette perspective, les grands objectifs de notre Plan National de Développement 2016–20 sont l'accélération de la redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'électrification de tous les villages de plus de 500 habitants, l'éducation pour tous, un meilleur accès à l'information grâce au programme « un citoyen, un ordinateur, une connexion internet », un système de santé d'excellence et de proximité, la Couverture Maladie Universelle, une plus grande représentativité accordée aux femmes, le classement parmi les 50 premiers pays du monde en matière de climat des affaires et une place de choix parmi les pays Africains les mieux classés en ce qui concerne la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des ressources publiques, et le développement humain.

4. Le PND 2016–20 consacre l'industrie comme l'un des piliers de la transformation structurelle de l'économie. Ainsi, il met l'accent sur : (i) l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment dans les filières agricoles ; (ii) la formation professionnelle et la responsabilité sociétale des entreprises ; et (iii) la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages comparatifs du pays. Le cadre macroéconomique continuera d'être solide et durable. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, inclusive, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du Genre et de l'environnement. Un effort particulier sera effectué afin d'améliorer la qualité de notre système éducatif, de le rendre accessible à tous et en adéquation avec les besoins du marché du travail. Enfin, nous mettrons l'accent sur l'amélioration de la qualité de nos services de santé tout en nous assurant que ceux-ci sont accessibles à tous au travers de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

5. Pour soutenir le PND, la Côte d'Ivoire a sollicité des nouveaux accords de trois ans au titre de la Facilité Elargie de Crédit couplée avec le Mécanisme Elargi de Crédit (FEC et MEDC). La mise en œuvre des programmes économiques et financiers appuyés par la Facilité Elargie de Crédit sur la période 2011–15 a contribué notamment à : (i) solidifier le cadre macroéconomique après les déséquilibres externe et interne induits par la crise postélectorale, (ii) réduire la pauvreté, (iii) annuler et restructurer la dette, et normaliser les relations avec les créanciers, (iv) améliorer les indicateurs du « Doing Business », (v) apurer les arriérés intérieurs, (vi) améliorer l'équilibre financier du secteur électricité, (vii) assurer un revenu adéquat aux producteurs de café et de cacao, (viii) renforcer la gestion des finances publiques et de la dette, et (ix) améliorer le suivi et la gouvernance des entreprises publiques.

6. Les nouveaux accords de trois ans vise à soutenir les efforts du Gouvernement, pour consolider les acquis, avec notamment le maintien de la soutenabilité du cadre macroéconomique et budgétaire pour la mise en œuvre du PND 2016–20. Il est arrimé aux objectifs des Autorités qui sont de (i) continuer de renforcer la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, (iii) accélérer la transformation structurelle de l'économie et (iv) réduire de moitié le taux de pauvreté par une meilleure redistribution des fruits de la croissance.

Le présent mémorandum décrit l'évolution économique récente, décline les objectifs à court terme et présente le programme économique et financier à moyen terme.

EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

7. Malgré une croissance mondiale atone et la chute du prix des matières premières, le taux de croissance du PIB en termes réels de la Côte d'Ivoire de 9,2% en 2015, est resté parmi les plus élevés dans le monde. Ce dynamisme a été porté notamment par l'agriculture d'exportation, l'extraction minière (pétrole, or), les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et le secteur des services. Par ailleurs, les équilibres extérieur et budgétaire ont été meilleurs que prévus. La gestion dynamique du budget de l'Etat, à travers le maintien des dépenses dans la limite des ressources mobilisées, a permis de contenir le déficit budgétaire, malgré un contexte de hausse importante des investissements et des appuis extérieurs. En 2015, année électorale, le déficit budgétaire global s'est établi à 2,9% du PIB (contre 3,6% prévu). Le taux d'inflation de 1,2% est resté bien en-dessous de la norme communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

8. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. En effet, l'encours de la dette extérieure de l'administration centrale est passé de 19,5% du PIB à fin 2014 à 22,8% du PIB à fin 2015. Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'est maintenu à 18,5% en 2015. Le suivi de la dette des entreprises publiques a été renforcé. Cela s'est traduit par une amélioration de la gestion des statistiques et des paiements. Ainsi, le Gouvernement produit, notamment, les données relatives aux garanties et prêts rétrocédés, aux prêts en devises, à la situation des impayés (y compris l'évolution des arriérés des prêts garantis et rétrocédés) et aux dettes intérieures et extérieures. Ainsi, à fin juin 2016, le stock de la dette des entreprises publiques enregistré dans la « base de données des entreprises publiques »⁷ s'élève à 3,5% du PIB dont 0,2% du PIB garanti par l'Etat.

9. L'activité économique s'est consolidée à fin juin 2016.

- L'ensemble des secteurs de l'économie affiche une bonne dynamique à l'exception du secteur primaire du fait de la faible pluviosité. Concernant le secteur secondaire, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI), croît de 10,1% en moyenne sur le premier semestre 2016. L'activité industrielle bénéficie de la progression des industries extractives (+75,5%) et de la branche « électricité, gaz et eau » (+14,0%). Le BTP poursuit son dynamisme, avec un accroissement de 8,1% en moyenne de l'indicateur avancé. Au niveau du secteur tertiaire, l'indice du chiffre d'affaire du commerce de détail hors produits pétroliers présente une orientation favorable des ventes qui progressent de 1,0%. Il est également enregistré une embellie des transports avec une augmentation de 8,8% du nombre de voyageurs commerciaux et une bonne tenue des télécommunications. De plus en plus, les entreprises choisissent la Côte d'Ivoire pour établir leurs unités de production et exporter vers les pays de la sous-région.
- L'exécution budgétaire a été marquée par un bon niveau de recouvrement des recettes et une sous exécution des dépenses. Les recettes fiscales ont enregistré un dépassement d'objectif de 7,6 milliards de FCFA. Quant aux « dépenses totales et prêts nets », ils ont connu une sous consommation imputable notamment à une faible exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. En effet, les investissements financés sur ressources extérieures ont enregistré un taux d'exécution de 72,1% tandis que ceux exécutés sur ressources intérieures ont été exécutés à hauteur de 83,6%. Ces niveaux d'exécution sont imputables (i) aux procédures de certains partenaires techniques et financiers, dont les projets sont exécutés par eux-mêmes avec un retard d'information à la partie nationale, et (ii) aux besoins de spécialistes en passation de marchés pour améliorer la qualité de préparation des dossiers d'appels d'offres afin de réduire davantage le délai de passation des marchés, qui est passé de 322 jours en 2013 à 122 jours à fin 2015, afin d'atteindre l'objectif de 88 jours fixé par le Gouvernement. Le solde primaire de base ressort excédentaire à 85,5 milliards de FCFA tandis que le solde budgétaire global enregistre un déficit de 191,3 milliards de FCFA.

⁷ Le champ couvert par la base de données concerne l'ensemble des entreprises à participation publique majoritaire et la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

- La masse monétaire s'est accrue de 11,0% résultant principalement de l'augmentation des crédits à l'économie (+20,4%) et de la position nette du Gouvernement (+31,4%). Les avoirs extérieurs nets ont baissé de 10,9%.
- En ce qui concerne la solidité financière du secteur bancaire, le nombre d'infractions des banques à la réglementation relative « au capital minimum de 10 milliards de FCFA » est passé de 10 en décembre 2015 à 7 en juin 2016. Ces derniers disposent d'un délai de grâce, échéant le 30 juin 2017, pour se conformer au seuil de 10 milliards de FCFA. Cependant, le ratio de solvabilité est ressorti à 8,6% en juin 2016, contre 9,6% en juin 2015.
- Le marché du travail continue d'évoluer positivement, avec une hausse de 6,2% de l'effectif des salariés du secteur formel. Cet accroissement est dû notamment au secteur privé (+6,5%) qui cumule 81,3% des créations nettes d'emplois.
- Les indices boursiers sont en hausse. Le marché boursier enregistre une progression moyenne des indices BRVM 10 (+1,6%) et BRVM Composite (+15,9%) par rapport à fin juin 2015. De même, la capitalisation boursière augmente de 8,3%.

10. Des réformes structurelles majeures ont été mises en œuvre.

- En vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales, d'importantes réformes ont été mises en œuvre par le Gouvernement, aussi bien en matière de fiscalité intérieure qu'au niveau de la fiscalité de porte (Voir Encadré 1).

Encadré 1 : Les réformes fiscales à fin 2015

En matière de fiscalité intérieure :

- Un plan d'actions basé sur la stratégie de réforme de la TVA a été élaboré et mis en œuvre avec pour objectif, l'optimisation du rendement de cet impôt. En outre, deux Centres de Moyennes Entreprises (CME) ont été créés et sont opérationnels dans le cadre du renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale. L'expérience des deux centres des moyennes entreprises a été un succès, avec une réduction significative du taux de défaillance qui est passé de l'ordre de 30-35% à moins de 5% en 2015, soit le taux normal enregistré dans les pays modèles. Par ailleurs, les CME ont amélioré l'efficacité de l'administration en matière de recouvrement de TVA. Selon le rapport de la mission d'assistance technique du FMI de février 2016, le rendement de la DGI en matière de recouvrement de la TVA a augmenté de 0,3% du PIB en 2015 par rapport à 2014.
- Le problème d'accumulation de stock de crédits non remboursés auquel le Gouvernement faisait face depuis plus de 10 ans a été résolu. Il n'existe plus de crédits de TVA validés en souffrance et le délai moyen de paiement a été réduit de 13,7 mois en 2013 à 1,1 jours à fin décembre 2015. Le Gouvernement a également apporté plus de transparence dans les paiements, en les faisant selon l'antériorité (First in, First Out). De même, dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale et dans le souci de faciliter le suivi des dossiers de remboursement de crédits de TVA par les clients de l'administration fiscale, le processus d'instruction des dossiers de remboursement de crédits de TVA a été informatisé, du dépôt du dossier au paiement. Une interface web a été mise en place pour permettre aux opérateurs économiques d'assurer le suivi de leurs dossiers en ligne. Par ailleurs, les administrations fiscale et douanière ont été interconnectées, afin d'automatiser les échanges d'information, notamment sur les attestations d'exportation, les numéros de comptes contribuables et de réduire les risques de fraudes.

- Un formulaire unique de déclaration des impôts a été mis en place pour faciliter les formalités aux opérateurs économiques. Le formulaire unique a permis de ramener le nombre de procédures et de paiements qui est passé de 63 à 24 dans l'année et est désormais utilisé par 100% des entreprises.
- Un Livre Foncier Electronique (LIFE) a été mis en place en 2014, pour permettre aux professionnels de l'immobilier d'obtenir à distance les informations nécessaires à la conduite de leurs activités. Cette réforme devrait contribuer à accélérer le dynamisme du secteur immobilier et accroître la formalisation des documents fonciers, gage d'une mobilisation plus importante de fiscalité sur le foncier. Destiné à accroître la célérité et la sécurité des transactions immobilières, le LIFE qui peut se définir comme la version informatisée du livre foncier registre, est entré en phase de consultation externe depuis le mois de janvier 2014.
- Le Gouvernement a développé un applicatif de gestion du contrôle fiscal, en vue d'intégrer plus de transparence et d'accroître la qualité et le rendement du contrôle.
- Dans le but d'assurer un meilleur suivi des revenus du pétrole, une sous-direction spécifique a été créée à la Direction Générale des Impôts. Elle participe aux enlèvements de produits pétroliers et s'assure du paiement à bonne date des parts Etat des enlèvements.

En matière de fiscalité de porte :

- La gestion électronique des chèques a été informatisée à la DGD en collaboration avec la BCEAO. Cette mesure a permis de résoudre la problématique des chèques impayés restés sans suite. Le taux d'encaissement des chèques impayés est passé de 71% à fin 2014 à quasiment 100% en 2015.
- Le Gouvernement a renforcé le contrôle des marchandises, notamment avec la réhabilitation des postes frontières, la couverture de l'ensemble du territoire et l'acquisition de deux (2) scanners mobiles à rayon X. Cette acquisition sans coût additionnel pour les opérateurs économiques et exploitée par les douaniers eux-mêmes ouvre la Direction Générale des Douanes vers de nouveaux métiers, notamment l'imagerie et permet de réduire considérablement les risques de fraudes.
- Le gouvernement a également créé une direction en charge de la gestion des régimes économiques, notamment les Admissions temporaires, les entrepôts et les exonérations. Ces dispositions combinées avec le renforcement du contrôle, ont permis d'accroître les recettes douanières sur la période 2012-2015.
- la création du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) devrait contribuer à la simplification des formalités d'importations de marchandises et à la réduction du nombre de documents et des délais.

Enfin, dans le but de mieux informer les populations sur les coûts des exonérations et leurs répartitions, le Gouvernement a commencé à produire un rapport sur les dépenses fiscales, annexé à la Loi des Finances.

- Dans le cadre de l'amélioration de la gestion de la dette publique, le Gouvernement finalisera la réorganisation de la Direction de la Dette Publique selon les exigences internationales et les normes communautaires de l'UEMOA. Cette nouvelle entité sera organisée en « Front, Middle et Back office » et centralisera l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.
- Concernant la gouvernance des entreprises publiques, le cadre de gestion a été renforcé. Les organes sociaux des entreprises publiques ont été installés et ces entités sont gérées suivant une feuille de route de renforcement de la gouvernance. Les comités d'audits et de gestion des risques ont été installés dans 39 entreprises sur 43. Par ailleurs, un arrêté fixant le seuil d'emprunts des entreprises publiques au-delà duquel l'accord du ministère du Budget est nécessaire a été signé en juin 2015 en vue d'encadrer leur endettement et garantir leur viabilité financière.

- Une Direction Générale pour la maîtrise de l'eau a été mise en place au sein du Ministère en charge de l'Agriculture, afin d'adresser toute la problématique liée à la question de l'irrigation de l'agriculture dans un contexte de changement climatique.
- L'assainissement du secteur financier se poursuit. La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) a été mise sous Administration Provisoire en juin 2015, suivi de la décision du Gouvernement en mars 2016 de restructurer la banque. Dans ce cadre, une stratégie a été adoptée et un appel d'offres a été lancé en mai 2016 pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer un plan global de restructuration. Le gouvernement a également pris la décision en mars 2016 de privatiser la Versus Bank et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI). Une banque conseil a été recrutée pour accompagner le Comité de privatisation pour la valorisation de ces banques et l'identification de repreneurs potentiels.
- Les actions visant l'amélioration du climat des affaires ont été poursuivies avec la mise en place du Guichet Unique du Permis de Construire, en vue de faciliter les procédures d'acquisition des titres de propriétés foncières et d'assurer plus de célérité dans le traitement des demandes. Par ailleurs, dix Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) ont été sélectionnés pour appuyer les efforts de mobilisation des ressources. Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) est opérationnel depuis février 2016 et les informations sont disponibles sur environ 690 000 clients détenteurs de comptes. Conformément aux dispositions de la loi uniforme portant réglementation des BIC, tous les établissements assujettis sont tenus de participer au système d'échange d'informations sur le crédit. En outre, le consentement préalable des clients bénéficiant de crédits antérieurs à la date de création du BIC n'est plus requis pour la collecte des informations suite à la prise de l'ordonnance n° 2016-20 du 27 janvier 2016.

PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER 2016–19

A. Cadre Macroéconomique

11. Conformément au Plan National de Développement (PND 2016–20), l'émergence de la Côte d'Ivoire sera bâtie sur une transformation structurelle de l'économie fondée principalement sur la transformation des produits de rentes et l'accélération de l'industrialisation dans un cadre macroéconomique solide. Le PND 2016–20, vise une croissance rapide et soutenue, permettant de faire de la Côte d'Ivoire un pays à revenu intermédiaire avec une qualité de vie améliorée pour l'ensemble de la population. Le développement des secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie constituera un levier essentiel pour diversifier l'économie et réduire la vulnérabilité aux chocs exogènes. Cela passe par le développement des industries manufacturières à plus forte valeur ajoutée et un aménagement cohérent du territoire afin d'enclencher un processus de transformation structurelle pouvant conduire à un niveau de développement plus élevé basé sur la compétitivité et l'innovation. Au centre de cette transformation structurelle se trouvent l'Etat et les Institutions de la République. Elle nécessitera également : (i) le développement d'infrastructures économiques de qualité prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement du territoire et la préservation de l'environnement, et (ii) un climat de paix et de sécurité qui offrira des opportunités pour le développement de la coopération internationale, l'intégration régionale et la contribution de la diaspora ivoirienne au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

12. La croissance économique attendue de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016–20) est de 9,3% en 2016 puis 8,9% en 2017 et d'un taux moyen d'environ 8,4% entre 2018 et 2020. La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2017–20 serait tirée à la fois par l'ensemble des secteurs, principalement secondaire et tertiaire. Sur cette période, ces secteurs enregistreraient des taux de croissance annuels moyens respectifs d'environ 6,4%, 9,5% et 10,7%, tirés par un accroissement subséquent des investissements, en particulier du secteur privé, et par la poursuite de mesures structurelles de grande envergure.

- Le secteur primaire serait tiré particulièrement par l'agriculture vivrière qui devrait bénéficier des retombées du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), et le programme de relance de l'agriculture vivrière. D'importantes ressources ont été consacrées à la modernisation de l'agriculture afin d'accroître la productivité et favoriser le transfert de la main d'œuvre vers les autres secteurs, notamment l'industrie. Dans le secteur vivrier, le Gouvernement a conduit une analyse détaillée de la situation des productions vivrières afin d'évaluer l'impact des changements climatiques et de dégager les mesures urgentes et structurelles à mettre en œuvre pour renforcer la production. Les résultats de cette analyse ont permis d'intensifier les actions notamment en faveur de la culture du riz, de la banane, du manioc et de l'igname. Ces actions portent sur (i) la distribution de semences améliorées, la construction des centres semenciers, (ii) la formalisation des circuits de commercialisation pour réduire la pression des cartels, (iii) la poursuite de la construction d'infrastructures hydro-agricoles et de l'installation des décortiqueuses, (iv) le renforcement de la formation professionnelle agricole et (v) la création d'une bourse des matières premières agricoles. Le financement de ce programme est retracé dans le budget de l'Etat et son exécution se fait selon les règles budgétaires.
- Le secteur secondaire serait porté par les BTP, le développement des industries manufacturières notamment agroalimentaires, ainsi que l'accroissement de la production minière et énergétique. Il bénéficierait également de l'aménagement et la mise en activité de nouvelles zones industrielles notamment à Abidjan.
- Quant au secteur tertiaire, il tirerait profit de la bonne tenue du transport, des télécommunications et de l'activité bancaire et financière.

Encadré 2 : Orientations stratégiques et résultats attendus de la mise en œuvre du PND 2016–20

L'exécution du PND 2012-2015 a été un franc succès et la Côte d'Ivoire a rejoint le peloton de tête des pays à forte croissance dans le monde avec un taux moyen annuel de croissance du PIB réel de 9 %. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance économique forte, solidaire, équitable, créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et respectueuse du Genre et de l'environnement.

Le PND 2016-2020, qui tire les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015, a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire le taux de pauvreté de moitié. La nouvelle stratégie repose sur la transformation structurelle de l'économie. Elle consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation structurelle de l'économie en mettant l'accent sur : (i) la densification et la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages

comparatifs de la Côte d'Ivoire ; (ii) l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment des filières agricoles et ; (iii) le développement du capital humain.

La réduction de la pauvreté et une meilleure redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés et les plus vulnérables, sont également un pilier de cette stratégie.

A travers la mise en œuvre du PND 2016-2020, le Gouvernement compte poursuivre les réformes structurelles et sectorielles de grande ampleur pour permettre à la Côte d'Ivoire de rejoindre à l'horizon 2020 les 50 premiers pays du monde en matière de climat des affaires selon le classement "Doing Business" de la Banque Mondiale. Ces réformes devraient également permettre de figurer dans le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources publiques. La Côte d'Ivoire ambitionne également de figurer parmi les pays africains les mieux placés dans l'Indice du Développement Humain du PNUD.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu un niveau d'investissement global de l'ordre de 30 000 milliards de FCFA sur la période 2016-2020 (soit environ 60 milliards de dollars) dont 11 284 milliards de FCFA (22,5 milliards de dollars) pour les investissements publics structurants et 18 716 milliards de FCFA (37,5 milliards de dollars) pour les investissements privés. Le taux d'investissement devrait passer de 18,7% du PIB en 2015 à 23,9% en 2020 (l'investissement public passerait de 8% en 2015 à 9,4% en 2020 et l'investissement privé de 10,7% en 2015 à 14,5% en 2020). La contribution du secteur privé à l'investissement y compris les Partenariats Public-Privés (PPP) devrait atteindre 70% en 2020.

Les investissements ont été judicieusement choisis autour de moteurs puissants de croissance transversaux (sécurité, gouvernance, justice, santé, éducation et environnement) et verticaux (agriculture, énergie, mines, hydrocarbures, industrie, tourisme et secteur financier).

En vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du Plan National de Développement (PND 2016-20, un Groupe Consultatif s'est tenu avec succès les 17 et 18 mai 2016 à Paris.

Concernant le secteur public, le montant total des financements annoncés par les bailleurs de fonds s'est élevé à 7 700 milliards de FCFA soit 15,4 milliards de dollars dont 6 350 milliards de FCFA (12,7 milliards de dollars) de nouveaux financements et 1 350 milliards de FCFA (2,7 milliards de dollars) de financements acquis.

S'agissant du secteur privé, les intérêts exprimés séance tenante sur les opportunités d'investissements présentées au cours du Groupe Consultatif sont ressortis à 19 milliards de dollars, soit 9 500 milliards de FCFA dans l'attente de la finalisation des échanges qui vont se poursuivre dans les prochains mois.

13. En 2016, l'activité économique devrait enregistrer une croissance de 9,3%, portée par les secteurs secondaire et tertiaire. Le taux de croissance du secteur primaire se situerait à +2,0%, dû à la bonne performance de l'agriculture vivrière (+7,4%) suite au retour des pluies. Ceux des secteurs secondaire et tertiaire seraient respectivement de +16,8% et +10,8%, grâce aux performances de l'énergie, des BTP et de l'extraction minière, ainsi que des services de transport, des banques et assurances. Du côté de la demande, la croissance reste portée par la consommation finale (+8,0%) et le dynamisme des investissements (+28,6%), en relation avec l'amélioration continue du climat des affaires et l'accélération de l'exécution physique des projets.

14. Les échanges avec l'extérieur seraient caractérisés par un excédent du solde global de 0,8% du PIB en 2016 sous l'effet de l'afflux de capitaux.

15. La situation monétaire en 2016 enregistrerait une hausse de 12,9% de la masse monétaire par rapport à 2015 due à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 8,5%, et des crédits à l'économie de 18,5%. Le renforcement des avoirs extérieurs proviendrait de la

mobilisation des ressources extérieures sur des prêts projets et des investissements directs étrangers. Quant aux crédits à l'économie, ils bénéficieraient de la confiance des acteurs du secteur bancaire en lien avec les perspectives positives à moyen terme qui offrent des opportunités croissantes.

B. Emploi et politique sociale

16. Le Gouvernement entend mettre le développement du capital humain et l'amélioration du bien-être de la population au centre de ses priorités. La croissance inclusive, principal moyen d'amélioration du bien-être des populations, nécessitera (i) la mise en place des mécanismes favorisant l'emploi des jeunes et un soutien aux petits producteurs ruraux, (ii) un meilleur accès aux services sociaux de base de qualité pour accélérer la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et (iii) un système de protection sociale qui renforce la résilience et la capacité productive des ménages pauvres et vulnérables.

17. Le Gouvernement compte promouvoir la création d'emplois durables. Dans cette dynamique, l'Agence Emploi Jeunes créée en décembre 2015, se chargera d'organiser l'action des différents acteurs et adressera toute la problématique de l'emploi en particulier celui des jeunes. Le Gouvernement compte également adapter les formations aux besoins du marché du travail à travers la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme vise à (i) satisfaire la demande de formation technique et professionnelle, (ii) offrir des formations adaptées aux besoins de qualification exprimés par le marché du travail, (iii) renforcer le partenariat école et entreprise, (iv) assurer les conditions d'une insertion durable des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de précarité, (v) mettre en place un mécanisme de certification des compétences, en concertation avec les milieux professionnels, et (vi) promouvoir une gouvernance efficace et efficiente du système de Formation Technique et Professionnelle (FTP), en privilégiant l'autonomie et la responsabilité des structures d'enseignement et de formation.

18. Le Gouvernement veillera à la réduction des inégalités entre les couches sociales et à l'amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH). Il continuera le déploiement de sa politique de Couverture Maladie Universelle (CMU). Ainsi, la phase d'enrôlement débutée en 2015, devrait s'étendre sur 7 ans. Elle est accompagnée par la mise en œuvre d'un projet pilote en 2017 pour s'assurer de l'efficacité du système. Afin d'en garantir la pérennité et la viabilité, le Gouvernement veillera à la solidité financière du système et à sa gestion rigoureuse. Pour la qualité des prestations médicales, un accent particulier sera porté sur la mise à niveau et l'extension des centres de santé et du plateau technique. Cette couverture devrait participer à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et à la réduction de la mortalité infantile. En outre, il poursuivra sa politique d'accès à une éducation pour tous, un logement décent, une énergie propre, une eau potable et un cadre de vie salubre. Dans ce cadre, des efforts seront poursuivis pour renforcer les dépenses pro-pauvres et améliorer les revenus des producteurs agricoles, à travers un prix rémunérateur et une optimisation du rendement des produits. Les projets en cours pour accroître l'inclusion financière devraient également contribuer à assurer une croissance plus inclusive.

C. Objectifs du programme 2016–19

19. L'objectif principal du programme économique et financier 2016–19 soutenu par la FEC et MEDC est d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation des objectifs du PND

2016–20 et dans la mise en œuvre de politiques structurelles de grande ampleur. Le taux de croissance annuel moyen projeté est d'environ 8,8% sur la période 2016–19 sous l'effet de la mise en œuvre de certains grands projets dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, des infrastructures et du tourisme. Le Gouvernement poursuivra également les réformes structurelles pour consolider les bases de la bonne gouvernance mises en place de 2012 à 2015, pour développer le secteur financier et rendre davantage attractif l'environnement des affaires.

20. Pendant la période du programme, les équilibres internes et externes seront préservés.

- Le déficit du solde budgétaire s'établirait à 4,0% du PIB en 2016 puis serait réduit progressivement pour atteindre 3,0% du PIB en 2019.
- L'inflation devrait rester inférieure à 3%, conformément à la norme communautaire.
- Le déficit du compte courant extérieur serait maîtrisé en dessous de 3% du PIB sur la période 2016–19, en dépit de la hausse des importations des biens intermédiaires et d'équipement en soutien à l'investissement. Toutefois, le solde global ressortirait excédentaire sur la période, grâce notamment aux investissements directs étrangers.

21. En vue d'atteindre les objectifs du PND, le programme économique et financier soutenu par la **FEC/MEDC**, s'articulera autour des piliers suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers le maintien de la soutenabilité de la dette, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques, (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique.

D. Préserver les marges de manœuvre budgétaire et poursuivre les investissements dans les secteurs prioritaires

22. Dans le contexte mondial du resserrement des financements internationaux et du ralentissement de la croissance mondiale, la politique budgétaire sur la période 2016–19 visera à préserver les marges de manœuvre budgétaire tout en poursuivant les investissements structurants notamment dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux conformément au PND 2016–20. En effet, les perspectives budgétaires sont exposées à certains aléas négatifs. Au plan extérieur, il s'agit du resserrement à terme des conditions financières internationales et du ralentissement de la croissance mondiale et de son impact sur les recettes d'exportation malgré les termes de l'échange positifs et des bons résultats obtenus lors du groupe consultatif pour le financement du PND. Au niveau intérieur, il s'agit de la situation financière de certaines entreprises publiques, des risques liés aux recours accrus aux PPP et de la sécheresse. Parallèlement, la consolidation d'une croissance économique forte et inclusive nécessite la poursuite des efforts du Gouvernement visant à (i) remédier aux goulots d'étranglement en matière d'infrastructures dans les domaines du transport, de la communication, de l'énergie et l'agriculture, (ii) accroître les dépenses sociales pour notamment renforcer le capital humain, réduire la pauvreté et prévenir les pandémies, et (iii) maintenir la situation sécuritaire.

Dans ce contexte, l'accent sera mis sur l'accroissement des recettes fiscales à travers la poursuite

des efforts d'amélioration de l'efficacité des administrations fiscale et douanière, une rationalisation des exonérations, ainsi que la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes. Les objectifs budgétaires à moyen terme, basés sur la programmation financière du programme, sont notamment les suivants :

- faire passer le taux de pression fiscale de 15,7% du PIB en 2015 à 17,1 % du PIB en 2019.
- faire passer le taux d'investissement public de 6,6% du PIB en 2015 à 7,4% en 2016 puis 8,7% en 2019.
- faire passer les dépenses pro-pauvres de 9,4% du PIB en 2015 à 9,5% en 2016 et 2017.
- réduire progressivement le niveau de déficit budgétaire de 4,0% du PIB en 2016 à la norme communautaire de 3% du PIB en 2019.

23. Pour 2016, le déficit budgétaire projeté est revu à la hausse pour prendre en compte les dépenses supplémentaires, notamment en matière de sécurité. Les recettes fiscales s'afficheraient à 3 318,2 milliards de FCFA en hausse de 12,3% par rapport à 2015. Les investissements, en faveur de l'amélioration du cadre de vie des populations et du renforcement des bases de la croissance économique, se chiffrent à 1 547,1 milliards de FCFA en hausse de 24,0% par rapport à 2015. Les investissements supplémentaires sont destinés principalement aux dépenses sécuritaires et à la lutte contre le terrorisme et au renforcement des infrastructures dans l'éducation de base pour répondre à l'exigence de l'école pour tous. La part du financement des projets sur concours extérieurs est prévue à 484,6 milliards de FCFA représentant 30,9% du financement global. Ainsi, les soldes primaire et global devraient s'établir respectivement à -812,1 milliards de FCFA et -834,5 milliards de FCFA (soit -3,9 % du PIB et -4,0% du PIB). En outre, le montant des dépenses pro-pauvres serait de 1 998,5 milliards de FCFA contre 1 770,2 milliards de FCFA en 2015. Ces dépenses qui évoluent de 12,9% par rapport à 2015, représentent 9,5% du PIB et couvrent les différents secteurs de la vie sociale.

24. Les réformes seront entreprises pour élargir l'assiette et renforcer les administrations fiscale et douanière dans un contexte de resserrement des conditions financières internationales. Le taux de pression fiscale prévue à 16,7% du PIB en 2016 devrait atteindre 17,1% du PIB en 2019. Les actions et initiatives prévues pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières sont inscrites dans l'encadré 3.

Encadré 3 : Les réformes fiscale et douanière sur le moyen terme

Les réformes concernent entre autres l'élargissement de l'assiette, la simplification du dispositif fiscal et la modernisation des administrations fiscale et douanière.

Le Gouvernement entend mener une étude d'évaluation du Code des investissements, afin d'apprécier l'impact socio-économique des exonérations fiscales en vue de les rationaliser et de s'assurer de la pertinence des dispositions y figurant, en liaison avec les objectifs fixés dans le PND.

Parallèlement, les efforts de réformes entamés dans les administrations fiscale et douanière seront poursuivis pour continuer à améliorer leur rendement.

En matière de fiscalité intérieure, ces réformes portent sur :

La simplification du dispositif fiscal et l'élargissement de l'assiette par :

la création de deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises (CME) pour renforcer le suivi des contribuables et la modification du seuil d'éligibilité auxdits centres, avec pour objectif à terme de couvrir le seuil d'assujettissement à la TVA et ;

l'amélioration de l'évaluation de la dépense fiscale grâce notamment à l'assistance technique du FMI.

La modernisation de l'administration fiscale par :

l'élaboration d'un nouveau schéma directeur informatique de la DGI ;

la mise en place des télé-déclarations après le succès du formulaire unique ;

l'informatisation du guichet unique de dépôt des états financiers ;

la mise en œuvre graduelle des télépaiements et ;

la poursuite de la mise en œuvre du Livre Foncier Electronique.

En matière de fiscalité de porte, les réformes concernent :

l'adoption d'un nouveau code des Douanes ;

la poursuite de l'analyse de risques ;

l'acquisition et le déploiement de nouveaux scanners aux frontières et ;

la poursuite du renforcement des capacités de la lutte contre la fraude.

25. Le Gouvernement prendra des dispositions pour exécuter les dépenses de manière prudente. A cet effet, il appliquera de façon stricte la régulation budgétaire. Les réunions du Comité de trésorerie seront poursuivies, afin de procéder, grâce au Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP), aux ajustements nécessaires dans le cadre de la gestion budgétaire.

26. L'Etat compte privilégier autant que possible, les dépenses d'investissements publics structurants et les dépenses pro-pauvres. Ainsi, pour disposer d'une marge budgétaire suffisante, le Gouvernement envisage de continuer de rationaliser les dépenses de fonctionnement à travers le renforcement des contrôles sur les abonnements de l'État et la gestion efficiente des effectifs de la fonction publique. Le Gouvernement entend également réviser la stratégie de maîtrise de la masse salariale en tenant compte des orientations et du cadre macroéconomique du PND 2016–20, afin de poursuivre la convergence vers la norme communautaire qui se situe à 35 % des recettes fiscales. Il renforcera les actions visant la réhabilitation et la construction des infrastructures de base. Conformément à son objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2020, le Gouvernement continuera à privilégier les dépenses pro-pauvres en augmentant leur part dans le budget, notamment dans les domaines de l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise, l'agriculture vivrière et l'emploi. Il est disposé à recevoir les appuis des partenaires au développement notamment la Banque Mondiale dans ce cadre, tant en matière financière que technique dans la définition et le financement desdites dépenses. En outre, le Gouvernement envisage également de promouvoir l'agriculture vivrière, à travers la production de masse des cultures vivrières, et l'agro-industrie pour favoriser la création d'emplois et lutter contre la pauvreté.

27. Le Gouvernement compte poursuivre les réformes et la restructuration des entreprises du secteur public, en vue d'améliorer leur gestion et limiter les subventions et risques éventuels sur le Budget de l'Etat. Dans ce cadre :

- Le Gouvernement continuera de présenter en Conseil des Ministres le rapport annuel sur la situation économique et financière des entreprises du portefeuille de l'Etat et de l'annexer au projet de loi de finance portant budget de l'Etat.
- Le Gouvernement renforcera le suivi de la dette des entreprises publiques. Il continuera d'enrichir la base de données de la dette des entreprises publiques, en y intégrant les données du service de la dette de 12 entreprises avant fin juin 2017. Les données relatives à l'ensemble des entreprises concernées seront intégrées avant fin décembre 2017. Ce processus fera l'objet d'un suivi régulier, avec la production, à fin mars 2017, d'une note d'étape mettant notamment en exergue les progrès accomplis ainsi que les perspectives pour l'atteinte de l'objectif fixé à fin juin 2017. Conformément à cette progression, le Gouvernement produira, avant la fin de chaque trimestre, un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des entreprises publiques du trimestre précédent. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de s'assurer de la stricte application de l'arrêté N°399/MPMB/DPP du 1er juin 2015 portant fixation du seuil d'emprunt et de garanties des sociétés d'Etat.
- Les Comités d'audits mis en place par le Gouvernement au sein des Conseils d'Administration des entreprises continueront leurs activités pour permettre auxdits Conseils d'être plus efficaces dans leurs missions de contrôle et d'administration. La transmission systématique des procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration sera renforcée, afin de permettre d'alerter la tutelle financière à bonne date sur d'éventuels dysfonctionnements.
- Les entreprises du secteur énergie seront restructurées sur la base notamment des recommandations des audits de la SIR et de PETROCI.
 - Concernant PETROCI, la situation financière devrait s'améliorer en 2016 et le résultat net devrait ressortir en équilibre ou excédentaire, grâce au plan de restructuration en cours. Le Gouvernement accordera une attention particulière au suivi dudit plan.
 - S'agissant de la SIR, une amélioration des résultats d'exploitation a été enregistrée en lien avec l'accroissement de la demande nationale. La mise en œuvre des recommandations de l'audit réalisé en 2016 permettra de proposer un plan de restructuration de la dette, d'un montant de 368 milliards de FCFA, en vue d'atteindre l'équilibre financier à moyen terme. Dans ce cadre, le Gouvernement entend aider à la restructuration de la dette de la SIR qui reste un facteur majeur de dégradation de sa situation financière. En effet, le Gouvernement, à travers notamment l'octroi d'une garantie, apportera son appui à la SIR pour lever les ressources adéquates aux fins de cette restructuration. Il a adopté en octobre 2016 une communication en Conseil des Ministres relative à ladite restructuration. Le remboursement de cet emprunt sera adossé sur une part du soutien à la marge octroyé par l'Etat à la SIR. Ces informations seront entièrement retracées dans le Budget de l'Etat conformément aux procédures de finances publiques.
- Les mesures mises en œuvre dans le secteur électricité (voir encadré 4) devraient permettre un retour à l'équilibre à fin 2016 et contribuer à accroître l'offre d'électricité pour soutenir la dynamique de croissance, en dépit de la suspension de la hausse tarifaire de janvier 2016.

- La restructuration des entreprises publiques du secteur des transports va se poursuivre.
 - En ce qui concerne Air Côte d'Ivoire, son développement va porter sur le renforcement de sa flotte pour atteindre une taille optimale en vue d'assurer sa rentabilité financière, conformément au nouveau business plan qui sera adopté à fin 2016. A échéance, la mise en œuvre de ce business plan, qui devrait intégrer notamment un désengagement progressif de l'Etat, permettra l'atteinte de l'équilibre financier. En outre, un rapport semestriel sur la situation financière de Air Côte d'Ivoire sera élaboré et transmis tous les 6 mois au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat.
 - S'agissant de la SOTRA, grâce à la mise en œuvre du plan de restructuration sur la période 2012–15, la situation financière a été assainie. Conformément à son plan d'affaire, la société devrait renforcer sa situation financière et dégager des résultats bénéficiaires sur toute la période 2017–25, grâce notamment à l'acquisition de nouveaux autobus et à l'exploitation de nouvelles lignes dédiées au transport intra communal (WIBUS).
- Dans le cadre du programme de privatisation, une liste de quinze (15) entreprises à privatiser a été adoptée par le Gouvernement en décembre 2012. Trois (03) entreprises ont été privatisées et le processus est en cours pour les autres.
- En vue d'améliorer la gestion des entreprises publiques, le Gouvernement a décidé le 15 juin 2016 en Conseil des Ministres d'établir les contrats de performance entre l'Etat et ces entreprises. Ces contrats permettront de définir, en cohérence avec le projet de chaque société et sur la base des orientations fixées au niveau gouvernemental, des objectifs de performances opérationnelles, techniques, économiques et financières à atteindre par les entreprises à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Cette opération commencera par une phase pilote sur 10 entreprises, qui s'achèvera en décembre 2016, avant un déploiement progressif du dispositif à compter de 2017.

Encadré 4 : Equilibre financier et développement du secteur électricité

Rétablissement de l'équilibre financier

La situation financière du secteur électricité s'améliore grâce à la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme, pour le développement et le rétablissement de l'équilibre financier, adoptée en novembre 2012.

En 2015, le solde d'exploitation ressort déficitaire de 39,9 milliards de FCFA contre une prévision de - 53,3 milliards de FCFA, à la suite notamment des mesures d'ajustement tarifaire mises en œuvre à partir de juillet 2015 et d'une meilleure disponibilité du gaz qui a permis de réduire l'utilisation du HVO.

Le solde d'exploitation 2016 présenterait un équilibre qui sera consolidé dès 2017 et renforcé en 2018 et 2019. Les projections 2016–19 intègrent notamment des ajustements tarifaires sur la période 2017–19.

L'excédent du solde d'exploitation à partir de 2016 devrait contribuer au financement des projets d'augmentation de l'offre d'électricité et d'entretien du réseau, en vue de faire face à la demande intérieure et extérieure. Ces projets devraient permettre d'atteindre plus de 4000 MW en 2020 avec un mix énergétique de 34% en énergies renouvelables, 57% en thermique et 9% en charbon.

Pour la période 2016–17, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts à travers la mise en œuvre des actions suivantes :

Au niveau de l'augmentation de l'offre

Poursuite des projets de la filière charbon (développement d'un nouveau pôle de production d'électricité à San-Pedro avec 2 centrales à charbon de 700 MW chacune).

Poursuite de l'hydro-électricité (achèvement du barrage de Soubré, développement des autres sites sur le Bandama, Sassandra, Cavally et Comoé).

Intensification dans la production des énergies renouvelables (mise en œuvre des projets solaires, biomasse et petite hydroélectricité).

Poursuite de la production de l'électricité de type thermique gaz par le développement des cycles combinés.

Mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié (GNL).

Poursuite du projet de développement et d'exploration du gaz naturel local.

Concernant l'entretien des réseaux de transport et de distribution

Mise en œuvre du projet de réhabilitation et de développement du réseau de transport et de distribution sur l'ensemble du territoire avec la construction de 13 nouveaux postes sources, de plus de 2000 km de lignes de transport, et l'extension et le renforcement de 14 postes sources existants.

Mise en œuvre des projets identifiés dans les plans directeurs et notamment ceux inscrits au financement des bailleurs de fonds : BAD, BEI, BM et UE.

28. Le Gouvernement entend appliquer les recommandations issues des différents audits sur les passifs et les marchés publics.

- Le Gouvernement a procédé à la budgétisation de l'ensemble des besoins depuis 2015. Il sera procédé à une évaluation de l'exécution desdites dotations, afin de s'assurer qu'aucun passif nouveau n'a été constitué sur la consommation de carburant. Il règlera également les instances de paiement des carburants des armées à l'égard de la PETROCI avant la fin de l'année 2016.
- Au titre de l'audit du stock des marchés en souffrance de 1993 à 2012, le Gouvernement exploitera les résultats en vue de leur traitement.
- Au titre des passifs de la période 2000-2010 portant sur un montant de 428 milliards de FCFA, le montant préliminaire validé s'élève à 184 milliards de FCFA. Ce résultat fera l'objet d'une décision du Gouvernement, qui permettra de déterminer le montant final à payer. Le Gouvernement élaborera et adoptera un plan d'apurement. Dans l'attente de son adoption, par précaution, un montant a été provisionné dans le budget de l'Etat 2017.

29. Le Gouvernement évaluera tous les projets financés sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP). Il s'agira d'adopter un mécanisme permettant d'inventorier et de surveiller tous les risques budgétaires explicites et implicites provenant des PPPs. De plus, le Gouvernement compte renforcer la capacité des Institutions de gestion de l'investissement public et renforcer le cadre légal relatif aux PPPs. Le Gouvernement entend bénéficier de l'assistance technique du FMI dans ce cadre en 2017.

30. Concernant la dette de l'administration centrale, les résultats de la dernière Analyse de Viabilité de la Dette extérieure confirment que la dynamique de la dette ivoirienne demeure soutenable, mais aussi que le risque de surendettement du pays reste modéré. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs. Cependant dans les tests de résistance, certains indicateurs relatifs à l'encours de la dette devraient dépasser leurs seuils respectifs en cas de choc extrême combiné. L'AVD montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, le taux de croissance, l'investissement direct étranger, et souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

31. La politique budgétaire du Gouvernement sur la période triennale 2017–19 sera marquée par la réduction progressive du déficit budgétaire global, pour atteindre la norme communautaire en 2019. Le projet de budget 2017 a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres, le mercredi 28 septembre 2016, et affiche un déficit budgétaire de 3,7% du PIB. Il a été transmis à l'assemblée nationale pour son adoption définitive. Le déficit budgétaire passerait ainsi de 4,0% du PIB en 2016 à 3,0% en 2019. Cette évolution est la résultante de l'effet combiné de l'optimisation du potentiel de recouvrement fiscal et de la maîtrise des dépenses. Au niveau des recettes, le Gouvernement optimisera les procédures de paiement de l'impôt, avec l'introduction des télépaiements, à savoir le paiement des impôts par virement bancaire et par mobile money. Il accentuera la lutte contre la fraude à travers le renforcement des systèmes d'information des administrations fiscale et douanière. En matière de politique fiscale, le Gouvernement entend entre autres, procéder à une étude du code des investissements, notamment en vue d'apprécier l'impact des exonérations fiscales sur le développement du tissu économique et les finances publiques ainsi que les conditions idoines permettant d'atteindre les objectifs de développement sectoriels, tels que définis dans le PND 2016–20. En matière de dépenses, la politique budgétaire se traduira par la maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement à travers la recherche d'une plus grande efficacité des services. La masse salariale devrait continuer de diminuer en termes de poids par rapport aux recettes fiscales, en lien avec la stratégie de maîtrise qui sera par ailleurs révisée. L'accent continuera d'être mis sur les dépenses d'investissement, pour soutenir les politiques du Gouvernement notamment en matière d'éducation, de santé et pour satisfaire les besoins d'infrastructures sous-tendus par le maintien d'une forte croissance à long terme. Le Gouvernement entend dématérialiser de façon progressive le processus de passation des marchés publics en vue de réduire les coûts et délais, d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics ainsi que l'efficacité globale de l'exécution des dépenses d'investissement.

32. La politique d'endettement au cours du programme 2016–19 visera à faire baisser le ratio de dette publique totale - PIB en valeur actuelle (VA), de façon à réduire le risque de surendettement et renforcer la résistance aux chocs extérieurs. Elle veillera en particulier dans le plan d'emprunt à :

- limiter les vulnérabilités de la dette et à éviter une accumulation excessive d'emprunts arrivant à échéance au milieu des années 2020 tout en tenant compte également des risques éventuels de refinancement et de change ;
- mobiliser les ressources sur les marchés financiers internationaux et à prendre en compte les éventuelles volatilités des marchés, et la détérioration des conditions de prêt ;

- élargir la base des créanciers nationaux et régionaux et la diversifier notamment par l'émission des obligations Sukuk, en travaillant avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire.

33. Le Gouvernement continuera de renforcer la gestion de la dette. Un plan triennal 2016–18 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique, actuellement en cours de reorganisation en front office, middle office et back office, sera finalisé. Il devrait bénéficier de l'appui technique et financier de la BAD, du FMI et de la BADEA. Ce plan cible les principaux axes de formation que sont l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes. Par ailleurs, les projets de textes relatifs au cadre juridique de la dette et les procédures du Comité National de la Dette Publique sont en cours de finalisation. Ils concernent notamment la saisine et le fonctionnement du CNDP, ainsi que des textes portant sur l'approbation des emprunts et l'émission de garanties publiques.

34. Le Gouvernement continuera d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Il adoptera un projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique. Par ailleurs, après l'adoption dudit projet de loi par l'Assemblée Nationale, plusieurs décrets d'application de la loi susmentionnée seront pris, notamment celui relatif à la saisine du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

35. Le Gouvernement entend préserver la bonne qualité de sa signature et la bonne perception de la Côte d'Ivoire par les investisseurs. Il compte profiter des acquis réalisés en termes de réorganisation de la Direction de la Dette en front, middle et back office et d'élaboration du manuel de procédures du CNDP. Pour y parvenir, le Gouvernement envisage de :

- renforcer les capacités du CNDP et de la Direction de la Dette Publique ;
- assurer une gestion active de la trésorerie de l'Etat ;
- poursuivre l'amélioration de la communication avec le marché ; et
- élargir le suivi de la dette à l'ensemble du secteur public. Dans ce cadre, le Gouvernement complètera la base de données relative à la dette des entités publiques et sociétés à participation financière publique majoritaire en y intégrant le service de la dette. A moyen terme, l'interconnexion entre le Système de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SIGADE) sera réalisée afin de disposer d'informations fiables en temps réel.

E. Renforcer la gestion des finances publiques

36. Le Gouvernement continuera la modernisation des modes de pilotage et de gestion des finances publiques. A cet égard, il entend poursuivre (i) la prise des textes d'application de la Loi Organique portant Loi de Finances, (ii) la finalisation de la Charte de gestion des Programmes, (iii) la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire,

(iv) l'amélioration de la pratique du plan d'engagement des dépenses budgétaires en cohérence avec les plans de passation des marchés publics et articulé avec le plan de trésorerie tout en poursuivant la réduction du recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, (v) la formation des acteurs centraux et déconcentrés de la dépense publique sur le nouveau système de gestion des finances publiques et plus particulièrement sur les CDMT et les Budgets Programmes, avec le démarrage de la phase pilote sur cinq Ministères, et (vi) le renforcement des capacités des comités sectoriels CDMT à l'élaboration des outils de performance. Par ailleurs, il compte poursuivre l'amélioration de la qualité et la transparence de l'information budgétaire et comptable à travers les communications en Conseil des Ministres sur l'exécution budgétaire et les opérations de passation des marchés publics. Dans cette optique, le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à garantir la qualité de la balance générale des comptes et notamment l'apurement des comptes d'imputation provisoire. Suite à la mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire, il poursuivra le projet de mise en œuvre d'un système d'information intégrant de manière optimale les parties budgétaires et comptables de la chaîne de la dépense notamment procédant à l'interfaçage entre le SIGFIP et ASTER en décembre 2017. Il complètera la documentation budgétaire pour y faire apparaître les risques liés à la situation financière difficile de certaines entreprises publiques et ceux liés aux PPPs et prévoira dans un second temps la publication d'un rapport concernant la performance d'entreprises publiques qui sera annexé à la documentation budgétaire à partir de 2018.

37. Le Gouvernement compte renforcer la Cellule d'Information des Opérateurs Economiques (CELIOPE) pour une meilleure transparence et une bonne gouvernance. Cette cellule a été créée au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) afin de faciliter et de renforcer la communication avec le secteur privé. Le Gouvernement reste convaincu qu'une meilleure dissémination de l'information sur le processus d'exécution budgétaire auprès des opérateurs devrait contribuer à éliminer la constitution de passifs extrabudgétaires. Les actions à mener concerneront :

- l'achèvement et la mise en œuvre effective du progiciel de gestion de la CELIOPE et la formation des agents et ;
- la poursuite de la stratégie de promotion et de vulgarisation des activités de la CELIOPE.

38. Le Gouvernement continuera l'amélioration du système de passation des marchés publics. A cet effet, il entend poursuivre (i) les actions de réduction des délais de passation des marchés publics, (ii) la mise en place des cellules de passation des marchés publics auprès des ministères techniques et autres structures assujetties au Code des marchés publics et (iii) la transposition des directives relatives à la Maitrise d'Ouvrage Délégués et aux Délégations de Services Publics. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à limiter les contrats de préfinancement conformément aux dispositions du code des marchés publics.

39. Dans la perspective de l'élaboration du TOFE selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001, après la finalisation du cadre minimum, il est envisagé l'élargissement du champ en 2017. A cet effet, conformément au chronogramme adopté pour les travaux du Comité TOFE, la transcription des opérations financières de l'Administration centrale selon le MSFP 2001 sera effective, avant décembre 2016 et les entités extrabudgétaires y seront intégrées pour mi-2017. Les actions seront également poursuivies, en vue de la conformité du format des données transmises par les établissements publics nationaux (EPN) et les institutions de sécurités sociales. Le champ de couverture sera ensuite progressivement élargi aux autres unités de l'administration publique avant la fin de l'année 2018.

40. La gestion de la trésorerie sera davantage modernisée et optimisée avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). A l'issue de la phase pilote entamée en 2015, dont l'achèvement est prévu en juin 2017, le programme de clôture des comptes sera accéléré et une mise à jour de l'inventaire des comptes ouverts dans les banques commerciales sera mené. Le CUT sera progressivement opérationnel d'ici à fin 2018. Le CUT contribuera à assurer une gestion active de la trésorerie de l'Etat.

F. Renforcer l'environnement des affaires et développer le secteur privé

41. Le Gouvernement entend accroître de manière significative la contribution du secteur industriel dans la création de richesses et d'emplois. Cette industrialisation nécessite un approfondissement des problématiques liées à l'amélioration continue de l'environnement des affaires, au renforcement de la compétitivité et au développement de partenariat.

42. Partant des acquis en matière de réforme 'Doing Business', le Gouvernement continuera ses efforts pour améliorer l'environnement des affaires (Encadré 5). Par ailleurs, les actions de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance dans la vie publique seront renforcées par la lutte intensive contre la corruption et le contrôle de la commande publique. Les principales actions prévues visent : (i) la promotion de l'intégrité publique, de la transparence et de la redevabilité et (ii) le renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques (agriculture, pétrole, mines, éducation et santé).

Encadré 5 : Réformes pour l'amélioration du climat des affaires en 2016 et 2017

La Côte d'Ivoire poursuit la mise en œuvre des mesures d'amélioration de l'environnement des affaires, « Focus Doing Business ». De façon spécifique, les actions, non exhaustives suivantes seront réalisées sur la période 2016-2017 :

Création d'entreprise

Mettre en place un identifiant unique pour l'immatriculation des entreprises en Côte d'Ivoire.

Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire.

Mettre en ligne les informations portant sur les formalités d'obtention des licences et permis d'affaires.

Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique.

Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations).

Permis de construire

Mettre en ligne toutes les informations relatives au Permis de construire.

Améliorer les performances de la Côte d'Ivoire en matière de délivrance de permis de construire.

Commerce frontalier

Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier.

Etendre le champ d'application de la médiation judiciaire et conventionnelle à la résolution des litiges fonciers.

Exécution des contrats

Réduire de 350 à 200 jours les délais d'exécution des décisions de justice.

Réduire les coûts d'accès à la justice.

43. Le Gouvernement continuera de contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur privé par la réduction des coûts des facteurs :

- Le renforcement du réseau d'infrastructures économiques (télécommunication, transport et énergie) se poursuivra pour accompagner la politique d'industrialisation.
- La mise en place de l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et du Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (FODI) contribuera à accélérer la réhabilitation de la zone industrielle de Yopougon ainsi que l'aménagement de celle de PK24.
- La construction de nouvelles zones industrielles est prévue dans les différentes régions dans le cadre du développement de pôles économiques compétitifs.
- Le Gouvernement continuera de promouvoir le cadre de dialogue Etat-Secteur privé à travers le renforcement du Comité de Concertation Etat/Secteur Privé CCESP.

44. Le Gouvernement compte densifier le secteur des PME/ PMI et le rendre plus moderne, afin de créer plus d'emplois pour la jeunesse. L'éclosion de ce tissu de petites et moyennes entreprises passera notamment par la mise en œuvre du programme de développement des PME (programme Phœnix). Par ailleurs, l'accès des PME à la commande publique sera amélioré avec l'application des nouvelles mesures prises par le Gouvernement sur la commande publique, notamment pour l'accès au financement et aux marchés publics.

G. Développer le secteur financier et l'inclusion financière

45. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) pour favoriser l'assainissement et le développement de ce secteur et améliorer l'inclusion financière. Concernant l'assainissement, le Gouvernement accélérera le redimensionnement du secteur bancaire public en vue de créer un pôle performant, capable d'accompagner ses politiques sectorielles, et qui soit conforme à sa volonté de désengagement du secteur productif. Les réformes concerneront également le renforcement de la supervision du secteur des assurances ainsi que la transparence et la disponibilité des informations financières. S'agissant du développement du secteur, les efforts porteront sur le financement des PME et l'approfondissement du marché des capitaux. Enfin, le Gouvernement facilitera la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière pour renforcer la bancarisation et l'accès au crédit.

46. Le Gouvernement achèvera la mise en œuvre de sa stratégie de restructuration des banques publiques et continuera d'accompagner le renforcement de la solidité du secteur bancaire. Ainsi, sur les quatre (04) banques publiques du portefeuille, deux (02) seront privatisées et s'agissant des deux (02) autres, l'une sera restructurée et l'autre renforcée. Dans ce cadre, la dette titrisée de la dernière banque sera transformée en titre de marché négociable d'ici à décembre 2016. Concernant les banques à participation minoritaire de l'Etat, le Gouvernement s'assurera de leur introduction sur le marché de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour participer au dynamisme de ce marché et leur favoriser un meilleur financement. Dans le cadre du renforcement de la solvabilité des banques, le Gouvernement veillera à assurer l'application de la décision de la BCEAO sur l'accroissement du minimum réglementaire de fonds propres d'ici à fin juin 2017. Il a transmis à la Commission bancaire pour avis le plan de restructuration de la CNCE et prendra en compte ses recommandations dans l'opérationnalisation dudit plan.

47. Le Gouvernement renforcera l'assainissement du secteur de la microfinance. Le Gouvernement a demandé le soutien de la Banque Mondiale à travers les initiatives FIRST (*Financial Sector Reform and Strengthening Initiative*) et FISF (*Financial Inclusion Support Framework*) dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Microfinance pour consolider la solidité du secteur des Institutions de Microfinance et renforcer la confiance des petits épargnants. Dans ce cadre, le plan de redressement de l'UNACOOPEC-CI sera poursuivi. Le Gouvernement continuera également d'encourager l'implantation de nouveaux acteurs et le développement des produits innovants, notamment dans les TIC avec le mobile money, afin de favoriser une meilleure inclusion financière des ménages.

48. Le Gouvernement compte asseoir un cadre réglementaire moderne favorisant une offre plus vaste et diversifiée des services financiers, tout en renforçant la protection des consommateurs. Concernant la diversification des services financiers, le Gouvernement veillera, en relation avec la BCEAO et l'ensemble des acteurs du secteur financier, à la pérennisation du Bureau d'Information et de Crédit (BIC). En outre, il continuera à stimuler l'activité du marché boursier régional et accroître sa liquidité, ainsi qu'à renforcer le rôle des assurances dans la mobilisation de l'épargne nationale. S'agissant de la protection des consommateurs, le Gouvernement procédera, d'ici la fin de l'année 2016, à la mise en place d'un Observatoire de la Qualité des Services Financiers pour (i) favoriser la transparence et la comparabilité des services financiers, (ii) assurer une meilleure gestion des plaintes des utilisateurs des services financiers et (iii) renforcer l'éducation financière.

H. Renforcement de l'appareil statistique

49. La production des statistiques et la publication des données économiques de qualité sont indispensables pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public. Dans ce cadre, le Gouvernement compte mettre en œuvre le Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016-2020 avec l'appui de l'assistance du FMI et d'autres partenaires au développement. Les actions suivantes sont en cours d'exécution : (i) les comptes annuels définitifs de 2014 et provisoires de 2015 ont été finalisés et publiés en septembre 2016 ; (ii) continuer l'affinement des comptes trimestriels en vue de leur finalisation et publication après évaluation ; (iii) migrer vers le SCN 2008 ; (iv) mettre en place un système permanent de statistiques agricoles ; et (v) mettre en œuvre le Système Général de Diffusion de données Amélioré (SGDD-a).

50. Le Gouvernement est déterminé à publier les Comptes Nationaux Trimestriels (CNT). Un Projet Pluriannuel d'Assistance Technique (PPAT), appuyé par le FMI a permis de débiter les travaux sur les CNT. Pour s'assurer de la fiabilité, l'exhaustivité et la robustesse des indicateurs, le Gouvernement sollicite une mission d'évaluation à travers une assistance technique.

I. Financement et suivi du programme

51. Le Gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2016-19 sera couvert. Les financements additionnels seront mobilisés sur le marché monétaire régional et auprès des partenaires extérieurs. Pour 2016, vu le resserrement des conditions financières internationales, les besoins de financement du budget seront exclusivement couverts par le recours aux marchés monétaire et financier sous régional, notamment par l'émission de la deuxième tranche du SUKUK en août 2016 et aux concours de la Banque Mondiale, du Fonds

Monétaire International, de la Banque Africaine de Développement, de l'Agence Française de Développement, et de l'Union Européenne. Le Gouvernement poursuivra sa dynamique de développement du marché de la dette publique sous régionale. Les Spécialistes en Valeurs du Trésor dont les activités ont démarré depuis le 1er mars 2016, participeront aux émissions de titres publics et aux placements des valeurs du Trésor, et assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA.

52. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableaux 1 & 2). Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La première revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2016. Elle devrait être achevée au plus tard fin juin 2017. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), 2016–17^{1/}

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
	CP	RI	CP	RI	RI
A. Critères de performance					
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-839.5	-226.0	-458.9	-640.1	-842.2
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	684.2	89.2	340.3	491.8	547.7
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million) ^{2/}	762.9	...	1,534.1	...	2,046.6
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs					
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	3,318.2	876.6	1,855.5	2,719.8	3,711.8
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	197.7	44.8	97.9	145.9	194.9
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	1,998.5	516.8	1,093.0	1,593.2	2,216.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-25.0	-5.0	-10.0	-15.0	-25.0
Plancher pour le solde primaire de base	-327.5	0.3	-32.2	-93.5	30.8
Pour mémoire:					
Dons programme	147.6	14.8	73.8	118.1	147.6
Prêts programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	105.6	39.1	84.1	117.3	195.5
Prêts projet	387.8	173.7	293.1	358.3	586.2
Appui budgétaire de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale	88.5	0.0	0.0	0.0	69.2

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

2/ Cumulatif à partir du 1er Juillet, 2016 pour 2016, et à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : repères structurels (RS) pour 2016–17

Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
Politique et administration fiscale			
Réaliser une étude du code des investissements	RS fin juin 2017	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME	RS fin juin 2017	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Gestion de la dette publique			
Achever la réorganisation de la Direction de la dette sous la forme d'une structure en front-middle-et back-offices en 2016	RS fin décembre 2016	Améliorer la gestion de la dette publique	Arrêté de réorganisation
Renforcer la base de données de la dette des entreprises publiques en y intégrant le service de la dette de 12 entreprises	RS fin juin 2017	Améliorer la gestion de la dette publique	La base de données de suivi de la dette des entreprises publiques
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations	RS à partir de fin juin 2017	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017.	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat
Secteur financier			
Echanger les dettes titrisées détenues par la BNI en titres de marché.	RS fin décembre 2016	Améliorer le bilan de la BNI et ses liquidités	Rapport sur l'opération

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC) du FMI 2016–19

Le 21 novembre 2016

- 1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.**
- 2. Sauf indication contraire, l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.**
- 3. Sauf indication contraire, les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.**

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

- 4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 31 décembre 2016 et le 30 juin 2017 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2017, le 30 septembre 2017 et le 31 décembre 2017.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les objectifs de 2016, et du 1^{er} janvier 2017 pour les objectifs de 2017 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Recettes fiscales de l'État (RI)

6. Les recettes fiscales sont définies comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B. Dépenses pro-pauvres (RI)

7. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 2).

C. Avances de trésorerie (RI)

8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables. Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulé des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (RI)

9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

F. Financement intérieur net (CP)

11. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles) + Emprunts libellés et remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

12. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net. Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne et de la Banque mondiale, projetés à 88,5 milliards de FCFA en 2016 et 69,2 milliards de FCFA en 2017 (Tableau 1 du MEFP).

G. Dette extérieure (CP)

13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014¹.

(a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);
- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA).

15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures

¹ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

(concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI.

Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie une fois que toutes les conditions à son entrée en vigueur ont été satisfaites, y compris l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (*Conseil des Ministres*) si cela est nécessaire. Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure est calculée en utilisant les taux de change moyen pour juillet 2016 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI.

16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul² et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement. Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,34 pourcent et restera fixe pendant la période jusqu'au 31 décembre 2016. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -200 points de base³. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ces taux seront fixés et resteront fixes à partir de l'édition de l'automne 2016 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

² <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

³ Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2015 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.

Le plan actuel d'emprunt des autorités est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change moyens pour juillet 2016 (voir ci-dessus).

Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (juillet 2016 – décembre 2017)						
(en millions de US\$)	Juillet-décembre 2016		Janvier-juin 2017		Janvier-décembre 2017	
	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}	Volume de la nouvelle dette ^{1/}	VA de la nouvelle dette ^{1/}
Source de l'endettement	1059,8	762,9	1900,6	1534,1	2531,9	2046,6
Dette concessionnelle, dont ^{2/}	308,2	119,0	429,6	244,3	564,9	296,2
Multilatérale	44,0	17,3	410,2	236,3	432,6	250,6
Bilatérale	264,2	101,7	19,4	8,0	132,3	45,6
Dette non concessionnelle,	751,6	643,9	1471,0	1289,8	1966,9	1750,4
Semi-concessionnelle ^{3/}	464,1	356,5	1105,6	924,4	1601,5	1384,9
Commerciale ^{4/}	287,5	287,5	365,4	365,4	365,4	365,4
Emploi de l'endettement	1059,8	762,9	1900,6	1534,1	2531,9	2046,6
Infrastructure	634,9	422,8	1513,4	1302,9	2144,7	1815,3
Dépenses sociales	125,4	47,2	38,5	22,9	38,5	22,9
Financement budgétaire	0,0	0,0	3,2	2,0	3,2	2,0
Autres	299,5	292,9	345,4	206,2	345,4	206,2

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure. Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'État auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

23. La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

24. Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30-365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

28. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

29. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 3 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui **seront** fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 3 du PAT.

30. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

31. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

32. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Dépenses pro-pauvres (dépenses sociales incluses), 2014–17
(Milliards de francs CFA)

Domaines	2014	2015	2016	2017
	Réalisation	Réalisation	Collectif	Budget
01 Agriculture et développement rural	140 501 732 387	111 157 837 633	96 146 704 508	103 108 735 952
01.0 Administration générale	62 824 825 573	47 652 176 330	49 453 735 500	51 845 516 357
01.1 Programme de développement et de promotion de l'agriculture	31 063 114 724	23 981 774 265	14 623 986 317	18 047 138 407
01.2 Formation et encadrement	19 194 758 534	19 436 590 683	11 988 356 391	14 738 020 172
01.3 Aménagement hydro-agricole	27 419 033 556	9 189 822 550	6 180 626 300	3 988 061 016
01.4 Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)		10 897 473 805	13 900 000 000	14 490 000 000
02 Ressources Halieutiques et Production Animale	8 856 011 259	9 801 338 621	9 576 542 638	10 775 237 279
02.0 Administration générale / formation et encadrement	4 896 200 356	6 628 091 355	5 057 879 669	5 346 566 355
02.1 Appui à l'élevage et à la production laitière	2 700 736 109	2 683 492 610	1 904 712 969	2 039 230 924
02.2 Pêche et aquaculture	1 259 074 794	489 754 656	2 613 950 000	3 389 440 000
03 Education	818 811 014 281	991 618 543 157	1 196 967 291 146	1 171 144 302 945
03.0 Administration générale	23 478 217 243	26 220 760 156	37 034 447 321	37 652 972 480
03.1 Education préscolaire et enseignement primaire	307 431 610 771	399 713 539 373	524 637 329 671	474 043 728 696
03.2 Alphabétisation	425 813 891	345 804 014	619 014 915	557 514 915
03.3 Secondaire général, technique et professionnel	291 823 767 307	320 885 672 695	371 175 511 146	416 342 226 592
03.4 Enseignement supérieur et recherche scientifique	149 151 605 069	197 952 766 919	220 000 988 093	242 547 860 262
03.5 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Education	46 500 000 000	46 500 000 000	43 500 000 000	
04 Santé	228 853 000 464	279 499 757 527	352 366 819 806	388 799 306 175
04.00 Administration générale santé	121 754 807 908	133 395 930 970	159 393 037 820	164 968 428 183
04.01 Système de santé primaire	47 925 867 965	62 301 953 930	77 748 903 187	101 605 680 955
04.02 Soins de santé préventive (programme élargi de vaccination)	1 226 906 748	2 874 340 018	2 857 198 977	2 830 307 722
04.03 Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1 353 362 300	5 302 477 154	37 872 534 478	20 639 634 985
04.04 Santé infantile, maternelle et nutrition	702 882 932	10 725 437 243	1 957 017 337	13 300 906 003
04.05 VIH/SIDA	1 558 164 443	1 794 988 867	4 519 552 504	23 958 040 294
04.06 CHU et Institutions médico-spécialisées	34 331 008 168	43 104 629 345	48 018 575 503	61 496 308 033
04.7 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Santé	20 000 000 000	20 000 000 000	20 000 000 000	
05 Eau et Assainissement	146 585 524 188	74 819 315 150	85 618 240 447	121 505 899 178
05.1 Accès à l'eau potable et assainissement	102 970 862 777	32 492 082 927	38 842 770 161	79 936 177 592
05.2 Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	16 614 661 411	15 327 232 223	16 775 470 286	41 569 721 586
05.4 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Salubrité et Assainissement	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	
05.5 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Eau Potable	13 500 000 000	13 500 000 000	16 500 000 000	
06 Energie	50 563 579 614	53 554 713 180	38 371 373 356	76 082 549 222
06.1 Accès à l'électricité	37 063 579 614	40 054 713 180	24 871 373 356	76 082 549 222
06.2 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Electricité	13 500 000 000	13 500 000 000	13 500 000 000	
07 Routes et ouvrages d'art	138 596 822 164	155 613 116 966	120 699 921 204	196 141 557 574
07.1 Entretien pistes rurales	4 368 214 293	7 289 158 562	6 944 377 764	7 162 311 606
07.2 Constructions d'ouvrages d'art	11 689 230 704	12 087 272 054	20 752 028 910	7 336 578 008
07.3 Autres travaux routiers	122 539 377 167	107 992 686 350	68 003 514 530	181 642 667 960
07.4 Programme Présidentiel d'urgence / Volet Entretien et Aménagement		28 244 000 000	25 000 000 000	
08 Affaires Sociales	25 271 683 447	28 782 683 711	24 124 762 874	34 064 821 458
08.0 Administration générale	19 546 780 873	23 147 629 038	17 817 353 841	25 054 915 461
08.1 Formations destinées aux femmes	1 119 917 006	507 532 657	509 904 537	737 824 704
08.2 Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	2 151 399 041	2 876 309 952	3 107 994 566	3 964 651 917
08.3 Formation au personnel d'appui	2 087 144 370	1 928 240 216	1 793 558 930	1 772 738 376
08.4 Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	366 442 157	322 971 848	895 951 000	2 534 691 000
09 Décentralisation	54 898 870 785	47 962 927 527	58 237 018 023	63 267 844 001
09.1 Décentralisation	54 898 870 785	47 962 927 527	58 237 018 023	63 267 844 001
10 Reconstructions et réhabilitations	1 511 117 490	14 227 787 001	5 150 000 000	15 900 000 000
10.1 Construction et réhabilitation	1 117 490	145 816 389	150 000 000	400 000 000
10.2 Habitats et logements sociaux	1 500 000 000	14 081 970 612	5 000 000 000	15 500 000 000
11 Autres domaines de lutte contre la pauvreté	7 970 397 154	3 140 850 791	11 218 455 738	35 975 353 285
11.1 Promotion et insertion des jeunes	6 260 283 341	1 183 488 084	8 707 687 569	32 122 012 628
11.2 Appui et suivi DSRP	94 199 346	127 199 881	473 500 000	984 700 000
11.3 Développement du tourisme et de l'artisanat	1 615 914 467	1 830 162 826	2 037 268 169	2 868 640 657
TOTAL	1 622 419 753 233	1 770 178 871 264	1 998 477 129 740	2 216 765 607 069

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

Tableau 3. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	60 jours après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Energie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Dettes intérieures	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévision détaillée du service de la dette intérieure		Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Dettes extérieures	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours

Tableau 3. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)			
Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	fin de l'année +12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours



CÔTE D'IVOIRE

23 Novembre 2016

DEMANDES D'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par :

Département Afrique
(en consultation avec les autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI _____	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2016-2017 ____	8
OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) EN CÔTE D'IVOIRE _____	10
QUESTIONS STATISTIQUES _____	16

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2016)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	650,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	567,99	87,33
Position dans la tranche de réserve	82,42	12,67

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	109,75	45,30

	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	81,30	12,50
Accords au titre de la FEC	653,65	100,50

Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	4 nov. 2011	31 déc. 2015	520,32	520,32
FEC ¹	27 mars 2009	23 juin 2011	373,98	230,89
FEC ¹	29 mars 2002	28 mars 2005	292,68	58,54

Obligations impayées et projections des paiements au FMI²

(Millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal	3,58	85,20	109,59	113,17	112,84
Commissions/Intérêts	<u>0,03</u>	<u>0,27</u>	<u>0,27</u>	<u>0,27</u>	<u>0,7</u>
Total	<u>3,61</u>	<u>85,47</u>	<u>109,86</u>	<u>113,44</u>	<u>113,12</u>

¹ Anciennement FRPC

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE			
Date d'arrivée au point de décision	Mar. 1998	Avr. 2009	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ³	345,00	3.109,58	
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	Juin 2012	
<hr/>			
II. Décaissement de l'aide du FMI			
Millions de DTS			
Aide décaissée au pays membre	--	25,85	25,85
Aide intérimaire	--	15,13	15,13
Solde point d'achèvement	--	10,72	10,72
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ⁴	--	0,57	0,57
Total décaissements	--	26,42	26,42

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

³ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

⁴ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. Toutes les recommandations issues de l'évaluation ont été mises en œuvre.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes (de même que le système de change de la Côte d'Ivoire). La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655 957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en mai 2016.

Assistance technique

	Domaine	Thème
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février ; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifification des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic
2013	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette

	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité sur la base des droits constatés
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Politique fiscale	Suivi de la réforme de la politique fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (novembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (mai/novembre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
2014	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (janvier)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Administration douanière-AFRITAC (février)	Gestion des ressources humaines
	Gestion de la dette-AFRITAC (février)	Analyse de viabilité de la dette.
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC

	Comptes nationaux-AFRITAC (mai)	PIB trimestriel
	Administration des impôts-AFRITAC (mai)	Gestion de la TVA
	Douanes – AFRITAC (juin)	Gestion du risque aux fins de contrôle
	Secteur bancaire – AFRITAC (juin)	Mise en place du compte unique du Trésor
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juin)	Nomenclature budgétaire
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Modernisation du système informatique de gestion budgétaire
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet)	Amélioration de la balance générale - AFRITAC (juillet)
	Administration douanière-AFRITAC (juillet/septembre)	Gestion basée sur les risques et service de renseignements
	Comptabilité– AFRITAC (octobre)	Administration des recettes et comptabilité
	Comptes nationaux-AFRITAC (octobre)	Améliorer les statistiques économiques
	Gestion des finances publiques	Cadre de dépenses à moyen terme
	Politique fiscale	TVA et système de l'impôt sur le revenu
	Gestion des finances publiques	Achèvement du cadre de dépenses à moyen terme
	Administration des recettes	Capacité d'administration de l'impôt
	Gestion des finances publiques	Chaine de la dépense
	Administration des recettes (septembre)	Mise en place d'un service des gros contribuables
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
2015	Administration des recettes	Diagnostic de l'administration des douanes
	Gestion de la dette-AFRITAC (janvier)	Atelier sur le taux de rendement des titres publics
	Gestion de la dette-AFRITAC (octobre)	Cadre de gestion de la dette
	Administration douanière-AFRITAC (janvier/avril)	Gestion fondée sur les risques
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Informations douanières
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Procédures douanières exceptionnelles
	Administration des recettes-AFRITAC (avril)	Direction des moyennes entreprises
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril/septembre)	PIB trimestriel
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril/août)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Macroéconomie (mai)	Recensement des besoins d'assistance technique
	Analyse et prévision macroéconomiques (juin)	Atelier régional (AFRITAC)
	Macroéconomie (décembre)	Prévision des recettes fiscales
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (mai/juin)	Amélioration des comptes du Trésor
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Régimes d'exemption aux douanes
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA

	Administration des recettes	Suivi dans l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques	Élaboration et crédibilité du budget
	Gestion des finances publiques	Prévision des recettes
	Gestion des finances publiques	Comptabilité publique
	Administration des recettes	Administration fiscale
	Politique fiscale-AFRITAC (juin)	Audit des gros contribuables
	Administration des recettes-AFRITAC (décembre)	Administration douanière
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juillet)	Système d'information budgétaire
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juin)	Comptabilité publique
	Statistiques de comptabilité nationale (juillet)	PIB
2016 (jusqu'à fin octobre)	Administration des recettes-AFRITAC (janvier)	Administration douanière
	Administration des recettes (janvier)	Organisation de l'administration fiscale
	Administration des recettes (février)	Suivi dans l'administration fiscale
	Administration des recettes (mars)	Système informatique de l'administration fiscale et procédures fiscales
	Gestion des finances publiques (avril)	Amélioration de la gestion budgétaire
	Administration douanière-AFRITAC	Évaluation du système de gestion basé sur les risques
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril)	Production d'un TOFE basé sur le MSFP2001 et élargissement de la couverture institutionnelle
	Statistiques macroéconomiques (avril)	Mise en place du e-SGDD et élaboration d'une page récapitulative des données nationales adaptée
	Gestion budgétaire (avril-mai)	Amélioration de la préparation et de l'exécution du budget, mise en place de la budgétisation de programmes
	Comptes nationaux – Séminaire régional AFRITAC (juin-juillet)	Harmonisation des méthodes de travail et des outils du système de comptabilité nationale informatisé ERETES
	Administration des recettes (juillet)	Évaluation de l'organisation, du civisme fiscal et du régime RH
	Statistiques du secteur extérieur (août-septembre)	Séminaire d'ouverture pour expliquer le champ d'application du projet triennal et en établir le programme de travail
	Administration des recettes (octobre)	Amélioration de l'administration de la TVA

Représentant résident : Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005-06 et en 2010-11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2016–17

(Au 24 octobre 2016)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents au cours des 12 prochains mois			
Programme de travail de la Banque mondiale			
Stratégie et activités :			
	Projets actifs		Dates de clôture
	Gouvernance et développement institutionnel		30 novembre 2016
	Projet d'appui au secteur agricole		30 octobre 2017
	Projet d'urgence pour l'emploi et le développement des compétences des jeunes		30 juin 2019
	Renouvellement d'urgence des infrastructures		31 janvier 2020
	Filet de protection sociale productif		30 octobre 2020
	Projet de renforcement des structures de santé et de préparation à la gestion d'Ébola		31 janvier 2020
	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges		30 juin 2021
	Projet d'urgence pour l'éducation de base		30 août 2017
	Projet de gestion des pesticides obsolètes		30 octobre 2020
	Inclusion sociale et amélioration du niveau de vie		17 octobre 2017
	Plan de préparation à la REDD en CI		30 septembre 2017
	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges Abidjan-Lagos – APL-2		30 juin 2018
	Programme de production agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-1B)		30 juin 2018
	Centres d'excellence en Afrique		31 décembre 2019
	Projet d'autonomisation des femmes du Sahel et démographie		30 juin 2019
	CI-Infrastructures pour le développement urbain et la compétitivité des villes secondaires		6 mars 2017
	Développement du secteur financier		15 décembre 2016
	Projet eau en zone urbaine		10 janvier 2017
	CI-Projet de transmission et d'accès à l'électricité		31 mars 2107

	Projet d'amélioration et d'exécution de la politique d'aménagement du territoire		20 octobre 2017
	CI-Politique de développement – Gestion des finances publiques		9 décembre 2016
	Projet de compétitivité dans la filière noix de cajou		22 juin 2017
	Projet d'intégration de la zone portuaire – Développement du Grand Abidjan et du port		24 mai 2018
	Modernisation et responsabilisation de la gestion des finances publiques		7 décembre 2017
	Solutions numériques pour le développement durable		11 juillet 2017
	Projet de soutien nutritionnel multisectoriel		18 janvier 2018
Assistance technique/Secteur économique/Autres travaux analytiques			
	CI-Évaluation de l'impact des crises sur le capital humain		5 octobre 2016
	CI-Programme d'emploi		30 septembre 2016
	Étude sur la gouvernance et la lutte contre la corruption		4 novembre 2016
	CI-Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité		30 novembre 2017
	CI-Couverture médicale universelle (exercice 2016)		15 mars 2017
	Gouvernance et financement de l'enseignement supérieur		30 novembre 2016
	Revue des chaînes de valeur des filières cacao et noix de cajou en Côte d'Ivoire		28 octobre 2016
	Renforcement de la protection sociale et plateformes d'aide à l'emploi		1 ^{er} avril 2017
	Côte d'Ivoire – MTDS		29 juillet 2016
	Côte d'Ivoire – Financement des infrastructures		15 mai 2017
	Plateformes opérationnelles de prestations de services		28 avril 2017
Programme de travail du FMI			
	1 ^{ère} mission de revue FEC/MEC		Mars 2017
	2 ^{ème} mission de revue FEC/MEC		Septembre 2017
B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures.		En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires		En cours

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 73 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 9 sont en cours et 3 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1478 millions d'UC (1215 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %). Ces ressources ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie.

Après quelques années de coopération reposant sur des stratégies à court terme décrites dans deux rapports, la Banque a normalisé en 2013 ses relations avec la Côte d'Ivoire sous la forme d'un engagement à moyen terme en approuvant le document stratégique national (DSN) 2013-17 le 4 décembre 2013. Ce document, préparé dans le contexte de l'après-conflit a pour double objectif de contribuer à répondre aux besoins urgents en vue de la normalisation de la vie sociopolitique et de la gestion des problèmes de développement structurel, surtout la construction/reconstruction des infrastructures indispensables pour relancer la dynamique économique. Ces deux objectifs forment les deux piliers du DSN : i) amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation et ii) développement des infrastructures économiques de base. La mise en œuvre de cette stratégie a produit des résultats concrets sur le plan de l'inclusion/cohésion sociale et du développement des infrastructures.

En matière de réinsertion, la stratégie a contribué de façon décisive à améliorer la cohésion sociale et l'inclusion économique, car elle a permis la réinsertion professionnelle de quelques 12500 anciens combattants, l'organisation de campagnes de sensibilisation et a facilité la démarcation des terres villageoises (dont l'absence avait été une des causes du conflit). Le DSN a aussi contribué à améliorer l'accès de la population active, surtout des jeunes et des femmes à des emplois décents, en promouvant l'inclusion économique (en assurant l'adéquation formation professionnelle/emploi et en donnant du travail à 1000 jeunes, dont 49,8 % de femmes, dans 18 municipalités ivoiriennes).

Sur le front des infrastructures, le DSN a fait de la BAD un partenaire essentiel de la Côte d'Ivoire sur le plan de l'aide à la relance du secteur agricole. Les activités dans ce domaine consistaient à remettre en état les terres, les routes de campagne, les centres de regroupement/mutualisation des produits, les marchés ruraux, etc. Sur le plan des infrastructures de transports, il convient de mentionner la construction du Pont Henri Konan Bédié, qui a restructuré la circulation à Abidjan, et le démarrage

imminent des travaux d'intégration du réseau routier reliant la Côte d'Ivoire au Mali, à la Guinée et au Libéria (qui permettra aussi de désenclaver les régions Nord, Nord-Ouest et Ouest de la Côte d'Ivoire). Enfin, dans le domaine de l'électricité, et surtout au moyen du guichet du secteur privé, la BAD a participé avec d'autres bailleurs de fonds à l'extension des centrales d'AZITO et de CIPREL en contribuant au financement d'équipements à cycle combiné qui ont fait passer les capacités de 278 à 417 MW (AZITO) et de 210 à 312 MW (CIPREL), respectivement, soit un surcroît de capacité total de 250 MW. La stratégie a en outre été mise en œuvre avec une grande souplesse, de manière à répondre aux situations d'extrême urgence. Par exemple, un programme régional de lutte contre le virus Ébola, qui a touché trois des cinq voisins de la Côte d'Ivoire, a été déployé très rapidement.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

Situation du portefeuille en mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Projets en cours (guichet public):		
Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune)	23	Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011.
Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	21,6	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.
Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes	18,8	Le projet vise à appuyer les emplois et formations professionnels les plus prometteurs afin de créer des emplois directs pour les femmes et les jeunes. L'objectif est d'aider à adapter le futur profil de l'emploi au moyen de réformes (changement graduel pour que le système éducatif réponde aux exigences économiques et agisse rapidement sur les flux grandissants du marché du travail)
Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales	30	Ce projet, approuvé en juin 2014, vise essentiellement à contribuer aux efforts de la Côte d'Ivoire pour rétablir la cohésion et améliorer l'inclusion sociales, de façon à remédier aux ravages psychologiques et sociaux provoqués par le dernier conflit, et à empêcher l'apparition de tout nouveau conflit, dans l'objectif de garantir une meilleure stabilité politique et une croissance économique plus équitable. Les principaux résultats escomptés sont : i) la réintégration socio-économique des anciens combattants, et ii) l'appui nécessaire pour résoudre les conflits intercommunautaires et prendre en charge les victimes.
Renforcement des structures pour protéger les économies contre les chocs sanitaires (opération régionale, approuvée en octobre 2014)	6	Ce programme est à la fois une riposte à la situation d'urgence créée par l'épidémie d'Ébola et une réponse au besoin d'assurer à plus long terme les conditions d'une économie résiliente dans les pays concernés et de prévenir tout nouveau choc sur la santé publique à l'avenir.
Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)– Multinational	33,00	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée).

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria), décembre 2014.	97	L'objectif global du programme consiste à accélérer la reprise économique de la zone UFM après le conflit en améliorant l'infrastructure routière et en facilitant le commerce au sein de la région. En particulier, le programme vise à améliorer les conditions de transport sur les routes concernées afin de réduire les coûts de transport, à faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays et à améliorer les conditions de vie des communautés de la région.
Programme de riposte contre Ebola	10	Le programme vise à mettre fin à l'épidémie d'Ébola et à renforcer les fondements de la maîtrise d'incidents sanitaires inhabituels, en particulier ceux ayant la portée régionale actuelle. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise.
Appui au projet de renforcement de la compétitivité industrielle (PARCSI).	10	Le projet a pour objectifs de faciliter la restructuration et la modernisation des entreprises en procédant à une évaluation stratégique qui permettra de recenser les besoins d'assistance technique et de fournir une assistance technique aux 50 entreprises qui ont décidé de participer au programme (sur un total de 270 entreprises sollicitées) et de favoriser le développement du secteur des fruits et légumes en encourageant l'investissement dans ce secteur afin d'accroître le taux de traitement (qui s'établissait à 2 % en 2014).
Projet d'axe routier Bamako-San Pedro(Mali-CI)	70	Le but est de relier la Côte d'Ivoire et le Mali en construisant une route de Kani à Boudiali (140 km) et des postes de contrôle à la frontière. Le projet vise à ouvrir les terres à potentiel agricole pour créer une plaque tournante régionale pourvue d'abondantes ressources naturelles en facilitant les transports entre les deux pays et en reliant le Port de San Pedro au Mali.
Assurance pour le commerce africain régional (ATI) Programme d'adhésion (RACMP)	10	L'objectif principal du programme est de renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire à l'aide des ressources financières nécessaires pour l'adhésion à l'ATI en vue d'obtenir une meilleure couverture d'assurance pour le développement du secteur privé et le développement socio-économique. Les résultats attendus sont les suivants : i) une hausse de la participation du secteur privé aux projets à grande échelle ; ii) une augmentation des échanges commerciaux en Afrique et iii) une hausse du nombre de membres de l'ATI.

Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite et fin)		
Activités	Montant (millions d'UC)	Objet/observations
Secteur privé		
Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ	50	Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction-exploitation-transfert (CET) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives Sud et Nord d'Abidjan.
Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito	26	Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existantes monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en portant ainsi la capacité à environ 430 MW.
Projet d'expansion de la centrale de Ciprel	44	Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale.
Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique)	1,5	Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013.
Programme Sucres et denrées (SUCDEN)	100 millions d'euros	Octroi de deux programmes sucres et denrées consécutifs, le second n'entrant en vigueur qu'après le remboursement intégral du premier pour un engagement maximum de 100 millions d'euros sur une période ne dépassant pas 2 ans. Un programme sucres et denrées à l'appui de la participation au financement de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire. SUCDEN utilisera les fonds pour offrir un financement pré-exportation aux fournisseurs locaux.

Stratégie d'appui de la BAD à la Côte d'Ivoire

Les progrès constatés à mi-parcours montrent que la stratégie actuelle de la BAD a donné des résultats concrets dans les domaines de la production d'électricité, du développement agricole et industriel et des infrastructures d'intégration régionale de transports. La revue du DSN à mi-parcours donne l'occasion de consolider les initiatives en cours, tout en repositionnant la BAD dans le PND 2016-2020. Après consultation des autorités et des autres parties prenantes, il apparaît que les deux piliers stratégiques initiaux restent bien adaptés aux priorités nationales. Le point d'ancrage des interventions de la BAD se situera dans les centres agro-industriels en cours d'aménagement, de manière à accélérer la transformation structurelle du secteur agricole et de l'économie dans le cadre PND 2016-2020. À cet égard, le premier pilier continuera à soutenir les initiatives en cours et à contribuer au renforcement de l'inclusion économique et sociale, de la compétitivité et de l'emploi dans les secteurs productifs. Le second pilier consolidera les progrès réalisés dans le domaine des infrastructures au cours du premier DSN (2013-17), en particulier les

infrastructures nécessaires pour transformer le secteur agricole en une constellation d'agropoles, comme le préconise le PND 2016-2020.

Programme de travail indicatif pour 2016 et 2017		
Description	Montant (millions d'UC)	Année
Projet d'appui à la gestion des finances publiques routier régional Côte d'Ivoire-Mali (en cours de préparation)	8	2016
Projet de soutien aux chaînes de valeur dans la région Indénié-Djuablin	4	2016
Projet d'augmentation des capacités du réseau de transport de l'électricité	110	2016
Projet d'appui au pôle agro-industriel Belier et à l'infrastructure	80	2016
Projet de développement des transports urbains à Abidjan	200	2017
Projet de promotion de l'inclusion économique et de lutte contre les inégalités	10	2017
Projet d'amélioration des compétences technologiques et professionnelles au service de la compétitivité de l'économie	30	2017
Projet de gestion intégrée du bassin hydrographique de Gourou, phase 2	100	2017
Projet d'appui à l'initiative visant à améliorer l'accès des PME au crédit et aux réformes financières	15	2017

QUESTIONS STATISTIQUES

(À la date de novembre 2016)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées sont globalement adéquates pour la surveillance, encore qu'elles présentent des faiblesses. Il existe des insuffisances dans les comptes nationaux, la balance des paiements et les finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire fournit au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu. En février 2013, le pays a ratifié la Charte africaine de la statistique adoptée par l'UA en février 2009 à Addis-Abeba, afin de disposer de données fiables pour sa gouvernance interne et pour positionner le pays dans le cadre du commerce régional et international. La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013.

Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 à partir du SCN 1993, avec 1996 comme année de base. Le Département statistique (STA) a réalisé une mission de diagnostic en juillet 2015 pour relever les forces et les faiblesses dans le domaine des statistiques de comptabilité nationale, et a formulé des recommandations que les autorités ont commencé à mettre en œuvre, notamment au regard des ressources humaines et financières de l'Institut national de la statistique (INS). L'INS a adopté une stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 qui intégrera le changement d'année de base, corrigera les faiblesses des comptes nationaux et mettra en application d'autres recommandations de la mission de juillet 2015. Les comptes définitifs pour 2014 et provisoires pour 2015 sont disponibles. Des comptes nationaux trimestriels sont établis avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, mais leur publication est différée dans l'attente d'améliorations méthodologiques.

Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. L'actuelle année de référence (2008). Un nouvel PIC (base 2014) couvrant la totalité du pays sera bientôt disponible.

Statistiques du marché du travail : Des statistiques sur l'emploi dans le secteur formel sont établies mensuellement.

Statistiques de finances publiques : Les autorités fournissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale en vue de leur publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook*. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à corriger les faiblesses dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques et elles s'emploient à améliorer la cohérence des données budgétaires et monétaires. En outre, elles cherchent à obtenir le concours de l'AFRITAC Ouest pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques et pour mettre en application la directive de 2009 de l'UEMOA sur le TOFE en vue du passage au MSFP 2001.

Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont préparées par la direction nationale de la BCEAO, qui les communique à STA à intervalle mensuel avec une actualité d'environ deux mois après la période de référence. Certaines faiblesses des données monétaires sont communes aux huit pays membres de l'UEMOA, tandis que d'autres se rapportent à des questions systémiques relatives au financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire.

Indicateurs de solidité financière (ISF) : Les ISF essentiels sont établis par la BCEAO.

Statistiques du secteur extérieur : La direction nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Les données de BDP et de PEG sont communiquées à STA selon la présentation du MBP6. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, mais la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Les informations ne sont pas non plus suffisantes en ce qui concerne l'encours de la dette privée et les flux du service de la dette. STA a entrepris un projet triennal financé par le compte administré au nom du Japon (JSA) à compter de mai 2016 auprès des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale afin d'améliorer leurs capacités dans la production et la diffusion de meilleures statistiques de secteur extérieur ; ce projet vise 17 pays et profitera aux pays membres de l'UEMOA.

II. Normes et qualité des données

La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données. Les autorités se sont engagées à mettre en application le SGDD-a afin d'améliorer la diffusion de données.

Aucun RONC données n'est disponible.

La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.

CÔTE D'IVOIRE : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

(A la date de novembre 2016)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données⁶	Fréquence de la communication⁶	Fréquence de la publication⁶
Taux de change	À jour	À jour	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	07/16	10/16	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	07/16	10/16	M	M	M
Monnaie au sens large	07/16	10/16	M	M	M
Bilan de la banque centrale	07/16	10/16	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	07/16	10/16	M	M	M
Taux d'intérêt ²	07/16	10/16		M	M
Indice des prix à la consommation	08/16	10/16	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	08/16	10/16	M	M	M
Encours de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	08/16	10/16	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	2014	9/16	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	07/16	10/16	M	M	M
PIB/PNB	2015	9/16	A	A	A
Dette extérieure brute	08/16	10/16	M	M	M

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



CÔTE D'IVOIRE

23 novembre 2016

DEMANDES D'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT ET D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Roger Nord et Peter Allum
(FMI) et **John Panzer (AID)**

Préparé par le Fonds monétaire international
et l'Association internationale de
développement

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que la Côte d'Ivoire¹ reste exposée à un risque modéré de surendettement, conformément à la précédente AVD effectuées en juin 2015 pour la 8^{ème} revue au titre de la Facilité élargie de crédit (Country Report 15/341). Tous les indicateurs de la charge de la dette se situent en-dessous de leurs seuils indicatifs. Cependant, d'après le pire scénario-test, tous les indicateurs de solvabilité et de liquidité passent au-dessus de leurs seuils respectifs (comme c'était le cas en 2015), ce qui tient pour une large part aux séquelles de la phase d'instabilité qui a perturbé l'économie ivoirienne avant 2012 et à la reprise rapide de l'activité par la suite. Le calcul de probabilité des risques montre que la Côte d'Ivoire reste bien en-dessous des seuils indicatifs, ce qui confirme un risque de surendettement extérieur² modéré. Les indicateurs de la dette publique totale (y compris les engagements intérieurs), bien que faisant apparaître une dégradation de la situation d'endettement de la Côte d'Ivoire, suggèrent que la dette publique va se stabiliser vers les dernières années de la période de projection.

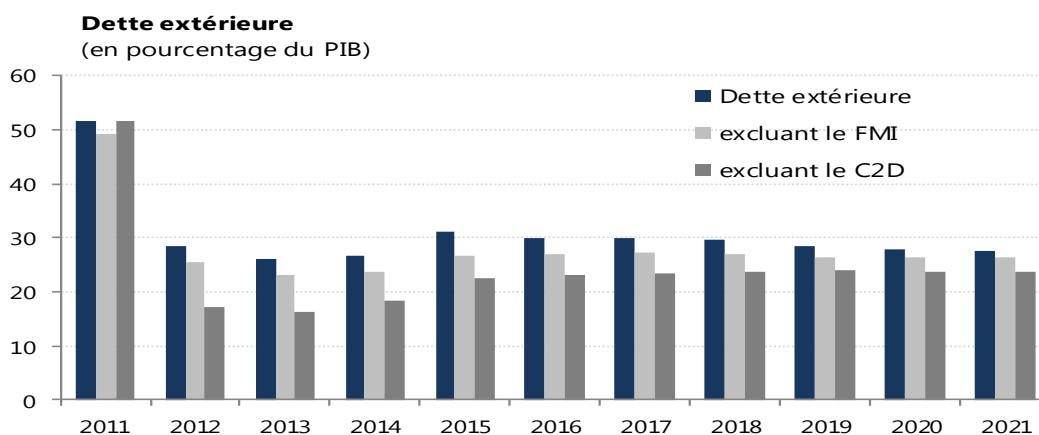
¹ Dans le cadre de l'AVD-PFR, l'indice EPIN moyen de la Côte d'Ivoire est estimé à 3,24 pour 2013–15. L'amélioration récente de l'indice (par rapport au dernier chiffre de 3,17 de la précédente AVD) indique que la Côte d'Ivoire est près de passer dans la catégorie moyenne en termes de performance, ce qui porterait le seuil de la VA du ratio dette/PIB de 30 à 40 %, la VA du ratio dette /exportations de 100 à 150 et la VA du ratio dette/recettes de 200 à 250. Avec un indice EPIN modéré, un seul indicateur dépasserait le seul indicatif (celui d'un choc extrême sur la VA du ratio dette/PIB).

² Le calcul de probabilité, recommandé dans les cas où un ou plusieurs indicateurs se trouvent dans une fourchette de ± 5 % autour du seuil indicatif (« cas-limites »), permet une évaluation fondée sur les indicateurs de mesures de l'EPIN spécifiques au pays (au lieu d'une moyenne du groupe des pays comparables).

TOILE DE FOND

1. L'encours de la dette contractée et garantie (DCG) par l'État a augmenté en 2015, du fait de la stratégie gouvernementale visant à obtenir davantage de financements extérieurs et de soutien des bailleurs de fonds à l'appui de grands projets d'investissements, en particulier pour le développement d'infrastructures, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement.³ À la suite de l'amélioration considérable de la situation de la dette extérieure grâce à l'Initiative PPTE en 2012, les emprunts extérieurs sont passés d'environ 28 % du PIB en 2012 à 31 % du PIB en 2015. Mis à part les prêts concessionnels du FMI et les créances de la Caisse française de développement (qui ne comptent pas comme engagements extérieurs depuis le point d'achèvement de l'Initiative PPTE), le total de la dette contractée et garantie par l'État a légèrement augmenté, passant de 17,2 % du PIB en 2012 à 23,4 % du PIB en 2015. Sa composition s'est aussi modifiée, car la part des créances multilatérales est tombée de 25,5 % en 2014 à 24,1 % en 2015. Celle des créances bilatérales officielles a aussi diminué, de 18,9 % à 16 %. Par contre, la part des créances commerciales a sensiblement augmenté, passant de 55,5 % en 2014 à 60 % en 2015. Cela tient essentiellement à l'effet de l'émission euro-obligataire d'1 milliard de \$ EU effectuée en 2015 et du passage progressif à des emprunts extérieurs dans le secteur privé, sur fond de notation stable de la dette, de perspectives positives pour l'économie ivoirienne et de possibilités de financement attrayantes (les rendements des emprunts extérieurs étant comparables à ceux des émissions intérieures à moyen terme libellées en franc CFA de l'UEMOA).

Graphique 1. Côte d'Ivoire : encours de la dette extérieure publique, 2011–21
(% du PIB)



³ Dans cette AVD, la DCG extérieure se rapporte exclusivement à l'administration centrale. Elle n'inclut pas les créances au titre des C2D (conventions de développement et de désendettement), qui ont été annulées dans le cadre de l'Initiative PPTE. Selon le mécanisme des C2D, le service de la dette exigible est reversé au pays sous forme de dons à l'État pour le financement de projets de développement. Dans le rapport des services du FMI, les flux afférents au processus des C2D sont inclus dans les comptes extérieurs et budgétaires pour permettre de calculer les flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Voir IMF Country Report n°14/358 et Supp.1, 11/21/2014 pour plus de détails.

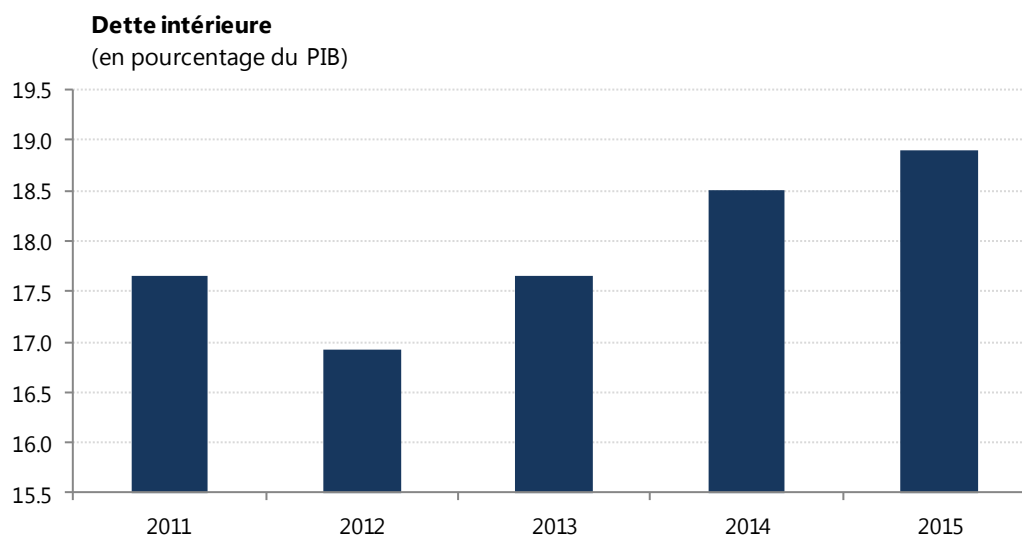
Tableau du texte 1. Côte d'Ivoire : composition de la dette extérieure par groupes de créanciers^{1/}

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
	Millions de dollars EU	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB	Millions de dollars EU						
Total	5884.3	7241.9	100.0	23.4	8484.1	9594.6	10872.9	11967.9	12860.8	13511.5
incluant C2D et Prêts libellés en FCFA	8638.2	9580.5	132.4	31.0	12521.6	13110.0	13746.4	14508.9	15467.9	16294.7
Créditeurs multilatéraux	1502.4	1748.5	24.1	5.6	1744.6	1587.6	1409.2	1238.6	1054.1	875.6
FMI	996.9	983.8	13.6	3.2	971.3	853.2	715.2	577.5	430.1	296.6
Banque Mondiale	154.2	394.5	5.4	1.3	410.7	404.4	402.7	402.2	398.2	392.4
Groupe BAD	43.6	47.0	0.6	0.2	49.2	48.7	49.0	49.4	49.5	49.4
Autres multilatéraux	307.7	323.2	4.5	1.0	313.4	281.3	242.3	209.6	176.3	137.2
Créditeurs bilatéraux officiels	1113.8	1161.4	16.0	3.8	1396.5	1555.8	1740.7	1671.1	1578.8	1253.8
Club de Paris	545.9	307.0	4.2	1.0	500.2	683.3	878.3	816.4	749.3	457.5
Non Club de Paris	567.9	854.4	11.8	2.8	896.2	872.5	862.4	854.7	829.5	796.2
Créditeurs commerciaux	3268.1	4323.9	59.7	14.0	4275.2	4139.2	4051.5	3974.9	3849.1	3695.4
Club de Londres	3209.7	4272.8	59.0	13.8	4221.7	4094.7	4015.3	3947.0	3828.7	3695.4
Autres commerciaux	58.4	51.0	0.7	0.2	53.5	44.5	36.2	27.9	19.4	0.0
Nouvelle dette					1067.9	2312.0	3671.6	5083.2	6378.8	7686.8

2. La dette intérieure publique a aussi connu une augmentation régulière mais modérée.

D'environ 17 % du PIB en 2012, elle est passée à 19 % du PIB en 2015. 80 % environ des engagements intérieurs publics se rapportent à des titres publics émis sur le marché obligataire régional.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : encours de la dette intérieure publique^{1/}, 2011-15
(% du PIB)



Sources: autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

1/ Administration centrale seulement.

HYPOTHÈSES DE BASE ET PLANS D'EMPRUNTS

Tableau du texte 2. Côte d'Ivoire : comparaison des hypothèses macroéconomiques de l'AVD-PFR par rapport à celle de 2015
(% du PIB, sauf indication contraire)

	Dernière AVD			AVD Actuelle		
	2016-21	2022-27	2028-36	2016-21	2022-27	2028-36
PIB Nominal (Milliards de dollars EU) 1/	44.9	75.4	134.1	46.4	77.3	134.4
PIB Réel (changement en % d'année en année)	7.6	6.3	5.5	7.5	6.3	5.5
Fiscal (Administration centrale)						
Recettes et dons 2/	21.9	22.8	23.3	21.3	22.1	23.0
dont: dons	1.9	1.4	0.5	1.6	0.9	0.3
Dépenses primaires	23.6	24.3	24.7	23.2	23.3	23.8
Déficit fiscal primaire (excluant les dons C2D)	1.7	1.4	1.4	1.8	1.2	0.9
Balance des paiements						
Exports de biens et services	42.7	45.1	57.9	37.2	39.2	43.5
Imports de biens et services	42.5	45.7	59.4	36.7	37.4	40.4
Déficit du compte courant, excluant les intérêts 3/	1.4	3.3	5.8	0.9	0.5	0.5
Nouveaux investissements directs à l'étranger (entrées nettes)	3.6	3.6	2.9	3.6	3.6	2.9

Source: autorités ivoiriennes et estimations des services du FMI.

1/ Les changements entre l'AVD de la 8ème revue et la présente AVD reflètent la mise à jour des séries de PIB et taux de change CFA/USD.

2/ Les dons C2D sont exclus des recettes et dons.

3/ Les dons C2D sont exclus des transferts officiels.

3. Cette AVD cadre avec l'analyse de la situation macroéconomique présentée dans le rapport des services du FMI relatif à la demande d'accords triennaux au titre du MEC et de la FEC. Cette analyse table sur une convergence graduelle vers une trajectoire de croissance plus viable à long terme, une contribution croissante de la demande intérieure au PIB, une modération progressive des investissements, compensée par une hausse de la consommation intérieure, et une progression continue vers l'objectif budgétaire des autorités, conformément aux engagements de la Côte d'Ivoire en tant que pays membre de l'UEMOA. Le maintien du déficit budgétaire à un niveau viable, accompagné de la mise en œuvre des réformes structurelles décrites dans le Plan national de développement (PND) 2016-20 permettra une expansion continue de l'économie sur l'ensemble de la période de référence et la constitution des marges de manœuvre nécessaires pour parer aux risques et amortir l'impact des chocs externes.

4. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Conjoncture générale.** Le taux de change nominal (FCFA/\$EU) va légèrement s'apprécier, d'environ 3 % sur la période de référence et se stabiliser à moyen-long terme. La demande extérieure émanant des partenaires commerciaux de la Côte d'Ivoire sera stable.
- **Évolution à moyen terme du PIB.** Les hypothèses de croissance sont *grosso modo* inchangées par rapport à la précédente AVD. Le PIB nominal devrait croître en moyenne de 7,5 % sur la période 2016-2021, initialement sous l'impulsion d'une forte hausse de

l'investissement, puis, de plus en plus, de la consommation privée. Le rythme de croissance devrait se ralentir peu à peu à 6,4 % sur la période 2022–27, du fait de la normalisation de l'investissement et d'une contribution plus négative des exportations nettes. À long terme, le taux de croissance devrait se stabiliser à 5,5 %.

- **Le déficit budgétaire primaire devrait décroître peu à peu au cours de la période de référence.** Légèrement supérieur à celui qui était indiqué dans l'AVD de 2015 à l'horizon 2016–21, il reste fixé sur une trajectoire de convergence graduelle vers l'objectif de 3 % du PIB en 2019 et devrait continuer à diminuer par la suite. Une amélioration continue du déficit budgétaire primaire est attendue à moyen terme (1,2 %) et à plus long terme (0,9 %).
- **Le déficit extérieur courant devrait rester relativement stable.** Comme indiqué dans la précédente AVD, le déficit extérieur courant devrait se creuser à court terme, tandis que la Côte d'Ivoire passera progressivement à un modèle de croissance tirée davantage par la demande intérieure, puis se stabilisera sur le moyen et long terme.

Stratégie de gestion et composition de la dette

5. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SGDMT) vise à maintenir l'endettement à un niveau viable, en ligne avec l'objectif général de limiter le déficit des finances publiques à 3 % du PIB à l'horizon 2019. La mobilisation de ressources extérieures pour atteindre cet objectif doit avoir pour but d'optimiser le rapport coût-risque. Plus précisément, les objectifs de la SGDMT pour le marché intérieur sont les suivants : allonger l'échéance moyenne de la dette intérieure, contribuer au développement du marché obligataire intérieur et réduire le coût des émissions locales. S'agissant de la dette extérieure, les objectifs de la SGDMT sont les suivants : accroître la part des financements semi-concessionnels, assurer une présence régulière sur les marchés internationaux, limiter le risque de change en devises et canaliser les financements extérieurs principalement vers les investissements dans les infrastructures. Plusieurs initiatives en cours serviront cet objectif et rehausseront l'efficacité de la gestion de la dette : achèvement de la restructuration opérationnelle de la Direction de la dette (fusion des unités de la dette intérieure et de la dette extérieure), renforcement de la gestion de trésorerie et création d'un réseau de teneurs de marché sur la dette publique pour promouvoir l'émission et la négociation sur le marché secondaire des titres en FCFA émis sur le marché régional. L'entrée en fonctions du Conseil national de la dette publique permettra en outre de procéder à des réexamens réguliers de la SGDMT associant toutes les parties prenantes.

6. Le prédicat de la SGDMT est une augmentation progressive de la part du financement intérieur au cours des prochaines années. Même si la décomposition de l'encours de la dette entre les créances extérieures et intérieures restera relativement stable, la stratégie a pour but de privilégier le financement intérieur, afin de contribuer au développement du marché local. La part du financement extérieur, de 50 % en 2016, devrait être ramenée à 40 % en 2020, celle des prêts concessionnels et semi-concessionnels de 26 à 20 % et celle des prêts non concessionnels de 25 à 20 %. Par contre, la part des émissions intérieures sur le marché régional devrait passer de 50 à 60 % du total de la dette, dont 36 % d'emprunts à long terme et 24 % d'emprunts à moyen et court terme.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Dette extérieure

7. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette extérieure confirment que la dynamique d'endettement de la Côte d'Ivoire est viable d'après le scénario de référence. La valeur actualisée (VA) des ratios dette/PIB, dette/exportations, dette/recettes et service de la dette/exportations reste inférieure aux seuils indicatifs de surendettement, exception faite du ratio service de la dette/exportations. À cause de la forte augmentation du service de la dette en 2025, qui s'explique par l'amortissement d'une grosse émission euro-obligataire datant de 2015, le ratio service de la dette/exportations sera très proche du seuil (graphique 3) en 2025, avant de repasser nettement en-dessous les années suivantes. Bien que, selon le scénario « historique », les ratios restent tous inférieurs au seuil, ils dépassent aussi marginalement ce seuil en 2025 et 2027, avant de retomber en-dessous. Le scénario historique donne une image relativement favorable de la viabilité de la dette, à un détail près : les flux de création de dette résultent de l'évolution positive du solde extérieur courant observée durant la crise, alors que les soldes courants étaient artificiellement soutenus par des arrêts brutaux des importations (à cause d'une pénurie de devises et/ou de sanctions, alors que les exportations agricoles continuaient à aller relativement bon train)⁴. Les scénarios des tests de résistance les plus extrêmes, dans lesquels des chocs cumulatifs d'un écart type s'appliquent aux variables macroéconomiques clés, dépassent le seuil de surendettement faisant ressortir non seulement les séquelles de l'instabilité macroéconomique de la Côte d'Ivoire avant 2012 et la rapide amélioration de la situation après 2012, mais aussi sa vulnérabilité en cas de récurrence d'épisodes semblables. En raison du dépassement temporaire du seuil par le ratio service de la dette/exportations, un calcul de probabilité a été effectué pour vérifier si le risque de surendettement reste modéré.

8. Le calcul de probabilité appliqué à l'évaluation des risques montre que la Côte d'Ivoire est largement au-dessous des seuils du scénario de référence, ce qui confirme un risque modéré de surendettement extérieur. Le calcul donne la probabilité de surendettement (exprimée en pourcentage) pour chaque indicateur de la charge de la dette. Celle-ci est comparée au seuil de probabilité de surendettement, qui est spécifique et différent des seuils traditionnellement retenus, car ils sont calculés sur la base d'informations spécifiques au pays afin d'affiner l'analyse des indicateurs traditionnels. Bien que la probabilité de surendettement résulte de la même équation que celle qui sert à calculer les seuils d'endettement extérieur traditionnels, le calcul de probabilité fait appel aux indices EPIN individuels et aux taux de croissance moyens du PIB. Il en ressort que, selon le scénario de référence, la probabilité de surendettement correspondant à chaque indicateur de la charge de la dette reste bien inférieure au seuil de probabilité de surendettement.

⁴ Dans la présente (et la précédente) AVD, on a corrigé les moyennes du PIB réel et du solde courant (hors intérêts) sur les 10 dernières années pour tenir compte de la crise politique de 2011, point médian de la période considérée; mais cela n'a pas exclu complètement l'année de crise du calcul des moyennes. Si l'on exclut cette année de crise, les indicateurs de la dette s'améliorent selon le scénario de référence, parce que la croissance moyenne passée aurait été plus forte. Dans la plupart des scénarios de chocs extrêmes, les indicateurs s'amélioreraient aussi, du fait que l'écart type serait plus bas et la croissance moyenne plus forte. Selon le scénario historique (choc permanent), les indicateurs se dégraderaient du fait de la hausse du déficit courant moyen (pendant l'année de crise, le déficit courant était moins élevé, en raison de l'effondrement des importations).

9. Le scénario de référence illustre les vulnérabilités de la dette extérieure en grande partie semblables à celle de l'AVD de 2015. La concentration des échéances correspondant à l'émission euro-obligataire fait monter en flèche les indicateurs du service de la dette (exportations et recettes), qui s'estompent peu à peu à mesure que la charge totale de la dette (encours et service) diminue graduellement en pourcentage du PIB vers la fin de la période de référence considérée. Cela souligne qu'un lissage des flux d'endettement, qui suppose une gestion plus active de l'encours de la dette et de la stratégie d'émission, améliorerait le profil du service de la dette.

B. Dette publique totale

10. D'après le scénario de référence, l'inclusion de la dette publique intérieure dans l'analyse aboutit à une légère dégradation de la situation de la Côte d'Ivoire. Une faible hausse de l'encours de la dette publique intérieure en 2015 fait monter les trois indicateurs de la charge de la dette pendant les premières années de la période de référence. La VA du ratio dette/PIB, légèrement inférieure à 40 % selon le scénario de base, enregistre une diminution graduelle, après une brève pointe en 2022, descend en-dessous de 40 % par la suite et vers 30 % à long terme. De même, la VA du ratio dette/recettes, située à 200 en 2016 tombe peu à peu à 150 en 2026, avant de s'établir un peu au-dessus de 100 % à long terme. Par contre, le ratio service de la dette/recettes ne s'améliore pas au fil des ans et se stabilise aux alentours de 12 % à long terme. Le scénario historique décrit un mouvement similaire de baisse de la charge de la dette à long terme, et le scénario du solde primaire constant un parcours un peu moins favorable, qui se conclut cependant aussi par une stabilisation de la charge de la dette sur le long terme. Le scénario de choc extrême, par contre, suggère clairement une dégradation en termes de vulnérabilité de la dette pour l'ensemble des indicateurs.

11. Dans le scénario de référence, la VA du ratio dette publique totale/PIB dépasse le seuil au cours des sept premières années de la période considérée, mais la vulnérabilité de la dette publique intérieure reste modérée. La révision à la hausse de l'encours de la dette publique intérieure pour 2015 (à 43 %, contre 40 % dans l'AVD de 2014), provoquée par la révision du stock de la dette du secteur public, est un pas de plus dans le sens d'un système de déclaration plus transparent et un progrès en vue de l'établissement d'un système plus complet englobant l'ensemble du périmètre de la dette publique intérieure⁵. La tendance d'évolution de la VA de la dette publique totale montre qu'au-delà de 2025, année à partir de laquelle la concentration d'échéances liée à l'amortissement des récentes émissions obligataires va commencer à se normaliser, est pour une large part inchangée, ce qui dénote une stabilisation des indicateurs de la charge de la dette (ratio service de la dette/recettes) ou une amélioration (VA du ratio dette/PIB et du ratio dette/recettes).

⁵ L'encours de la dette publique intérieure a été nettement révisé à la hausse à la fin-2015 pour tenir compte de la récente inclusion de certains arriérés antérieurs envers la BCEAO, y compris de paiements au FMI et d'autres engagements non budgétisés antérieurs à 2011 (voir Analyse de viabilité de la dette No. 15/341).

CONCLUSION

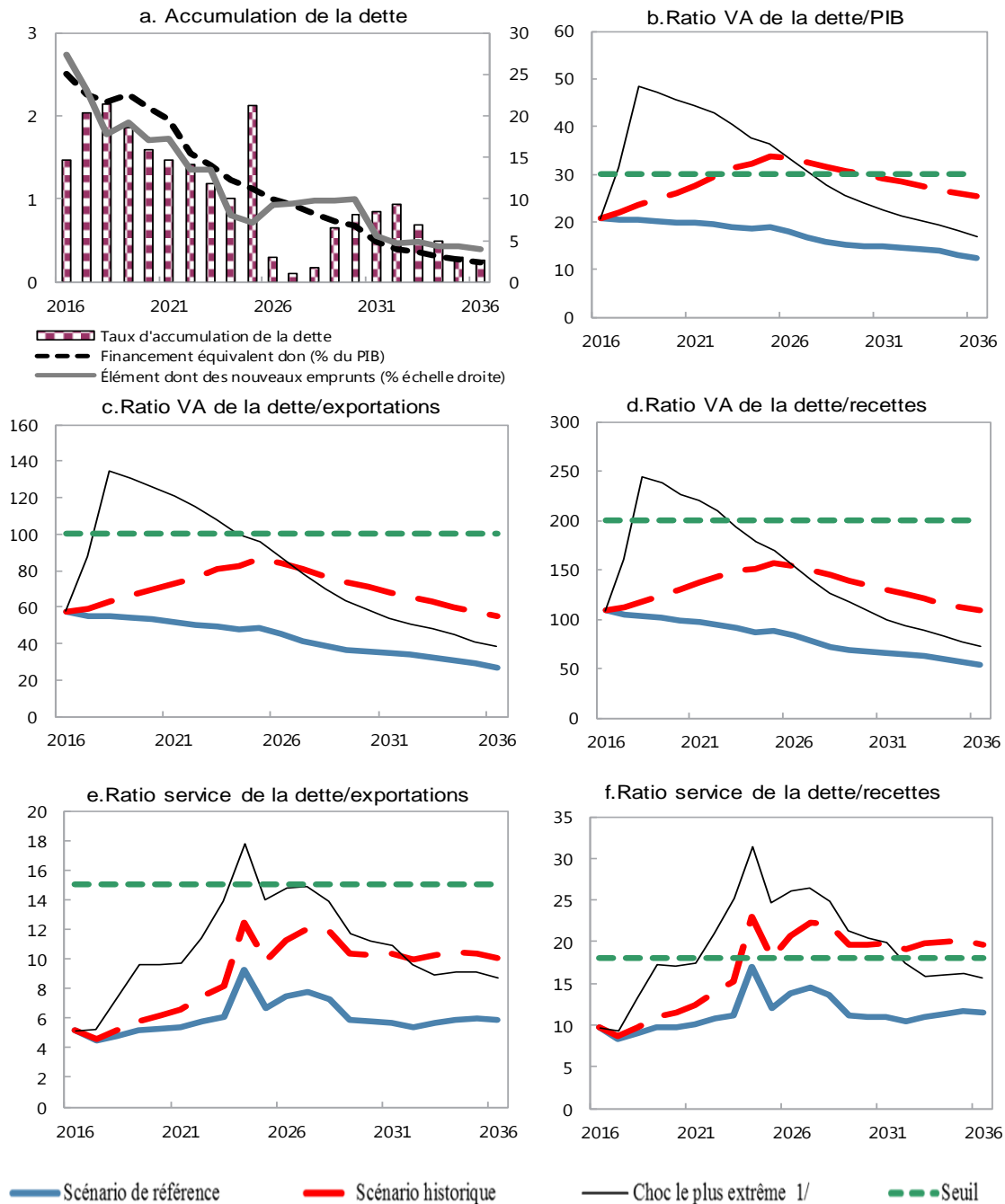
12. La Côte d'Ivoire est encore exposée en 2016 à un risque modéré de surendettement, comme lors de l'AVD de 2015. Selon le scénario de référence, tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils d'alerte respectifs. Le calcul de probabilité utilisé pour affiner le diagnostic sur un service de la dette/recettes proche de son seuil d'alerte en 2024 (bien que cela ne constitue pas un « quasi-dépassement ») montre que les probabilités de surendettement — liées aux indicateurs de la charge de la dette de la Côte d'Ivoire — restent pour une large part en-dessous des seuils d'alerte d'après le scénario de référence, ce qui souligne que le risque de surendettement extérieur reste modéré. Le scénario de choc maximum, du fait des séquelles de la phase d'instabilité macroéconomique substantielle qu'a traversée la Côte d'Ivoire, illustre la vulnérabilité persistante en cas de récurrence des troubles politiques et des problèmes de sécurité des années 2000–11 dans les deux cas de figure (méthode traditionnelle et calcul de probabilité). Au total, bien qu'au-dessus du niveau de référence pendant les 7 premières années de la période considérée, la dette publique totale recule par la suite, ce dépassement initial reflétant la déclaration plus transparente de certains engagements conditionnels du secteur public. Cette amélioration du système rend mieux compte de la situation de la dette publique et contribue partiellement à l'évaluation globale de risque modéré.

13. Une politique macroéconomique robuste et un système de gestion de la dette orienté sur le moyen terme sont essentiels pour préserver la viabilité de la dette extérieure. Bien que la récente augmentation des engagements extérieurs et de la dette intérieure ait été favorable à la croissance économique, comme en témoigne la forte contribution des investissements publics à la croissance du PIB ces dernières années, une contribution plus équilibrée des autres composantes des dépenses, telles que la consommation privée et les dépenses d'investissement privées aideront à consolider les récents progrès et à pérenniser la viabilité de la dette. Des mesures visant à maintenir la viabilité financière sont aussi indispensables pour stabiliser la dette sur la durée, et le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures au moyen de mesures de réforme fiscale propices à la croissance, ainsi que l'encadrement des dépenses courantes, aideront à atteindre cet objectif. Enfin, une stratégie de gestion de la dette à moyen terme visant à développer le recours aux sources de financement intérieures, à lisser l'échéancier d'amortissement de la dette en évitant les opérations de refinancement de trop grande envergure, et à optimiser le coût des emprunts souverains contribueront à préserver la viabilité de la dette. Des mesures visant à accroître la liquidité des marchés primaires et secondaires des émissions intérieures à l'échelle régionale, telles que la création d'un réseau de teneurs de marché sur la dette publique, contribueront à faciliter à un moindre coût la fixation du prix des titres souverains ivoiriens. Une gestion et un suivi efficaces des PPP contribueront aussi à restreindre les risques budgétaires et les engagements conditionnels.

14. Les autorités de la Côte d'Ivoire s'accordent largement avec les grandes conclusions de cette AVD, en particulier sur le fait que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est modéré. Elles notent avec satisfaction que, dans le contexte des nouvelles limites d'endettement du FMI, les services du FMI considèrent que la capacité de suivi de la dette de la Côte d'Ivoire est adéquate ; elles conviennent qu'il est important de continuer à perfectionner la gestion de la dette, à affiner la base de données sur les entreprises publiques et à poursuivre une politique d'emprunt prudente. Elles conviennent avec les services du FMI qu'il importe de promouvoir le développement du secteur privé et une croissance soutenue, tout en

préservant un environnement macroéconomique sain. Cela étant dit, les autorités soulignent qu'elles considèrent que les hypothèses macroéconomiques de base retenues dans ce rapport sont trop prudentes et ne tiennent pas suffisamment compte des dividendes à attendre de la récente progression vigoureuse de l'activité économique et des réformes effectuées depuis 2012. Elles considèrent en particulier que la confirmation de la stabilité politique à la suite du déroulement paisible des élections présidentielles d'octobre 2015 et du référendum constitutionnel d'octobre 2016 aura un impact très positif sur la croissance. À cet égard, les autorités auraient apprécié l'inclusion d'un autre scénario basé sur des taux de croissance plus élevés, grâce à un essor plus vigoureux de l'investissement privé.

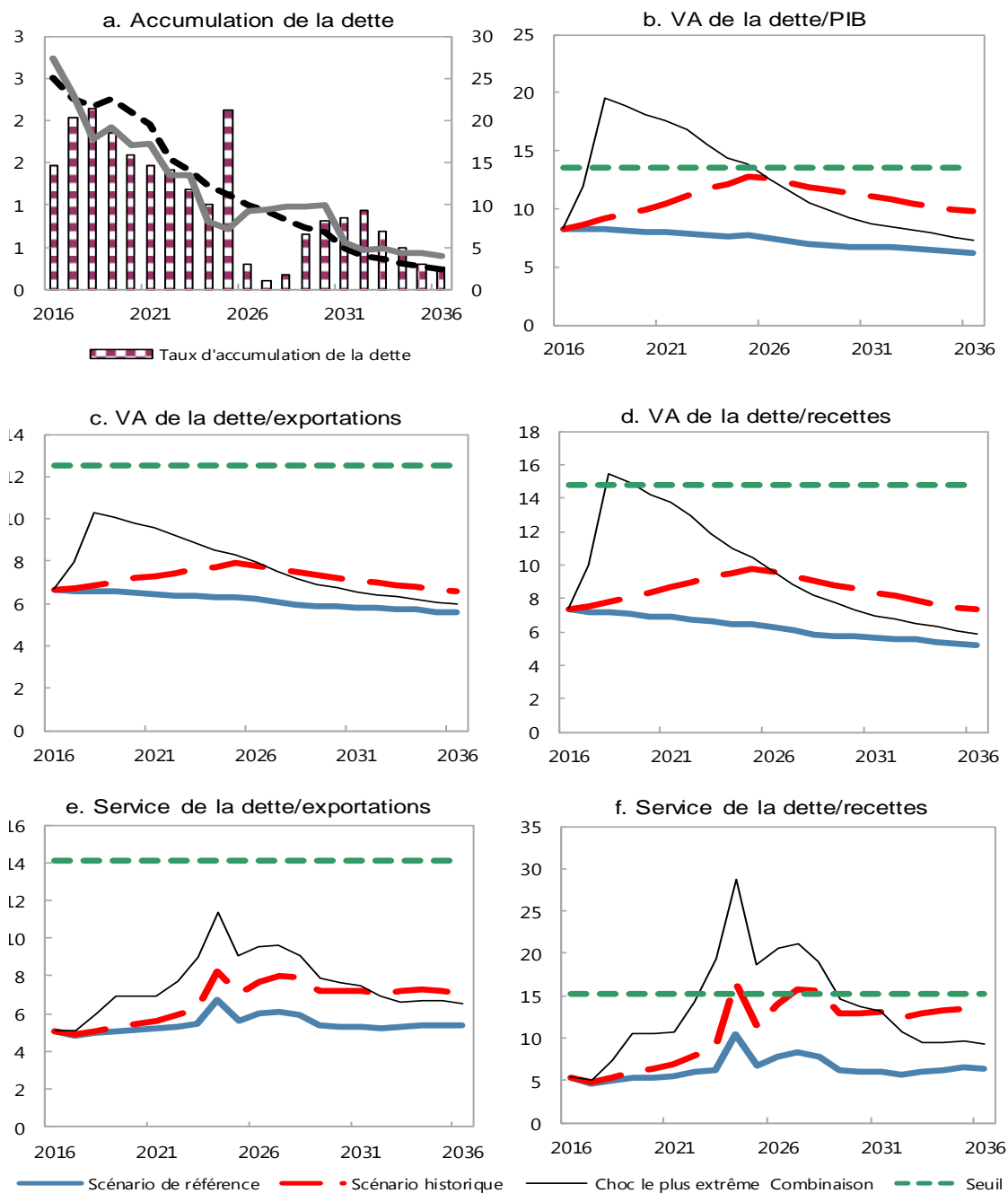
Graphique 3. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2016–36^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations ; et au f. à un choc de type Combinaison.

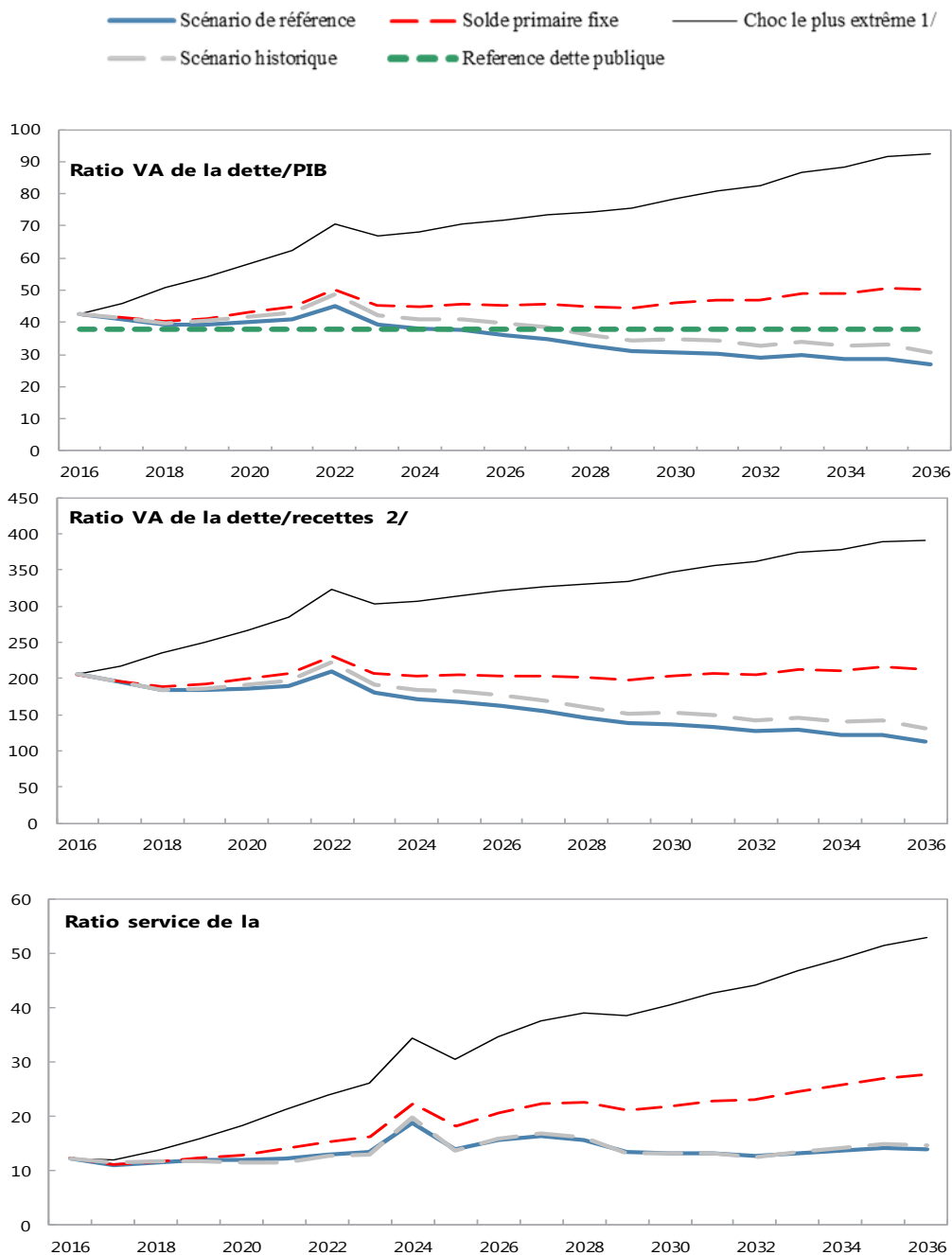
Graphique 4. Côte d'Ivoire : probabilité de surendettement lié à la dette extérieure contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2016–36^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2026 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

**Graphique 5. Côte d'Ivoire : indicateurs de la dette publique
selon divers scénarios, 2016–36^{1/}**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette extérieure,
Scénario de référence, 2013–36^{1/}
(% du PIB, sauf indication contraire)**

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections						2016-2021			2022-2036	
	2013	2014	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne	2026	2036	Moyenne	
Dettes extérieures (nominale) 1/	29.1	36.7	32.1			36.5	36.1	36.6	36.9	37.8	38.3	37.0	35.5	29.9		
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	16.3	18.3	22.5			22.2	22.5	22.8	22.9	22.8	22.8	22.7	21.4	15.8		
Variation de la dette extérieure	-7.8	7.6	-4.7			4.5	-0.5	0.5	0.3	0.9	0.5	1.0	-1.5	-0.6		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-5.3	-6.0	2.7			-3.2	-3.4	-3.5	-3.5	-3.8	-4.0	-3.6	-3.1	-3.0		
Déficit extérieur courant hors intérêts	0.1	-2.9	-0.3	-3.9	4.0	0.5	1.0	1.0	1.1	1.0	0.7	0.9	0.6	-0.1	0.5	
Déficit de la balance des biens et services	-2.9	-4.8	-2.0			-0.8	-0.5	-0.4	-0.2	-0.3	-0.7	-0.5	-2.2	-3.8	-2.6	
Exportations	41.5	39.3	38.2			36.0	37.0	37.3	37.3	37.4	38.0	37.2	39.7	46.1	41.8	
Importations	38.6	34.4	36.1			35.2	36.5	36.8	37.1	37.1	37.4	36.7	37.5	42.3	39.2	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	1.4	0.8	0.2	1.5	0.8	0.0	0.2	0.1	0.0	0.1	0.2	0.1	1.5	2.3	1.7	
<i>dont : officiels</i>	-0.4	-0.7	-1.5			-1.7	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6	-1.4	-1.6	-0.8	-0.1		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.6	1.1	1.6			1.3	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4		
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.3	-1.2	-1.3	-1.5	0.3	-2.9	-3.3	-3.5	-3.7	-4.0	-4.0	-3.6	-3.2	-2.7	-3.2	
Dynamique endogène de la dette 2/	-4.0	-1.9	4.2			-0.7	-1.1	-1.0	-0.9	-0.8	-0.8	-0.9	-0.4	-0.2		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.3	1.4	1.3			1.6	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.9	-2.3	-3.6			-2.3	-2.6	-2.5	-2.4	-2.4	-2.4	-2.5	-2.0	-1.6		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2.4	-1.1	6.5				
Résiduel (3-4) 3/	-2.5	13.6	-7.4			7.7	2.9	4.0	3.8	4.7	4.5	4.6	1.6	2.4	2.5	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
VA de la dette extérieure 4/	31.1			35.0	34.0	34.2	34.2	34.8	35.1	34.6	31.9	26.6		
En pourcentage des exportations	81.5			97.2	91.9	91.8	91.6	93.1	92.3	93.0	80.5	57.6		
VA de la dette extérieure CGE	21.5			20.7	20.5	20.5	20.2	19.9	19.6	20.2	17.9	12.5		
En pourcentage des exportations	56.5			57.5	55.3	54.9	54.2	53.2	51.6	54.4	45.0	27.0		
En pourcentage des recettes publiques	114.8			108.7	104.4	103.3	101.9	99.1	97.3	102.4	82.9	53.1		
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	11.0	7.0	8.4			16.0	9.3	9.3	9.3	9.5	9.5	10.5	11.0	8.4		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	2.2	2.5	3.5			5.1	4.4	4.7	5.1	5.2	5.4	5.0	7.5	5.8		
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	5.0	5.7	7.0			9.7	8.4	8.9	9.6	9.8	10.2	9.4	13.7	11.4		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2.1	-0.5	3.1			0.4	1.3	1.1	1.3	1.3	1.8	1.2	3.5	5.3		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.9	-10.5	4.4			-4.0	1.5	0.5	0.8	0.1	0.2	-0.2	2.0	0.5		
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	9.3	8.8	8.9	4.4	4.7	7.9	7.9	7.8	7.3	7.2	6.9	7.5	5.9	5.5	5.9	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	6.8	3.9	-15.0	2.7	9.1	1.7	2.3	2.4	2.6	2.8	1.7	2.2	1.6	1.7	1.7	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	4.0	5.6	3.3	3.1	1.1	5.4	4.6	4.7	4.7	4.8	4.8	4.8	4.7	4.9	4.7	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-0.9	7.0	-10.0	4.2	8.1	3.6	13.4	11.1	10.4	10.5	10.6	9.9	9.1	8.9	9.1	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	0.7	0.9	-2.8	5.3	10.9	7.0	14.3	11.4	11.1	10.0	9.6	10.6	8.6	8.7	8.6	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	27.4	23.1	17.9	19.2	17.1	17.3	20.3	9.3	4.0	7.9	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.4	17.1	18.8			19.1	19.6	19.8	19.8	20.1	20.2	21.6	23.5	22.1		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.4	0.6	0.5			0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.2		
<i>dont : dons</i>	0.4	0.6	0.5			0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.2		
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			2.5	2.3	2.2	2.3	2.1	2.0	1.0	0.2	0.8		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			53.3	46.8	43.9	45.9	45.8	44.2	29.7	9.2	21.5		
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	31.3	35.4	32.8			35.9	39.7	43.8	48.2	53.1	57.8	86.3	175.3	111.6		
Croissance du PIB nominal en dollars	16.7	13.1	-7.4			9.7	10.4	10.4	10.1	10.2	8.8	9.9	7.6	7.3	7.7	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	6.9			7.4	8.1	9.0	9.8	10.6	11.3	15.4	21.8			
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			1.5	2.0	2.1	1.9	1.6	1.5	1.8	0.3	0.3	0.8	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.0	-0.5	-0.5			-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.8	-0.9	-1.8	-3.9			
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	21.9			21.0	20.8	20.8	20.5	20.2	19.9	18.2	12.7			
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	58.8			60.0	57.7	57.3	56.4	55.4	53.7	47.5	28.4			
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	3.6			5.4	4.6	4.9	5.3	5.5	5.6	7.9	6.1			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $(r - g - \rho(1+g))/(1+g + \rho+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur.

Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016–36
(en pourcentage)

	Projections							2036
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	21	20	20	20	20	20	18	12
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	21	22	23	25	26	28	33	26
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	21	21	22	23	23	23	25	25
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	21	22	24	24	23	23	21	15
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	21	26	36	35	34	33	26	14
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	21	22	25	24	24	23	21	15
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	21	25	29	29	28	27	22	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	21	32	48	47	46	44	33	17
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	21	29	29	29	28	28	25	18
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	57	55	55	54	53	52	45	27
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	57	59	63	66	70	73	84	55
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	57	58	59	61	61	61	63	54
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	57	55	55	54	53	52	45	27
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	57	84	132	128	124	119	88	40
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	57	55	55	54	53	52	45	27
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	57	67	79	77	75	72	56	28
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	57	88	134	130	126	121	87	38
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	57	55	55	54	53	52	45	27
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	109	104	103	102	99	97	83	53
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	109	112	118	124	130	137	154	109
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	109	109	112	114	114	116	116	107
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	109	113	121	120	116	114	97	62
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	109	134	182	177	169	165	119	58
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	109	114	124	123	118	116	99	63
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	109	127	148	145	139	136	103	56
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	109	161	245	237	227	220	155	72
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	109	148	147	145	140	138	117	75

Tableau 2. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2016–36 (suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations									
Scénario de référence	5	4	5	5	5	5	7	6	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	5	5	5	6	6	7	11	10	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	5	4	4	5	4	4	7	10	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	5	4	5	5	5	5	7	6	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	5	5	7	10	10	10	15	9	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	5	4	5	5	5	5	7	6	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	5	4	5	6	6	6	9	6	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	5	5	7	9	9	10	15	8	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	5	4	5	5	5	5	7	6	
Ratio service de la dette/recettes									
Scénario de référence	10	8	9	10	10	10	14	11	
A. Scénarios de rechange									
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2016-2036 1/	10	9	10	11	12	12	21	20	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2016-2036 2	10	8	8	9	8	8	14	19	
B. Tests paramétrés									
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	10	9	10	11	11	12	16	13	
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 3/	10	8	10	13	13	13	20	13	
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	10	9	11	12	12	12	16	14	
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018 4/	10	8	10	12	12	12	17	12	
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	9	13	17	17	17	26	16	
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2017 5/	10	12	13	14	14	14	19	16	
<i>Pour mémoire :</i>									
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Côte d'Ivoire : cadre de viabilité de la dette du secteur public, Scénario de référence, 2013–36
(% du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimation					Projections			2022-36 Moyenn e
	2013	2014	2015	Moyenne	Écart type	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-21 Moyenne	2026	
Dettes du secteur public 1/	33.8	41.9	47.6			44.0	43.1	41.5	42.0	43.0	44.0		39.5	30.1
<i>dont : libellée en devises</i>	16.3	18.3	22.5			22.2	22.5	22.8	22.9	22.8	22.8		21.4	15.8
Variation de la dette du secteur public	-2.8	8.1	5.7			-3.5	-0.9	-1.6	0.5	1.0	0.9		-1.4	-1.9
Flux générateurs d'endettement identifiés	-2.6	0.1	0.4			-0.5	-0.5	-0.6	-0.8	-0.8	-0.6		-0.5	-0.1
Déficit primaire	1.2	1.3	1.6	1.0	1.2	2.5	2.2	1.9	1.5	1.4	1.5	1.8	1.0	0.9
Recettes et dons	19.7	18.9	20.2			20.7	21.1	21.4	21.5	21.7	21.6	21.3	22.3	23.6
<i>dont : dons</i>	1.3	1.7	1.5			1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.4		0.8	0.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.9	20.1	21.8			23.2	23.3	23.3	23.0	23.1	23.1	23.2	23.3	24.5
Dynamique automatique de la dette	-3.8	-1.1	-1.0			-2.8	-2.6	-2.5	-2.3	-2.2	-2.1		-1.5	-1.0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.9	-2.7	-3.0			-2.6	-2.4	-2.4	-2.1	-2.1	-2.1		-1.6	-1.0
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.2	0.0	0.5			0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7		0.7	0.7
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.1	-2.7	-3.4			-3.5	-3.2	-3.1	-2.8	-2.8	-2.8		-2.3	-1.7
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.9	1.6	1.9			-0.3	-0.2	-0.1	-0.2	0.0	0.1	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.1	-0.2			-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (néгатif)	0.0	-0.1	-0.2			-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-0.2	8.0	5.3			-3.0	-0.4	-1.0	1.3	1.8	1.5		-1.0	-1.8
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	46.6			42.5	41.1	39.2	39.3	40.1	40.8		36.0	26.8
<i>dont : libellée en devises</i>	21.5			20.7	20.5	20.5	20.2	19.9	19.6		17.9	12.5
<i>dont : extérieure</i>	21.5			20.7	20.5	20.5	20.2	19.9	19.6		17.9	12.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)
Besoin de financement brut 2/	4.8	2.6	8.8			11.3	6.6	5.0	3.7	4.6	6.3		7.0	2.1
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	230.4			204.9	194.6	183.2	183.2	185.1	188.7		161.2	113.3
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	248.3			222.9	209.4	197.8	198.3	199.7	202.2		166.8	114.0
<i>dont : extérieure 3/</i>	114.8			108.7	104.4	103.3	101.9	99.1	97.3		82.9	53.1
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	7.1	8.0	10.3			12.2	11.0	11.3	11.8	11.8	12.2	11.7	15.5	13.7
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	7.6	8.8	11.1			13.3	11.9	12.2	12.8	12.7	13.0	12.7	16.1	13.8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4.0	-6.8	-4.0			6.0	3.1	3.5	1.0	0.4	0.5	2.4	2.5	2.8
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	9.3	8.8	8.9	4.4	4.7	7.9	7.9	7.8	7.3	7.2	6.9	7.5	5.9	5.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4.2	3.7	4.3	2.2	1.4	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.2	4.3	4.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-1.2	-1.6	0.3	-1.8	1.8	1.8	1.8	1.4	1.5	1.3	1.0	1.5	1.1	1.9
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-5.6	10.5	11.3	-0.5	7.8	-1.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.4	3.9	1.8	3.5	2.1	1.0	1.4	1.9	1.9	2.0	1.9	1.7	1.6	1.7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	5.8	4.8	18.2	2.9	5.8	14.7	8.0	7.8	6.0	7.6	7.1	8.5	5.3	6.3
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	27.4	23.1	17.9	19.2	17.1	17.3	20.3	9.3	4.0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique 2016–36

	Projections							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2026	2036
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	42	41	39	39	40	41	36	27
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	42	41	40	40	42	43	40	31
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	42	41	40	41	43	45	45	50
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	42	42	40	42	44	46	51	79
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	42	46	51	54	58	62	72	92
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-18	42	41	40	40	40	41	36	27
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	42	43	43	45	48	51	57	69
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	42	49	47	46	47	47	43	37
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	42	51	49	49	49	50	44	33
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	205	195	183	183	185	189	161	113
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	205	195	184	187	191	197	176	130
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	205	196	188	192	199	207	204	212
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	205	197	189	193	200	210	226	333
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	205	217	235	249	266	284	321	391
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	205	195	185	185	187	190	163	114
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	205	202	197	208	221	235	255	291
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	205	233	218	216	216	219	191	156
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	205	242	229	227	227	229	195	140
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	12	11	11	12	12	12	16	14
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	12	11	12	12	11	12	16	15
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2016	12	11	11	12	13	14	20	28
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	12	11	12	12	13	14	22	42
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	12	12	14	16	18	21	34	53
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2017-2018	12	11	11	12	12	12	16	14
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	12	12	12	12	13	15	26	39
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2017	12	13	15	16	17	18	26	29
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2017	12	11	14	19	19	20	21	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de M. Daouda Sembene, Directeur exécutif pour la Côte d'Ivoire
et M. Marcellin Koffi Alle, Conseiller principal du Directeur exécutif**

12 décembre 2016

1. Les autorités de Côte d'Ivoire tiennent à remercier le Conseil d'administration, la Direction et le personnel du FMI pour leur soutien sans faille à leur programme de développement. L'engagement du FMI a joué un rôle crucial dans le redressement de l'économie ivoirienne depuis 2011. En cinq ans, la Côte d'Ivoire, dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) conclue avec le FMI en novembre 2011 – puis prolongée d'un an – pour soutenir l'application du Plan national de développement (PND) 2012–15, a fait d'importantes percées sur la voie de la stabilité macroéconomique, d'une meilleure gouvernance économique, d'une croissance soutenue et prolongée et de la réduction de la pauvreté. En outre, le programme FEC a joué un rôle catalyseur pour convaincre les donateurs extérieurs et le secteur privé d'apporter des financements et a aidé les autorités à atteindre les objectifs définis du PND 2012–15. Portée par l'investissement public et privé, principalement dans l'infrastructure, la croissance moyenne a été de 9 % pendant la période 2012–15 et des progrès non négligeables sont également à noter dans l'accélération de la lutte contre la pauvreté et le renforcement la stabilité socio-politique.

2. La Côte d'Ivoire a maintenant adopté un nouveau Plan national de développement (PND 2016–2020) qui vise à placer le pays sur une trajectoire qui le mènera au statut de marché émergent en 2020 et diminuera la pauvreté de moitié. Dans le PND 2016–20, les priorités sont de renforcer la qualité des institutions et la bonne gouvernance, de promouvoir la transformation structurelle de l'économie, de consolider le cadre macroéconomique, et de mieux redistribuer les fruits de la croissance afin de diviser par deux le taux de pauvreté. L'accord sollicité dans le cadre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et la FEC contribueront aux objectifs du PND, notamment en aidant à créer l'espace budgétaire nécessaire pour améliorer encore la base d'infrastructure, en rendant la croissance plus inclusive et en favorisant la transformation économique. Selon les autorités, un programme financé par une combinaison de ressources de la FEC et du MEDC aidera la Côte d'Ivoire à poursuivre la mise en œuvre des réformes, notamment pour améliorer l'environnement économique et pour renforcer les secteurs énergétique et financier.

Actualité récente et perspectives

3. Les autorités de Côte d'Ivoire ont démontré leur pleine adhésion au programme et ont fait preuve d'une efficacité remarquable dans l'exécution du programme FEC qui vient de se dérouler. De fait, les indicateurs macroéconomiques ont été bons dans la période récente. Le PIB réel est resté très dynamique et d'après les projections, il sera encore élevé en 2016, notamment grâce au dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire, porté par la croissance des industries extractives et une demande intérieure soutenue. L'inflation est maîtrisée et devrait rester en dessous de la cible de 3 % fixée par l'UEMOA à la fin de l'année. Le déficit budgétaire est resté sous contrôle grâce à la gestion prudente des autorités, ainsi qu'aux efforts de mobilisation des recettes fiscales et de maîtrise des dépenses.

4. Sur le front structurel, les autorités ont entrepris un large éventail de réformes depuis quelques années. D'importants changements ont été entrepris dans les administrations fiscales pour élargir la base fiscale, rationaliser les processus, améliorer la transparence et la redevabilité et lutter contre la fraude. Les organes de surveillance des entreprises publiques ont été renforcés afin de rendre mieux compte de leur activité et de leur situation financière. La restructuration des banques publiques s'est également poursuivie. Mi-2016, l'État a décidé de privatiser deux d'entre elles, *Versus Bank* et *Banque de l'Habitat*, et de restructurer la *Caisse Nationale des Caisses d'Épargne* afin qu'elle remplisse mieux son rôle stratégique de promotion de l'inclusion financière. S'agissant d'amélioration de l'environnement économique, une initiative majeure est à noter : la création en février 2016 d'un bureau d'information sur le crédit, ainsi que d'un guichet unique pour les permis de propriété.

5. Les autorités de Côte d'Ivoire, comme les services du FMI, pensent que les perspectives macroéconomiques continuent d'être favorables et sont déterminées à redoubler d'efforts pour venir à bout des blocages structurels qui subsistent afin d'accompagner la transformation économique. Pour atteindre les objectifs du PND, le programme économique et financier en trois ans formulé par le gouvernement sera bâti autour des objectifs suivants : (i) préserver une marge pour les ajustements budgétaires et préserver la viabilité de la dette publique ; (ii) renforcer l'administration des finances publiques et la gestion des entreprises publiques ; (iii) continuer de rendre l'environnement plus propice au développement du secteur privé ; (iv) développer le secteur financier ; (v) renforcer le système statistique.

6. Le Groupe consultatif organisé par les autorités en mai 2016 à Paris a été un succès et les promesses de financement des donateurs ont dépassé les attentes. Les autorités entendent maintenant continuer de diversifier leurs sources de financement, tout en restant attachées à préserver la viabilité de la dette.

Politiques et réformes pour 2016–19

7. Pendant la période 2016–19, les autorités de Côte d'Ivoire appliqueront un ambitieux programme s'inscrivant dans la ligne directrice des objectifs du PND. Elles œuvreront en particulier à créer l'espace budgétaire nécessaire pour investir dans les infrastructures tout en veillant à la viabilité budgétaire à moyen terme et en continuant de mener toute une série de réformes structurelles de transformation économique.

Promouvoir l'investissement d'infrastructure

8. Les autorités prévoient de maintenir le rythme d'investissement qui a contribué à soutenir la croissance depuis 2012. S'il est souhaitable, à cet égard, que l'implication du secteur privé soit plus forte, les financements publics, dont certains prendront la forme de PPP, sont toujours nécessaires pour certains grands projets prévus en matière d'infrastructure, d'agriculture, d'éducation, de santé, de transport et de production d'énergie. Par conséquent, la politique budgétaire sera accommodante pendant la période, avec un déficit budgétaire de 4 % du PIB en 2016, 3,7 % en 2017, avant un rééquilibrage pour revenir au-dessous du plafond régional de 3 % en 2019.

9. Pour maintenir l'orientation programmée de la politique budgétaire, améliorer la mobilisation des ressources reste l'une des grandes priorités des autorités. L'objectif à moyen terme est de porter le ratio impôt/PIB de 15,7 % en 2015 à 17,1 % en 2019. Plusieurs mesures sont prévues pour cela : (i) continuer d'élargir la base d'imposition grâce à une meilleure surveillance des entreprises de taille intermédiaire et réviser le Code des investissements pour rationaliser les exonérations ; (ii) moderniser et renforcer les administrations fiscales en automatisant certains processus, en mettant en place la facturation électronique et en adoptant un nouveau code douanier. L'amélioration de l'administration fiscale devrait accroître la perception des impôts sans affectation spéciale de 0,4 % du PIB. L'évaluation des bienfaits économiques et des coûts budgétaires du Code des investissements, qui devrait être terminée à la mi-2017, permettra d'éclairer les décisions des autorités et de définir d'autres mesures propres à augmenter les recettes. Sur le front des dépenses, la ligne directrice des autorités est de maîtriser les dépenses non prioritaires afin de réserver suffisamment de ressources pour l'investissement, pour les dépenses pro-pauvres et pour assurer la sécurité. À cette fin, elles sont déterminées à continuer de comprimer les dépenses courantes, rationaliser les subventions et les transferts courants et à mieux contrôler la masse salariale.

10. S'agissant de la Gestion des finances publiques (GFP) les réformes vont se poursuivre afin de créer de l'espace fiscal dans la période à venir et préserver la viabilité de la dette. Ces réformes incluent le lancement des budgets par programme, la fourniture de documents budgétaires supplémentaires concernant les risques budgétaires liés aux PPP et aux entreprises publiques pour la préparation de la loi budgétaire annuelle et des mesures visant à réduire le recours aux procédures exceptionnelles de dépense.

Préserver la viabilité de la dette

11. Les autorités de Côte d'Ivoire partagent globalement l'analyse des services du FMI quant à l'AVD, à savoir que la Côte d'Ivoire « reste exposée à un risque modéré de surendettement, conformément aux conclusions de la précédente AVD réalisée en juin 2015 pour la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit ». Toutefois, les autorités jugent trop prudentes les hypothèses macroéconomiques retenues pour le scénario de base. Selon elles, ces hypothèses devraient mieux prendre en compte les dividendes attendus des bons résultats économiques des dernières années et l'avancement de réformes qui pourraient avoir de profondes répercussions. En particulier, elles considèrent que le calme qui a régné lors de l'élection présidentielle en octobre 2015 et du référendum constitutionnel en octobre 2016 aura un fort impact positif sur la croissance, notamment parce que l'incertitude politique s'en trouve réduite. Comme noté précédemment, les autorités auraient également souhaité que les services du FMI étudient également un scénario marqué par une croissance forte portée par une augmentation de l'investissement privé. Pour l'avenir, les autorités appellent les services du FMI à continuer de travailler en étroite collaboration avec elles à la recherche de moyens d'améliorer encore la notation de la Côte d'Ivoire en matière de risque de surendettement.

12. Les autorités sont déterminées à préserver la viabilité de la dette en adoptant une politique prudente en matière d'emprunt, conformément aux lignes directrices définies dans la stratégie nationale de gestion de la dette à moyen terme. De plus, le gouvernement poursuivra sa stratégie de diversification des sources de financement afin d'abaisser les coûts d'emprunt. En outre, les capacités en matière de gestion de la dette continueront d'être renforcées, notamment en achevant de réorganiser l'unité de gestion de la dette en trois segments : front, middle et back office, ce qui devrait permettre de mieux suivre la dynamique de la dette.

Poursuivre les réformes structurelles de transformation économique

13. Les autorités sont pleinement conscientes de l'importance de mener des réformes structurelles audacieuses dans quelques secteurs clés afin de donner l'impulsion à leur programme de transformation économique. L'objectif d'accélérer la transformation du secteur des produits de base et d'industrialiser l'économie s'appuie sur une série de réformes et d'initiatives prévues dans différents domaines, notamment dans les secteurs financier et énergétique, l'environnement économique et les industries de fabrication.

14. S'agissant du **climat des affaires**, les autorités entendent maintenir le rythme des réformes, qui en quelques années ont permis à la Côte d'Ivoire de conquérir des places dans plusieurs classements, notamment le « Doing Business ». À cet égard, elles ont défini, avec l'assistance de la Banque Mondiale, une série de réformes à mener en 2017, comprenant notamment des mesures pour faciliter encore la création d'entreprise, la mise en ligne de toutes les informations relatives aux permis de construire et des mesures pour assurer l'exécution des contrats et simplifier les processus de résolution des litiges. La réduction des coûts des facteurs de production est également un aspect important de la stratégie d'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité. À cette fin, les autorités poursuivront leurs efforts de construction et de modernisation des infrastructures physiques, notamment les routes, les réseaux de télécommunications, les centrales de production d'énergie et les réseaux d'électricité. Les initiatives visant à accroître la fourniture d'électricité de 23 % en 2017 par rapport à 2015 avancent au rythme escompté et pourraient être renforcées alors que le gouvernement poursuit sa stratégie de diversification au profit des énergies renouvelables.

15. L'approfondissement du **secteur financier** est, du point de vue des autorités, essentiel pour permettre le développement du secteur privé, moteur de la croissance et de la création d'emploi. À cet égard, les autorités attachent une importance particulière à l'inclusion financière et ont élaboré des stratégies pour la favoriser, en collaboration avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le Bureau d'information sur le crédit, maintenant opérationnel, constitue une étape majeure de la stratégie de la BCEAO pour stimuler le crédit en faveur de l'économie, en particulier des jeunes entrepreneurs, des *start-up* et des PME. Dans la période à venir, le processus de restructuration des banques publiques en difficulté devrait se confirmer, suite aux arbitrages clairs opérés récemment par le gouvernement pour chacune des entités concernées.

16. Les autorités sont déterminées à améliorer le fonctionnement de tout le secteur des **entreprises publiques**, et en particulier celles qui jouent un rôle stratégique dans l'économie, comme la SIR dans le raffinage, la PETROCI dans le pétrole et la SOTRA dans les transports. La stratégie de rétablissement de la viabilité financière de la SIR a été adoptée et elle est actuellement mise en œuvre. Les autres entreprises restructurées font l'objet d'une étroite surveillance, et le gouvernement est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde des ressources publiques.

17. Les réformes et initiatives visant à améliorer le climat des affaires, à abaisser les coûts des facteurs et à approfondir le secteur financier devraient contribuer à l'objectif des autorités qui est d'accélérer la transformation de la Côte d'Ivoire pour lui permettre d'accéder au statut d'économie de marché émergent, en créant des emplois pour les jeunes et en favorisant une croissance inclusive. La stratégie d'industrialisation comprend des mesures visant à développer la transformation de produits de l'agriculture et à attirer de nouveaux investisseurs vers les parcs industriels créés récemment.

18. Les autorités ont également l'intention de mettre l'accent sur l'amélioration du **capital humain** tout en mieux distribuant les fruits de la croissance afin de progresser encore dans la réduction de la pauvreté. À cet égard, elles prendront des mesures pour améliorer la qualité du système éducatif, pour le rendre plus accessible à tous et pour mieux aligner les programmes avec les besoins du marché du travail. De même, des mesures seront prises pour améliorer la qualité des services médicaux tout en assurant l'accès à tous grâce à une couverture maladie universelle (CMU). Les autorités vont également opérer une refonte du système statistique afin de mieux informer la conception des politiques publiques. Dans cette entreprise, une assistance technique du FMI serait la bienvenue.

Conclusion

19. Le FMI, grâce à son engagement dans le programme, a apporté aux autorités de Côte d'Ivoire un concours précieux pour la formulation et la mise en œuvre de leurs politiques, contribuant ainsi à la remarquable performance de l'économie du pays depuis quelques années. Le PIB est élevé et soutenu et des progrès appréciables ont également été accomplis pour faire sauter les verrous structurels qui freinent encore l'économie. Il reste toutefois un certain nombre de défis à relever, notamment faire en sorte que la croissance soit encore plus inclusive et réduire davantage la pauvreté. Les autorités de Côte d'Ivoire ne doutent pas que les politiques convenues avec les services du FMI pour la période à venir forment un ensemble complet pour un programme FEC et MEDC, qui permettra de pérenniser les avancées des dernières années. Elles sont déterminées à les mettre en œuvre, dans la perspective de l'accession de la Côte d'Ivoire au statut d'économie de marché émergent d'ici à 2020.

20. Étant donné d'ampleur et l'ambition de l'agenda des réformes et la forte adhésion des autorités aux objectifs du programme, les autorités de Côte d'Ivoire seraient reconnaissantes au Conseil d'administration de soutenir leurs demandes d'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit et d'accord au titre de la facilité élargie de crédit.